

Mohammed Lebjaoui qui fin 1956 avait rencontré Jacques Chevallier dira plus tard, dans le Figaro littéraire « *Je n'ai jamais entendu, commente Lebjaoui, avocat plus éloquent défendre avec plus de sincérité, plus de vigueur, les vrais intérêts des Français d'Algérie. Les choses assurément auraient pu tourner différemment si cette communauté européenne, au lieu de suivre les porte-parole de la grande colonisation, s'était groupée*



Une présentation de Miages-djebels

autour d'hommes tels que Jacques Chevallier. » extrait du livre de José-Alain Fralon, Jacques Chevallier, l'homme qui voulait empêcher la guerre d'Algérie page 195

Un peu plus loin dans le même ouvrage page 241, dans l'été 1958, « *sur les conseils de Boris Souvarine et de Raymond Aron, il*

(Jacques Chevallier) se lance d'abord dans l'écriture d'un livre. Tentative incontestablement ratée. Écrit trop vite et trop tôt, « Nous, Algériens » se présente comme un curieux mélange de souvenirs personnels, d'idées générales et de documents bruts, sans ligne directrice claire. Jean-René Chevallier est indulgent ; « C'est vrai que mon père a bâclé ce livre en un mois. À cette époque, nous n'avions pas beaucoup d'argent et il avait besoin des droits d'auteur » Or cela ne lui rapportera pas grand-chose, car le livre se vend mal. Et pour cause : il est introuvable dans les librairies d'Algérie ! Ainsi en a décidé le responsable, très « Algérie française », de la distribution dans la capitale algérienne».

Dans les faits, ce livre découvert sur le site Alger-roi.net est un trésor non seulement pour les historiens, mais pour les Algériens et ceux qui ont l'Algérie chevillée au cœur.

Voir sa présentation au format url

http://alger-roi.fr/Alger/textes/nous_algeriens/nous_algeriens.htm,

Miages-djebels l'a mis au format pdf pour en faciliter la lecture.



**Nous, Algériens...Jacques Chevallier, Ancien maire d'Alger
CALMANN-LÉVY, 1958**

Quatrième de couverture

Aucun homme n'a sans doute suscité, au cours des dernières années plus de polémiques que Jacques CHEVALLIER, maire d'Alger. Malgré les remarquables réalisations édilitaires et sociales qu'il poursuivit avec acharnement au milieu de la tragédie qui déchirait l'Algérie, des campagnes incessantes ont été menées contre lui, en raison de son libéralisme, pour tenter de faire de lui un tenant de l'abandon de l'Algérie.

Méprisant ces attaques, Jacques CHEVALLIER avait jusqu'à présent choisi de se taire, préférant poursuivre dans le silence son œuvre de bâtisseur. Ce silence il le rompt aujourd'hui, et dans son style d'homme d'action, il rappelle aux Français de la métropole mais surtout à ses concitoyens ; - documents à l'appui que le drame algérien ne fut pas le produit d'une génération spontanée. Il dresse le bilan des occasions perdues, des avertissements prodigués par le destin et par les hommes, avertissements dont volontairement il ne fut tenu aucun compte - pas plus qu'il ne fut tenu compte des engagements souscrits.

Témoignage vécu, ce livre dénonce la versatilité, la pauvreté de pensée et d'action de certains responsables qui, en Algérie, n'ont jamais su s'élever à la hauteur de leur mission et sont à l'origine de la décomposition du pouvoir autant que de l'anarchie légale.

Les faits que rapporte ici Jacques CHEVALLIER éclairent d'un jour particulier les développements de l'affaire algérienne. Ses réflexions, si dures soient-elles parfois, sont d'un homme foncièrement patriote, d'un Algérien de vieille souche pour qui compte avant tout ce pays natal auquel l'attachent toutes les fibres de son être.

Elles doivent trouver de profondes résonances aussi bien en France qu'en Algérie car elles laissent entrevoir les possibilités humaines de solutions à la tragédie algérienne.

Table des matières¹

I Réfléchissons ensemble*	3
II Les données du drame*	5
III Que pense la masse musulmane ?*	9
IV Rétablir la confiance*.	18
V Le cimetière des occasions manquées*.	21
Première occasion manquée : le projet Blum-Violette.	22
Deuxième occasion manquée : le Statut de l'Algérie.	23
Que réclamaient les " Amis du Manifeste " ?	28
L'intermède clandestin ou les prémices de la rébellion.	29
VI Encore d'autres occasions manquées :	37
VII La soi-disant politique des abandons.	42
Et d'abord, quid de l'Indochine?	42
Et maintenant, quid de l'abandon de la Tunisie?	43
VIII Une expérience de coopération franco-musulmane.	49
IX Où en était l'Algérie à la veille du 13 mai?	58
X Où en sommes-nous maintenant?	60
XI Les voies de l'avenir*.	66

 À mon ami Georges Blachette, compagnon toujours fidèle des bons et des mauvais jours, dont l'affection et la totale communion de pensée et d'action me furent si précieuses dans l'accomplissement de ma rude tâche.

À mes collègues de la municipalité d'Alger et à mes collaborateurs, qui m'aidèrent à rendre la ville d'Alger plus belle et plus humaine.

À tous les Algériens qui ne redoutent pas d'affronter l'avenir, en hommes.

Je dédie ces réflexions.

¹ La table des matières a été créée par Miages-djebels, ainsi que les libellés des têtes de chapitre marquées d'un astérisque.

I Réfléchissons ensemble.

DEPUIS le début d'une révolution que la passion, l'absence de vision et la bêtise des hommes ont transformée en guerre, on a beaucoup dit et écrit sur l'Algérie.

Des penseurs éminents ont dépeint avec une précision et une logique impitoyables le processus qui entraînait l'Algérie vers l'inéluctable et on leur a fait grief de l'avoir dit aussi clairement.

D'autres, publicistes ou politiciens en mal d'un succès facile, ont monopolisé l'Algérie à leur profit, y cherchant prétexte à leurs effets, mais sans grande idée ni conviction quant à ses lendemains. Leur argumentation, qui puise dans les élans patriotiques et les lieux communs, sans cesse rabâchés, n'apporte rien de nouveau ni de positif dans le débat.

D'autres aussi prétendent parler au nom des Algériens qui n'expriment qu'une tendance axée sur le passé, nostalgique et anachronique à l'instant même où les bouscule un continent qui naît. C'est le bataillon incorrigible des gens qui ne veulent rien concéder, responsables au premier chef du drame algérien.

Mais il est aussi une autre catégorie d'Algériens, plus nombreux qu'on ne le croit, qui sont conscients de l'évolution des peuples et des idées comme de l'émancipation morale, matérielle et politique voulue par la France en Algérie et consacrée par ses lois. Ils estiment impossible d'en refuser les conséquences sans mettre en cause la sincérité même de la France et les principes qui, depuis un siècle, ont guidé son action.

Rien n'est pire en effet dans un pays comme l'Algérie, où l'homme prend conscience de sa personnalité, que d'accorder au verbe seul la primauté sur l'action. Le jour où l'homme de ce pays, séduit par les promesses et confiant dans leur loyauté, découvre l'immensité infranchissable qui sépare les droits concédés d'avec la possibilité de les exercer, il doute, perd confiance, se révolte et se met à haïr. Il exige alors brutalement ce qu'il estime être désormais son droit. Dans tous les cas celui-ci demeure acquis, mais en revanche confiance et amitié ont disparu.

Les manifestations tapageuses et spectaculaires de réconciliation, les éternels grands mots prodigués à profusion pour tenter de reconquérir la confiance perdue n'ont alors plus d'effet.

La reconquête de la confiance ne s'obtiendra qu'en prouvant par des réalisations tangibles, non plus au futur, mais dans l'immédiat, que les engagements sont maintenant tenus. Le paiement à terme n'a plus cours, il faut payer comptant.

La France n'a d'ailleurs jamais cessé de vouloir le faire, ses lois le prouvent, les sacrifices nombreux et coûteux grâce auxquels l'Algérie est ce qu'elle est le prouvent aussi. Nul ne saurait donc honnêtement l'accuser ni encore moins la condamner en aucun domaine.

Il en va différemment des forces puissantes qui, en Algérie, ont méthodiquement freiné la réalisation de son action sociale et politique au risque de compromettre le prestige, voire la vie de la nation en créant les conditions favorables à l'explosion algérienne.

C'est pourquoi, au moment où approche l'heure du dénouement du drame algérien, s'il faut faire le bilan de nos chances, il faut aussi faire celui des " occasions manquées " pour ne pas, une nouvelle fois, laisser échapper l'occasion qui pourrait être la dernière.

J'évoque la perspective d'une ultime occasion sans idée défaitiste ni invite à quelque combat d'arrière-garde qu'on livre dans l'antichambre de la capitulation quand tout est perdu. Rien ne sera perdu non seulement en Algérie, mais encore en Afrique du Nord si les Algériens trop souvent aveuglés par la conscience de leur seul mérite savent enfin avoir une conscience non moins égale de leurs erreurs, et, en en tirant matière à enseignement positif, en évitent le renouvellement.

Ils pourront alors affronter avec intelligence et détermination un avenir plein de promesses plutôt que de le subir dans la souffrance, le jour où les uns et les autres, sans passion mais simplement en hommes décidés à suivre leur dure route ensemble, auront compris qu'il leur faut aussi vivre avec leur temps.

Ce sont ces perspectives que je voudrais tenter d'exprimer, non seulement en Français, mais en Algérien.

Je dis en Algérien parce que cinq générations des miens, dont l'ancêtre venait de Lyon, reposent ou sont nées sur cette terre d'Afrique sans cesse bouleversée par les passions et brûlée par le soleil. Du jour où, des forêts de la Mizrana qu'ils exploitaient sur la côte kabyle au temps des panthères, ils s'enracinèrent dans cette Algérie devenue leur terre, un peu comme leur patrie, eux et leurs descendants ne devaient plus partir.

Qui les avait poussés là? Nul souci d'apporter la civilisation ni la vocation d'un quelconque apostolat, mais simplement la cruauté de la vie qu'ils voulaient surmonter en tentant leur chance dans ce pays neuf, un pays à bâtir où l'homme, avec un courage d'homme, peut donner sa pleine mesure.

Comme des enfants perdus, ayant brûlé leurs vaisseaux, sans souci de ce qu'ils laissaient derrière, regardant droit devant eux, ils affrontaient courageusement l'inconnu. Pauvres d'argent - les

pionniers sont toujours pauvres - mais riches de volonté ardente, en guise de maisons ils habitaient des masures et, en y pénétrant, ils pensaient comme DE MONZIE plus tard en s'installant près de Saint-Céré : " Une vie nouvelle commence dans ce dernier logis de notre choix, celui qu'à des signes certains on reconnaît pour le logis définitif. "

On a prétendu depuis qu'ils avaient conquis l'Afrique. C'est l'Afrique qui les avait conquis... sinon que prouveraient ces lignes?

Comme des milliers d'Algériens dont les pères connurent le même sort, je descends donc de ces pionniers. C'est dire qu'en Algérie, je me sens chez moi et que, quoi qu'il advienne, j'entends y demeurer auprès des miens, vivants ou morts, parmi ce peuple algérien qu'ils ont connu et aimé, que je connais et que j'aime. Un million d'Européens d'Algérie partagent, j'en suis sûr, le même sentiment.

Au service de l'Algérie durant vingt ans, j'ai intensément vécu ses espérances, ses déceptions, ses drames et ses illusions. J'ai aussi administré dans la tempête, aux pires moments de son histoire contemporaine, Alger sa capitale, et je crois l'avoir fait avec honneur.

Peu importe que mes concitoyens ne m'en aient point su gré. C'est dans l'ordre des choses. Je ne leur en veux point. Ils m'en ont voulu avec d'autres de les prévenir sans ambages de la pente sur laquelle ils s'engageaient. Journallement intoxiqués par une certaine presse qui prétendait détenir seule le monopole du patriotisme et n'a cessé de les berner, toute vérité leur paraissait haïssable. À la suivre ils préféraient avec un orgueilleux mépris faire eux-mêmes leurs expériences... C'est chose faite à présent. Pendant trois ans ils ont eu en main tous les leviers politiques, économiques, sociaux, psychologiques, culturels, gouvernementaux et militaires pour, en définitive, malgré des sacrifices humains et matériels considérables,

en arriver au point par où ils eussent dû commencer : conséquence de leur caractère qui ressemble à notre climat orageux et ardent mais toujours instable.

Comme lui, ils s'assombrissent soudain pour condamner un jour les hommes et les idées auxquels, dans le soleil et avec une égale ardeur, ils rendront justice demain. Avec eux, il faut savoir attendre : le 13 mai le démontre avec éclat.

Aujourd'hui dans ma retraite, de mon vieux Bordj campé sur sa colline, je pense à eux en écrivant ces pages qui ne sont pas des mémoires.

Elles ne sont pas davantage règlement de compte, mais simple témoignage vécu, puisé dans des années d'action intense et vérités qu'il faut dire, quitte à déplaire. Elles reflètent l'évolution psychologique et politique d'un Algérien à la recherche comme d'autres d'une solution aux problèmes qui nous assaillent.

Elles ne prétendent explorer le passé que pour rendre plus clair le présent et préjuger d'une solution d'avenir, avec réalisme, hors la nostalgie des jours défunts et les prétentions d'un futur aussi orgueilleux que vain.

Ceux qui font profession d'activisme ou d'extrémisme, tant du côté F.L.N. que chez les Français d'Algérie, condamneront certainement ces pages. Je m'y attends, comme j'attends et comme beaucoup attendent avec moi les solutions qu'ils proposent pour, hors de l'épreuve de force, ramener la paix en Algérie.

Je ne pense pas qu'on y parvienne en disant " non, rien, jamais ", comme le font nombre de mes citoyens, ni en répondant " oui, tout et immédiatement ", comme le fait en écho le F.L.N.

Alors, il faut chercher autre chose et commencer par regarder autour de soi, en soi et surtout droit devant soi.

II Les données du drame

DEPUIS quatre ans, la guerre déchire l'Algérie parce qu'un groupe d'hommes revendiquent un nouvel État, auquel nous refusons de souscrire. Ils veulent l'indépendance, c'est-à-dire une vie rompant avec la vie commune dans la République française. Nous voulons, nous, le maintien de l'Algérie dans la République française.

Les données du drame seraient parfaitement claires si nous-mêmes, Français d'Algérie, savions exactement où se situe l'Algérie dans la République française. Cette place aurait son importance, mais nul d'entre nous ne peut la définir car nul texte ou juriste ne peut le renseigner.

Feu la Constitution de 1946 avait omis de l'indiquer. Son article 60 définissait l'Union française comme formée " d'une part de la République française qui comprend la France métropolitaine, les départements et territoires d'outre-mer, d'autre part des territoires et États associés ".

N'étant ni territoire, ni État associé, l'Algérie était donc dans la République française, mais où?

Matériellement et juridiquement, elle n'était pas la France métropolitaine, ni territoire d'outre-mer comme le Togo, le Cameroun ou Madagascar, et pas davantage département d'outre-mer car si le régime législatif des départements d'outre-mer était identique à celui des départements métropolitains, le régime algérien dit régime des décrets en était différent.

Aux termes de ce régime juridique traditionnel, " *il appartenait au gouvernement, au pouvoir exécutif, quand la loi ne le faisait pas expressément elle-même, de porter pour l'Algérie des textes ayant valeur législative* ".

Aussi, comme le constatait le professeur JACQUES LAMBERT de la Faculté de droit d'Alger : *"L'Algérie est tellement une création originale, elle est tellement sui generis que la Constitution, qui n'a voulu prévoir dans son article 60 que des catégories abstraites, l'a laissé échapper et présente ce singulier paradoxe d'avoir omis en définitive l'Algérie dans sa définition de l'Union française."*

Cette absence de définition, si regrettable, a pesé depuis dix ans sur le destin de l'Algérie et donné matière aux équivoques et aux plus violentes controverses. Celle qui oppose les partisans de l'intégration aux protagonistes du système fédéral n'est pas la moindre, bien inutile d'ailleurs puisque ce dernier système permettait à l'Algérie, autant que l'intégration, mais à moindres frais et avec plus de souplesse, de demeurer dans la République française.

Tenant compte des conséquences fâcheuses de cette absence de définition, le Constituant de 1958 eût dû, semble-t-il, préciser la place de l'Algérie dans nos institutions. Il ne l'a pas fait, mais sa discrétion s'explique cette fois du fait que l'Algérie est en guerre précisément pour définir son État.

On ne saurait dans la fièvre qui l'agite mettre un terme à ses convulsions par une décision arbitraire. La population algérienne condamnée au silence depuis trois ans ne l'eût probablement pas accepté.

En vérité, l'Algérie est une communauté unique au monde, unique en son genre. Rien ni personne ne pourra déterminer solidement et définitivement son destin s'il n'a été discuté par ses collectivités réunies qui auront approuvé en commun les solutions établissant un équilibre nécessaire à leur vie commune. Cela implique un dialogue qui rende aux uns le sens de leur dignité et à chacun celui de sa

sécurité, de l'égalité de ses droits, de sa liberté de pensée et d'expression.

Qui peut donc définir et régler tout cela, sinon les Algériens eux-mêmes? Le général DE GAULLE l'a parfaitement compris lorsque le 5 juin 1958, appelé au pouvoir par l'élan des Algérois, et s'adressant à leur foule enthousiaste massée sur le forum, il déclarait :

" Français à part entière dans un seul et même collège, nous allons le montrer pas plus tard que dans trois mois, dans l'occasion solennelle où tous les Français, y compris les dix millions de Français d'Algérie, auront à décider de leur propre destin.

Pour ces dix millions de Français-là, leurs suffrages comptent autant que les suffrages de tous les autres.

Ils auront à désigner, à élire, je le répète, dans un seul collège, leurs représentants pour les pouvoirs publics comme le feront tous les autres Français. Avec ces représentants élus, nous verrons comment faire le reste."

Des tonnerres d'applaudissements frénétiques saluèrent l'annonce de cette procédure qui allait enfin permettre aux Algériens de décider par eux-mêmes et en commun de leur place dans la communauté française.

La substance de ce qu'on a appelé le miracle du 13 mai 1958 me paraît résider tout entière dans ce plébiscite, par les Français d'Algérie, de l'égalité totale consacrée électoralement, donc démocratiquement et réalisée par l'institution du collège unique, réforme capitale à laquelle ils s'étaient montrés jusqu'alors farouchement hostiles par crainte d'être écrasés.

Le 11 décembre 1943, le Comité français de Libération nationale siégeant en Alger avait en effet octroyé la citoyenneté française pleine et entière à tous les musulmans algériens, à telle enseigne que, comme le constatait en août 1947 dans une remarquable intervention à la tribune du Parlement le président RENÉ MAYER :

"Les musulmans ont tous les droits politiques. L'essentiel était de savoir dans quel collège ils les exerceraient."

Le dernier point essentiel conditionnait toute la vie politique de l'Algérie. Puisque démocratie il y aurait et que la loi du nombre devenait seule juge, un million de Français d'Algérie risquaient de se trouver noyés parmi 9 millions de musulmans, lesquels allaient devenir les maîtres absolus du scrutin. En fonction du climat politique du moment, la représentation d'origine européenne pouvait être d'emblée éliminée au profit d'une représentation exclusivement musulmane.

Chacun comprenait qu'en cela le collège unique était véritablement la clef de la maison. L'accepter signifiait consentir à n'être plus le maître dans ce qu'on considérait jusqu'alors comme chez soi. Cela impliquait la nécessité d'un changement total d'attitude pour continuer de vivre en bonne intelligence avec les multiples et nouveaux occupants dans son propre collège et surtout de ne point trop les contrarier pour qu'ils ne rendent pas la vie insupportable.

D'où la position intransigeante, depuis 1943, de la collectivité européenne pour maintenir le vote dans deux collèges séparés, l'un strictement réservé aux musulmans dits deuxième collège, l'autre réservé (à quelques exceptions près) aux Européens dit premier collège, chacun élisant un nombre égal de représentants dans la plupart des assemblées, municipalités exceptées.

Cela explique la hantise que le collège unique a suscitée de longues années durant et l'exploitation qu'en a faite la chronique politique algérienne, notamment dans les prises de position des leaders les plus écoutés qui se prévalent de la défense de l'Algérie française.

Quiconque, d'origine européenne, osait simplement évoquer ce mode de votation, se voyait aussitôt honni et suspecté de trahison.

Je n'en prendrai pour preuve que quelques textes significatifs, telle cette lettre du 30 novembre 1957 de M. BOYER-BANSE, président de l'Union française nord-africaine, au président de l'Assemblée nationale, qui donne le ton :

*Toulon (Var), 30 novembre 1957
1, rue Philippe-Lebon.*

« Monsieur le Président,

L'Assemblée nationale que vous présidez vient de commettre un crime, le crime de tenter de violer notre droit en votant l'abjecte formule du collège unique, d'où ne pourraient résulter, si l'on s'obstinait dans cette folie, que l'écrasement de notre peuple et la sécession de l'Algérie.

J'ai, dans ces conditions, le devoir de vous confirmer la déclaration que je vous ai faite par ma lettre du 14 novembre dernier :

Notre peuple - le peuple français d'Algérie, section algérienne du peuple français - tient pour inexistante, nulle et non avenue la scandaleuse décision de l'Assemblée nationale. Il tiendra également pour inexistante, nulle et non avenue la décision du Conseil de la République, si elle est conforme.

Aux membres du Gouvernement, aux parlementaires, députés ou sénateurs, qui ont participé ou participeront à l'attentat qu'on tente de perpétrer contre notre droit, nous ne pouvons que laisser l'entière responsabilité des conséquences qui suivront ».

Et aussi ces éditoriaux de M. ALAIN DE SÉRIGNY, l'un des membres les plus en vue du Comité de salut public d'Alger, et dont l'important quotidien, l'Écho d'Alger, exerce une influence décisive sur les Européens d'Algérie.

Dans l'Écho d'Alger des 4 et 5 septembre 1957, sous le titre : " De l'ordonnance du 7 mars 1944 au collège unique ", M. de Sérigny, après avoir exposé les diverses étapes qui y conduisaient, écrivait :
« Le rappel des faits que la plupart de nos compatriotes métropolitains ignorent doit, nous voulons l'espérer, faire mieux comprendre l'exaspération des Français d'origine vivant en Algérie lorsqu'ils entendent parler de suppression pure et simple de leur collège électoral, bien amoindri déjà, c'est le cas de le dire, et de création d'un collège unique. Leur mécontentement se transforme même en colère lorsque les plus hautes instances politiques du pays ne craignent pas d'affirmer leur intention de supprimer le double collège en vertu de l'égalité des droits et des devoirs ».

Le 9 novembre 1957, rappelant la très vive campagne menée par lui contre le collège unique dans nombre de journaux métropolitains, il écrivait encore

"Depuis plus d'un an, à maintes reprises, j'ai expliqué et démontré dans les colonnes de l'Écho d'Alger aussi bien que dans celles de Paris-Presse, de l'hedomadaire Carrefour et de Journal du Parlement, que l'instauration d'un système électoral reposant sur le collège unique serait un non-sens."

Et, le condamnant définitivement devant l'histoire, il écrivait le 15 novembre 1957, dans son éditorial " Le Temps presse " :

« Il se trouve, je l'ai dit, une forte majorité à l'Assemblée nationale pour admettre le principe du collège unique, introduit à nouveau dans les projets de lois sur les institutions algériennes. En adoptant, comme cela ne fait hélas... plus guère de doute, un tel principe, le Gouvernement et le Parlement porteront devant l'histoire et dans l'évolution de l'Algérie de demain une responsabilité accablante."

13 mai 1958.

Pour la première fois dans l'histoire de l'Algérie, la métropole obtenait enfin de ces "mécontents toujours fidèles", comme

LAFERRIÈRE désignait les Algériens, leur consentement inconditionnel quant à l'instauration du collège unique. Les adversaires les plus acharnés de cette réforme réclamaient à cor et à cri qu'on la leur imposât d'extrême urgence.

Beaucoup de passion, beaucoup de soleil, peu d'éloquence suffirent en quelques secondes à balayer dix ans d'opposition et, qui mieux est, à susciter la conversion de leurs auteurs. Nulle protestation, mais seulement les ovations enthousiastes des opposants, la veille encore irréductibles, saluèrent la réforme si longtemps redoutée et condamnée.

Bienveillant et désireux de satisfaire les Algériens, le général DE GAULLE devait, quelques jours plus tard, prendre acte de leur désir si ardent et, dans une apostrophe dont l'exorde demeurera célèbre, déclarer :

"Eh bien... de tout cela, je prends acte au nom de la France et je déclare qu'à partir d'aujourd'hui, la France considère que dans toute l'Algérie, il n'y a qu'une seule catégorie d'habitants, il n'y a que des Français à part entière avec les mêmes droits et les mêmes devoirs."

Ne pouvant mettre en doute la sincérité de tels mouvements et sentiments, il faut donc prendre acte que désormais, tous les Algériens sont d'accord sans esprit de retour. Le vote en commun, dans un seul et même collège à l'occasion du référendum, en est la consécration définitive.

Consentie quelques années plus tôt sans éclat, cette réforme fondamentale eût probablement évité le drame algérien et assuré dans la sérénité de la paix des transitions qui, demain, se feront dans la fièvre.

Quand on sait d'autre part quelles contributions financières considérables ont, depuis ces dernières années, été exigées des

colons français d'Algérie par nombre d'organisations plus ou moins occultes créées soi-disant pour empêcher principalement cette réforme, on est en droit de penser que les naïfs qui se sont prêtés à ce jeu eussent pu en faire l'économie.

Dans quelques semaines ou peu de mois, l'Algérie se trouvera donc à l'heure du choix pour " faire le reste " comme l'a dit le général DE GAULLE mais cette fois dans des conditions sans précédent. Deux collectivités divisées, l'une dix fois plus nombreuse que l'autre, auront à décider dans un collège désormais unique de leur destin commun.

Par une singulière ironie du sort, c'est au moment même où le combat et toutes ses séquelles psychologiques et morales divisent ces deux collectivités comme elles ne le furent jamais auparavant qu'il va leur être demandé de désigner ensemble, dans le collège unique, les représentants avec lesquels " on fera le reste ".

Un autre moment et un autre climat auraient certes été préférables pour tenter pareille expérience... mais il n'y a plus le choix. Puisqu'on rejette avec horreur toute idée de discussion ou de négociation avec ceux qui se battent, seule demeure la solution de l'appel direct au peuple, l'élection, pour désigner les représentants, c'est-à-dire les " interlocuteurs valables " que la France recherche et attend.

Ainsi, pour s'être refusé à parler à quelques-uns, on doit maintenant donner la parole à tous et cette fois, le peuple ayant parlé, son verdict à la face du monde sera sans appel.

Pour que cette procédure ne puisse être remise en cause, il va de soi qu'elle implique la liberté des élections, c'est-à-dire non seulement liberté de vote, mais encore liberté de candidature, de propagande, liberté totale en tout et pour tout.

Est-ce possible et dans l'affirmative, doit-on craindre que ne se confirme l'appréhension de RAYMOND ARON quand il écrit : " *La négociation conduit à l'indépendance de l'Algérie, mais les élections libres y conduisent aussi.* " Pour ma part, je ne le souhaite pas.

Je souhaite profondément que la maturité et l'intelligence politiques dont font preuve les populations d'Afrique Noire trouvent leur expression en Algérie aussi dans la formule large et humaine de l'esprit communautaire qui sera l'unique solution humaine à nos maux. Quoi qu'il en soit, l'avenir seul nous départagera.

Pour nous, Algériens, son approche rend nécessaire de tenter de déceler les sentiments des uns et des autres, en quelque sorte leur dynamisme collectif, si tant est qu'il existe à la veille d'une consultation dont va dépendre " le reste ".

Plutôt que de constater simplement les effets, perceptibles aujourd'hui, il nous faut explorer les causes profondes des sentiments et des dissensions en détruisant les légendes qui irritent et, développant le film de la vie politique algérienne durant ces dernières années, fouiller dans le cimetière des occasions perdues... pour éviter cette fois de perdre la dernière.

III Que pense la masse musulmane ?

On sait ce que pensent les leaders du F.L.N. Depuis cinq ans, leurs déclarations multiples ont clairement explicité leurs objectifs et leurs sentiments. On sait aussi ce que pense le fellegh du bled et de la montagne ; son action armée est sans équivoque. On ne meurt pas pour rien.

Mais, tenter de déceler le sentiment profond de la masse musulmane algérienne en cet instant précis du combat est plus

difficile et peut conduire à d'incalculables erreurs d'optique. Parmi les sentiments qu'on lui prête, et les choses qu'on lui fait dire, où est la vérité?

Prétendre la découvrir est une entreprise certes difficile dans le climat passionnel où l'on vit, où chacun réagit en fonction de ses propres sentiments et non de ceux qu'il devrait apprécier.

Qu'un intellectuel musulman exprime son état d'âme, on le jugera selon le titre du journal qui lui donne l'hospitalité et non d'après l'expression de ses sentiments. D'ailleurs, intellectuels et élites musulmans sont trop souvent et sans autre forme de procès catalogués antifrançais.

Qu'un fellah, à son tour, déclare sincèrement son attachement à la France, il sera également suspecté par le commissaire politique F.L.N. du coin, catalogué traître à la patrie algérienne et châtié.

Alors, l'Algérie se tait, d'abord faute de moyens d'expression et ensuite parce que, quoi qu'on dise, bien ou mal, porte malheur. La loi du silence est devenue la règle. On ne la rompt que pour faire preuve du plus nécessaire opportunisme, sans quoi la sécurité et la vie sont en jeu. La méfiance domine partout. Rien n'est plus déprimant et plus nocif.

Il n'empêche que, de part et d'autre de ce mur du silence, les esprits continuent de travailler dans une sorte de clandestinité de la pensée qui attise l'esprit de résistance.

Ballottée de part et d'autre suivant la fortune de la guerre, son adhésion recherchée avec une égale ardeur par chacun et par tous les moyens qui vont de la douceur à l'extrême sévérité, la masse musulmane apparaît à première vue comme un peuple las et à la dérive, disponible pour qui saura le prendre et le retenir en lui rendant la paix.

Ce n'est pas tout. Des sentiments nouveaux et plus profonds bouleversent cette masse que quatre années de guerre et d'impossibilité d'expression ont repliée sur elle-même, fermée et incitée à la réflexion.

Il suffit de constater combien toutes les radios du monde sont écoutées avec avidité et la presse métropolitaine épluchée, dans les bidonvilles comme dans les douars les plus reculés, pour comprendre le travail qui s'opère dans une population dont on prétendait naguère qu'elle n'avait ni jugement ni pensée.

D'aucuns qui répugnent à faire leur autocritique constructive cherchent une évasion en attribuant aux seules excitations extérieures l'origine du trouble de la masse musulmane et, du même coup, les causes de la rébellion.

Que de fois, depuis trois ans surtout, n'a-t-on pas abusé de la séquence des préalables, communistes, tunisiens, marocains, égyptiens, voire anglais ou américains, qui empêchaient, disait-on, toute solution du drame algérien?

" L'affaire algérienne serait vite réglée si... l'U.R.S.S. et le communisme, si... les Tunisiens, si... les Marocains, si... les Égyptiens, etc. "

On refusait à juste titre de laisser internationaliser le problème algérien devant l'O.N.U., mais on n'avait cessé d'affirmer que la solution se trouvait hors de nos frontières, donc qu'elle était internationale.

Certes, nul ne contestera que des raisons extérieures pèsent dans la balance, mais elles ne sont pas tout le poids et eussent-elles trouvé en Algérie un climat et un terrain favorables que leur influence eût pu être aisément neutralisée.

À considérer l'évolution internationale depuis 1945, on constate que le monde s'est partagé, que les alliés d'hier s'affrontent et que le bloc de 350 millions de musulmans placés à la charnière des deux autres blocs antagonistes est un atout majeur pour qui saura le faire entrer dans son jeu. La politique de NASSER n'a pas d'autre sens.

Il suffit également de considérer l'évolution des pays islamiques depuis un demi-siècle pour découvrir qu'ils sont sortis de leur léthargie, qu'une conscience nouvelle est devenue leur, et que les révolutions qui les agitent sont l'expression d'une renaissance.

Il suffit de connaître enfin les progrès de la science et des ondes pour comprendre que le Djézirat-el-Maghreb, cette île du Maghreb qu'était l'Afrique du Nord isolée par la mer et par le désert, n'est plus une île aujourd'hui. Par tous ses pores, et à chaque instant, pénètrent par tous les moyens de transmission, de transport et d'échange l'étranger et ses doctrines, les nouvelles, les idées et la propagande.

L'étranger et le monde extérieur ont ainsi pénétré dans l'âme musulmane naguère repliée sur elle-même et qui maintenant va vibrer, s'émouvoir ou s'enflammer sous des influences dont on n'eût point jusqu'alors soupçonné le poids et que nous aurions cru négligeables.

Aussi, lorsque par un curieux paradoxe on voit les protagonistes les plus acharnés de la politique d'intégration tenter de justifier leur thèse en donnant aux causes extérieures une sorte de primauté, sinon de monopole dans les origines du drame algérien, leur argumentation contient en soi sa propre condamnation.

Car enfin, si 9 millions de musulmans, sacrés "Français à part entière", peuvent être si sensibles à l'influence extérieure que sa pression les incite à la guerre civile en Algérie, quels dangers alors menaceront la France quand, l'intégration une fois réalisée, ses

institutions et ses affaires seront dirigées ou partagées par les Algériens et que, dans le parlement français, s'ajouteront aux communistes qui obéissent à Moscou cinquante parlementaires qui obéissent au Caire. Qui dominera alors au Parlement, et ce moyen de vouloir conserver l'Algérie française ne risque-t-il pas simplement de perdre la France?

De ces causes lointaines et extérieures du drame que nous vivons, le musulman a désormais conscience, mais d'autres causes, intérieures et plus personnelles, celles-ci, viennent s'y ajouter, qui altèrent l'amitié et la confiance qu'il nous témoignait.

JEAN AMROUCHE résume cette dégradation de l'amitié et de la confiance en des phrases saisissantes qui contiennent la substance du drame algérien. Analysant les causes de la révolte des musulmans, il écrit dans " Quelques vérités amères " une page poignante que tout Algérien eût dû lire : "*Leur ferveur déçue est à la mesure de leur révolte.*"

Il peut paraître naïf de le déclarer, mais il y a beaucoup d'amour déçu dans la révolte du musulman.

Le musulman algérien n'est pas antifrançais. Peut-être le deviendra-t-il demain, mais jusqu'à présent ont menti tous ceux qui lui imputaient l'intention de nous chasser d'Algérie. Si cette pensée avait cheminé dans son subconscient, les occasions ne lui eussent pas manqué maintes fois pour le faire.

En 1940, nous étions vaincus et chacun sait qu'en terre d'Islam, le vaincu perd la face. Sans troupes et sans moyens, sans secours possible, travaillés en outre par les agents de l'ennemi, l'occasion était belle pour nous liquider. Or ceux qui ont vécu en Algérie durant cette période n'ont jamais rencontré auprès des musulmans davantage d'amitié et d'expression plus sincère de solidarité dans le malheur de la patrie.

Dans son rapport du 10 août 1941 au maréchal PÉTAIN sur les problèmes algériens, FERHAT ABBAS, l'un des leaders actuels de la rébellion algérienne, qui vient d'être désigné comme président du " Gouvernement " provisoire au Caire, n'écrivait-il pas :

"Depuis juin 1940, la France est malheureuse. Elle n'a jamais été aussi chère à leur coeur (les musulmans). Riche ou pauvre, elle reste pour eux la France, c'est-à-dire la nation aux traditions généreuses qui, durant des générations, s'est immolée pour le respect de l'individu et la dignité humaine dans le monde ».

Et celui-ci, descendant d'une des plus illustres familles du Constantinois et ces derniers temps encore maire de Kenchela dans les Aurès, Si ACHMI BENCHENOUF, ne répondait-il pas fièrement à la même époque, à ceux qui paraissaient mettre en doute la survie de la France : *" La France ne peut pas mourir, car si elle mourait, le monde entier ne serait pas assez fort pour porter son cercueil. "*

Si les musulmans étaient véritablement antifrançais, comment expliquer que, dans les pires moments de l'action terroriste, après un engagement ou un attentat, nous puissions de nouveau nous côtoyer, nous parler, continuer de vivre ensemble? Serions-nous plus forts ou plus courageux que les autres?

Je ne le crois pas, nous avons simplement conscience de notre destin commun. Sans nous l'avouer parce que nous ne le voulons pas ou parce que nous répugnons à le faire, nous savons que nous ne pouvons pas vivre les uns sans les autres.

Avoir supposé que la masse musulmane d'Algérie, collant au grand mouvement de réveil de l'Islam, nous lâchait et devenait antifrançaise, a été la cause d'une des tragiques erreurs de la guerre d'Algérie.

Le jour où, croyant vaincre rapidement par la force en matant une masse que l'on tenait, sans beaucoup la connaître, pour avoir choisi entre l'Islam et la France, on la confondait dans la répression, elle qui ne nous était pas hostile, avec le fellegh qui nous combattait, on a servi le F.L.N.. Le problème des effectifs dans l'armée des fellagha s'est ainsi trouvé résolu et le recrutement assuré.

Sans préjudice de la contrepartie en effectifs que cela nous a imposée, cet élément déterminant de la lutte que constitue l'appui populaire s'est trouvé amenuisé à notre détriment. Par le fait même de sa participation grandissante au combat, la masse s'est de plus en plus engagée directement ou indirectement contre nous, souvent même à son corps défendant.

Le F.L.N. n'en demandait pas davantage pour consolider ses assises et plus il recueillait de concours, plus ses tentacules s'étendaient, broyant les résistances, au besoin par le crime.

Évoquant l'un des responsables de cette tragique et inhumaine erreur, un musulman me déclarait non sans humour : *" Si un jour l'Algérie devient indépendante, c'est à cet homme qui nous a fait tant de mal que nous élèverons quand même et en premier une statue. Nous lui reconnaissons le mérite d'avoir réalisé notre unité. "*

L'appréciation est sans doute exagérée, mais quoi qu'il en soit, il fallait éviter ce piège, car l'unité est l'expression la plus parfaite de la cohésion morale, quand elle n'est pas physique, d'un peuple rassemblé pour un même combat.

Le Parti communiste, depuis de nombreuses années, et le F.L.N. depuis le début de la rébellion, n'ont eu de cesse de réaliser cette unité. Dès le août 1946, dans une circulaire reproduisant les décisions du Comité central du Parti communiste algérien des 20 et 21 juillet 1946, et envisageant la nécessité de créer un Front national démocratique algérien, le Comité central déclarait :

"STALINE nous enseigne que, dans les pays coloniaux, les blocs et les accords provisoires avec la bourgeoisie, à une certaine étape de la révolution nationale, sont non seulement admissibles, mais absolument indispensables.

C'est pourquoi nous devons faire des alliances avec tous ceux qui sont disposés à lutter contre l'impérialisme. C'est en tenant compte de tout cela que notre Comité central a lancé son appel pour la création d'un vaste Front national démocratique algérien rassemblant P.P.A., U.D.M.A. (parti de FERHAT ABBAS), Oulémas (organisation religieuse du cheik BRAHIMI BACHIR), socialistes et tous les progressistes sans distinction de race, de langue, ni de religion ».

C'était en août 1946...

Cinq ans plus tard, le 6 août 1951, en pleine crise gouvernementale française, le Front algérien pour la défense et le respect de la liberté était constitué, au cours d'une réunion tenue au cinéma " Donyazad ", en plein coeur d'Alger. A l'exception des socialistes qui n'adhèrent point, il groupait tous les partis ou organisations qui, depuis, se sont retrouvés côte à côte dans la révolution algérienne.

Les objectifs de ce Front, tels qu'ils étaient définis par ses protagonistes, ne contenaient rien en apparence que pût renier une vraie démocratie. Mais le fait même de la conjonction des divers éléments d'une force qui, sous l'égide du Parti communiste, prenait conscience d'elle-même et unissait des concepts si farouchement opposés en Islam, tels que la spiritualité et le matérialisme, eût dû inciter à quelque réflexion.

Nous fûmes quelques-uns, musulmans et Français, à nous en rendre compte. Le 14 septembre 1951, mon collègue Benchenouf et moi-même remettions au gouverneur de l'Algérie une lettre qu'avec le recul du temps nous sommes heureux d'avoir pu écrire; on me permettra d'en reproduire le contenu :

Alger, le 14 septembre 1951.

Monsieur le Gouverneur général,

Au cours de l'automne 1950, les signataires de la présente note, qui étaient alors membres de l'Assemblée nationale (fonction dont ils se sont depuis volontairement dessaisis), sollicitèrent une audience de votre prédécesseur, M. M. E. NAEGELEN.

Cette audience leur était accordée le 16 octobre 1950 à 17 heures en la " Villa des Oliviers ", à El-Biar. A la demande de Si Hachemi Benchenouf était également présent M. Ciosi, directeur du Cabinet chargé des affaires musulmanes.

Abstraction faite de certaines questions de personnes accessoirement évoquées, l'essentiel de l'échange de vues qui suivit porta sur les divers aspects du problème politique algérien.

Nous les rappelons aujourd'hui d'autant plus volontiers qu'aucun compte n'ayant été tenu de nos avertissements et suggestions, les données du problème se sont depuis compliquées et revêtent même à présent un caractère de singulière acuité.

Nous déclarâmes notamment à M. Naegelen, que :

1° "L'heure nous paraissait venue de " reconsidérer " l'orientation donnée jusqu'alors à la politique française en Algérie, eu égard à certains facteurs dont on ne pouvait ignorer l'importance.

***Sur le plan international,** on assistait à une véritable prise de conscience de l'Islam, sorti de sa longue léthargie. Les leaders musulmans ne méconnaissaient pas les motifs qui incitaient les puissances de l'un ou l'autre bloc à rechercher leur alliance; ils appréciaient à sa juste valeur l'atout que ces amitiés intéressées constituaient.*

Dans cet ordre d'idées, il était clair que l'exploitation du nationalisme musulman par la propagande soviétique avait pour but de flatter certaines aspirations, parfois chimériques, et de susciter des complications intérieures chez les nations atlantiques.

Sur le plan métropolitain, les difficultés économiques et financières, de jour en jour plus perceptibles, provoqueraient des remous sociaux auxquels l'Algérie n'échapperait pas.

L'impécuniosité grandissante de l'État aboutirait fatalement à un amenuisement de l'aide financière consentie à l'Algérie, voire simplement à un changement dans l'affectation des crédits consentis. Et les transferts de chapitre à chapitre poseraient des problèmes délicats.

Ils fourniraient notamment l'occasion de remettre en cause les lourds engagements souscrits dans le Statut. Ils mettraient en relief l'inéluctabilité d'un divorce entre les possibilités économiques et les impératifs sociaux, ébranlant ainsi un système insuffisamment adapté aux réalités.

Sur le plan strictement algérien, le pays en pleine évolution, en pleine crise de croissance politique depuis la mise en application des réformes consécutives à la guerre de 1939-1945 et du Statut voyait une élite de plus en plus nombreuse prendre, elle aussi, conscience de sa personnalité. Elle devenait d'autant plus réceptive aux influences extérieures que son existence ou sa valeur étaient localement ignorées ou sciemment méconnues.

2° Devant des causes de fièvre, de division et de discorde dont nous ne citons pour mémoire qu'une infime partie, nous déclarâmes qu'il importait avant tout d'armer moralement l'Algérie et de rétablir parmi les diverses collectivités qui la peuplent un climat de confiance, de compréhension, de justice et d'amitié.

Ainsi, forte de son unité morale, pourrait-elle dominer les difficultés présentes et affronter, unie et apaisée, les spasmes chaotiques qui ébranleraient l'univers.

3° Pour établir cet indispensable courant de confiance entre les diverses collectivités, nous suggérons que fût instaurée une politique de rapprochement des élites, axée sur une meilleure connaissance les uns des autres, sur des contacts plus étroits entre

évolués musulmans et européens, et sur une loyale et franche collaboration entre les élites musulmanes et l'Administration.

Ces élites devaient pouvoir exprimer librement leur pensée sans être astreintes à se réfugier pour ce faire dans les colonnes d'un quotidien communiste. Dans ce but, nous envisageâmes d'ouvrir un " Dialogue entre Algériens ".

Vous savez ce qu'il en advint au bout de quelques semaines...

4° Nous exposâmes que nous considérions les élites musulmanes acquises à notre culture comme des réussites dans l'oeuvre entreprise par la France en Algérie.

Et pourtant, plutôt que de les accueillir avec enthousiasme, plutôt que de les associer intimement à nos efforts pour tenter de résoudre avec elles les innombrables et surhumains problèmes posés par la masse immense qu'il reste à élever, il semblait qu'un incompréhensible aveuglement incitât à pousser ces élites vers d'autres horizons.

Sans raison, les portes de la Cité leur demeuraient fermées. Alors qu'elles quittaient leur milieu, on leur refusait l'accès du nôtre. Comment s'étonner ensuite qu'elles allassent là où il nous déplaît de les retrouver?

Comment s'étonner qu'elles formassent les cadres d'une réelle opposition dont nous déplorons l'agressivité politique, alors que ce repli ne s'explique souvent que par une profonde blessure de l'homme dans son amour-propre, -ou mieux, dans sa dignité?

5° Nous suggérâmes encore que fût appliqué honnêtement le Statut de l'Algérie et loyalement observée la loi française.

Le musulman a un sens inné de la justice. Pourquoi lui reprocherait-on de recourir à l'illégalité quand ceux qui lui ont imposé leurs lois les violent parfois cyniquement ?

Quelle autorité pouvait avoir une Administration, émanation de l'Exécutif, chargée de faire appliquer la loi, quand elle donnait elle-même ouvertement l'exemple de son non-respect?

L'Administration qui, par ses créatures, contrôlait l'Assemblée algérienne eût pu faire résoudre rapidement l'épineuse question de la Séparation du Culte et de l'État. L'article 56 de la loi du 20 septembre 1947 l'y engageait. Elle préférait néanmoins attendre : sans comprendre que dans un pays en pleine évolution le temps ne résout jamais rien... au contraire.

6° Enfin, nous insistâmes de façon toute particulière sur le fait que l'accélération chaque jour accrue de l'évolution exigeait une adaptation, à vrai dire une évolution parallèle de la part de l'Administration.

Il fallait qu'elle révisât certaines méthodes dont la persistance engendrait découragement, amertume et peut-être ressentiment chez les élites musulmanes. Si elle s'y refusait, la désaffection qui s'ensuivrait vis-à-vis de la France ne manquerait pas d'être exploitée par la propagande étrangère toujours à l'affût.

Ce disant, nous visions les procédés généralement employés au cours des élections. Nous exposâmes notamment que depuis 1945 le truquage électoral dans le deuxième collège s'accroissait de façon si maladroite qu'aussi patientes que fussent les populations, il ne serait plus de mise, sans risque grave, de continuer à recourir dans l'avenir à de tels procédés.

Le préjudice moral qu'en retirait la France dépassait de beaucoup les inconvénients qui résulteraient de l'accession dans les assemblées de quelques membres de l'opposition.

Nous demandâmes enfin au Gouverneur général de ne point confondre l'aile pensante musulmane avec quelques trublions et d'abandonner le procédé facile, mais absurde, qui consiste, par mesure de sécurité, à soutenir ou à désigner des analphabètes et des non-valeurs.

Le Gouverneur général nous remercia de notre exposé, en approuva le fond, se déclara d'accord quant à l'expérience de rapprochement que nous voulions tenter, et nous demanda de le

tenir au courant pour suivre nos efforts et au besoin nous aider de son autorité. Par contre, il s'éleva avec véhémence contre les attaques personnelles dont il était l'objet de la part de l'U.D.M.A.

Rappelant par ailleurs son passé de militant socialiste et de syndicaliste, le Gouverneur général manifesta sa satisfaction de voir deux hommes appartenant à deux collectivités si différentes s'attaquer avec foi à la besogne ingrate et difficile de tenter de vaincre les complexes et les préjugés raciaux.

Il rappela que tel avait été également son désir. Son message à l'Assemblée algérienne du vendredi 21 mai 1948 l'attestait. Notre entretien prit fin sur cette déclaration. Une espérance était née...

Un an bientôt se sera écoulé depuis notre entretien du 14 octobre 1950 aux "Oliviers". Économiquement, socialement, politiquement, partout, la situation s'aggrave.

On demande sans cesse de nouveaux efforts à l'Algérie. Depuis la guerre d'Indochine à laquelle elle contribue héroïquement, jusqu'à ceux, plus lourds encore, que demain peut-être l'Occident sollicitera d'elle.

Pourtant, hormis notre essai qui nous valut d'abondantes injures, rien n'a été fait pour armer moralement le pays.

Le communisme moscovite l'a parfaitement compris. Il a saisi au vol l'occasion inespérée que lui offrait cette déception nouvelle et profonde des musulmans devant l'unanimité administrative des récentes élections.

L'absence de vision de l'Administration algérienne aura, en quelques jours, provoqué une union que le Parti communiste, des années durant, s'était efforcé en vain de réaliser.

Il ne faut pas mésestimer le Front algérien ". C'est une conjonction redoutable, désormais inspirée par une nation qui, camouflée sous des prête-noms, livre la guerre à l'Occident. Ceux qui ont adhéré à ce Front l'ont fait moins par conviction que par désespoir. Et la masse musulmane semble accueillir avec sympathie la constitution de ce Front.

La religion musulmane étant engagée dans le Front algérien, combattre le Front serait interprété par certains comme une manifestation hostile à la religion.

Les musulmans modérés se trouvent maintenant acculés dans une impasse. Ou adhérer au Front, c'est-à-dire se solidariser avec lui pour condamner ce qu'ils réprouvent, mais supporter du même coup l'hypothèque communiste, ou bien ne pas adhérer au Front et paraître ainsi avaliser la politique routinière de l'Administration, la préfabrication des élus, etc.

Nous n'avons pas le droit d'enfermer les modérés dans ce dilemme tragique.

L'Administration doit prendre position pendant qu'il en est temps encore, avant les élections d'octobre.

Elle doit se décider à appliquer loyalement le Statut. En particulier, elle doit se prononcer sur la séparation du Culte et de l'État par le dépôt d'un projet provoquant la discussion de l'article 56 du Statut.

Elle doit modifier sa conception des élections en garantissant et en imposant une stricte liberté du vote.

Qu'elle songe aux incidents que les communistes, à l'affût de toute occasion d'agitation, ne manqueront pas de provoquer si elle persistait dans ses méthodes antérieures.

Qu'elle songe que l'O.N.U. siège à présent à trois heures d'Alger et qu'il est de l'intérêt de certains de la voir s'intéresser à nos affaires.

Qu'elle songe enfin que lorsque l'agitation commence en Algérie, nul ne sait où, quand et comment finira l'aventure...

Il était de notre devoir de Français et de musulmans de vous avertir de ces choses. Notre rôle d'élus est de vous aider dans votre tâche et de vous dire la vérité, aussi pénible qu'elle puisse être.

Par l'observation de la loi et d'une stricte justice, vous pouvez encore redresser une situation compromise.

Permettez-nous de vous conseiller d'axer votre action sur le secteur moral, trop souvent négligé par vos prédécesseurs.

Chaque jour nous démontre davantage le bien-fondé de ce jugement de GSELL :

" La conquête morale du pays tout entier s'imposera d'une manière aussi nécessaire que la conquête matérielle. Malheur aux maîtres de l'Afrique du Nord qui ne sauront pas le comprendre."

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur général, l'expression de notre haute et respectueuse considération.

<i>Si HACHEMI BENCHENOUF Ancien député Délégué à l'Assemblée algérienne Conseiller général</i>	<i>Jacques CHEVALLIER Ancien député Délégué à l'Assemblée algérienne Conseiller général</i>
--	---

De ces avertissements aucun compte ne fut tenu. Vivant sur sa lancée officielle l'Administration algérienne continua d'oublier que tout citoyen, justiciable de la loi, devait aussi, le cas échéant, en être bénéficiaire.

Le chef des Oulémas, le cheik Brahimi Bachir, n'avait pas réclamé autre chose quand il déclarait le 3 janvier 1943 devant la Commission des réformes :

" L'accomplissement d'un devoir exige en toute équité l'octroi à son auteur des droits en découlant. "

Cette méconnaissance d'abord, et depuis novembre 1954 la confusion dans la répression de l'innocent et du coupable nous ont fait un mal incalculable. Le musulman s'est pris à douter de notre sens de la justice et de la sincérité de notre amitié.

Mise à part la réduction d'un petit noyau d'activistes armés et constitués en bandes, la rébellion algérienne eût pu être jugulée dès ses débuts par des réformes libérales et profondes qui lui eussent enlevé beaucoup de ses raisons d'être.

Cédant à des pressions stupides et aux campagnes faciles, politiquement si payantes, contre les prétendus abandons et la soi-disant trahison, campagnes animées par de sordides intérêts personnels, on a cru mater tout cela rapidement. On a cédé à ceux qui disaient avec une vue simpliste et une ignorance crasse du vrai problème : " La manière forte, c'est la seule que l'Arabe comprend. "

Depuis quatre ans, on ne cesse d'utiliser la manière forte et l'Arabe n'a toujours pas compris... Mais, entre temps, le cycle infernal assassinat - répression - assassinat se déchaînait de manière folle.

Nous en avons cruellement souffert et la masse musulmane encore plus que nous. Le F.L.N. seul en a profité : plus le sang coulait de part et d'autre, plus il en tirait avantage pour montrer sa force et exploiter les ferments de haine que répandait cette inutile boucherie.

Alors qu'il eût fallu prendre une rapide conscience des causes de la rébellion et lui enlever l'éventuel appui populaire par des preuves tangibles de notre esprit de réformes ou par tout autre moyen suscitant l'adhésion, on s'est refusé à discuter ces choses avec les cadres de la population autochtone, sa bourgeoisie, ses hommes

politiques, son opposition, ses élites nouvelles. Depuis lors, celles-ci ont disparu, dispersées, muettes, ou volatilisées dans la tourmente.

Et pourtant, la plupart des chefs politiques actuels du F.L.N. étaient en Algérie, circulant librement et tirant la sonnette d'alarme pour empêcher l'irréparable. FERHAT ABBAS, YAZID, KIHOUANE, BOUMENDJEL, LAMINE DEBBAGHINE, FRANCIS, TEWKIF-EL-MADANI, et combien d'autres, ont continué de vivre, de travailler et souvent de s'exprimer librement parmi nous de longs mois encore après le début de la rébellion, fréquentant nos assemblées et même nos responsables du pouvoir.

Plutôt que de les rassembler et de discuter avec eux pour trouver un modus vivendi honorable, nul ne s'en est soucié. Ils ont disposé à leur guise. Aujourd'hui, de l'O.N.U. au Caire en passant par Genève ou Stockholm, ils constituent l'état-major de la rébellion et son gouvernement provisoire. Absurdité, mais n'était-il pas entendu qu'on ne discuterait pas, car discuter même en territoire français avec des musulmans citoyens français, aux termes même d'une loi française, c'était, disait-on, trahir?

Si on qualifie de traîtres ceux qui n'ont cessé de préconiser la discussion, de quel qualificatif gratifiera-t-on alors ceux qui ont permis à l'adversaire de constituer ses états-majors et de former son gouvernement provisoire? Les musulmans raisonnables ne comprennent pas tant d'incohérence de notre part.

De là à penser qu'il dépendrait de nous que tout s'arrange mais que nous nous y sommes refusés, il n'y a qu'un pas à franchir. La propagande du F.L.N. l'a fort bien compris et exploite nos prétendues arrière-pensées, ne fût-ce que celle de génocide alors que, tout au plus, elle devrait nous accuser de n'avoir point eu de pensée du tout.

Tout cela se solde par l'extinction de la confiance, cette étincelle merveilleuse et si rare qui fait que, sans souci même de comprendre, un homme accepte de partager le destin d'un autre homme en qui il a mis sa foi pour le meilleur et pour le pire.

La perte de la confiance est une des causes essentielles de notre drame algérien, l'hypothèque qui pèsera demain lourdement au moment de sa conclusion, celle qu'il faudra lever dans tous les domaines sans exception aucune.

IV Rétablir la confiance.

Dans sa conférence au palais d'Orsay, le 1^{er} octobre 1958, à son retour d'Algérie, le président BIDAULT, commentant ses impressions d'Algérie et les perspectives, déclarait : *" Le devoir de demain, c'est de ne pas ruser, de ne pas tricher, de ne pas biaiser, de ne pas revenir en arrière. Donner et retenir ne vaut. Le devoir de demain, c'est la fidélité à l'oeuvre entreprise et à la parole donnée. "*

Il est difficile de définir avec plus de netteté le fond même de ce que pense le musulman aujourd'hui.

Jean Amrouche, avec sévérité, l'avait lui aussi défini quelques mois plus tôt : *" La guerre d'Algérie, écrivait-il, marque la fin des temps où la France pouvait être crue sur parole. "*

Certes, il est déplaisant que la confiance en la France puisse être discutée, mais le fait que Jean Amrouche, dont on connaît la probité intellectuelle, rejoigne la pensée plus nuancée du président Georges Bidault donne à réfléchir.

Pourtant, cette confiance a longtemps existé. Du temps de nos pères, l'Arabe était l'Arabe. C'était clair et net.

La conquête était récente, les révolutions sociales et la promotion de l'homme encore imperceptibles, on vivait donc en confiance dans le plus complet paternalisme. Autour des fermes, la gens romaine se reconstituait.

On l'aimait tout de même, cet Arabe. Chacun avait alors les siens comme chacun a continué d'avoir le sien. Rien ne m'a en effet davantage frappé en 1956-1957, au cours de la sanglante bataille d'Alger, que de voir nombre d'Européens venir discrètement me supplier d'intervenir en faveur d'un musulman arrêté ou disparu.

Je connaissais les sentiments de ces Européens qui affichaient ouvertement la nécessité de " les tuer tous " et, quand je leur objectais que leurs déclarations ne correspondaient pas à leur démarche, invariablement, chacun me répondait : " Oui, mais celui-là n'est pas comme les autres. "

On peut dire, sans crainte de se tromper, qu'un million de musulmans algériens ont un million d'amis fidèles chez les Européens qui n'osent l'avouer.

Ces trames qui se tissent entre individus, souvent à leur insu, dans le contact ou le labeur quotidiens pour finir avec le temps en symbiose, qu'on les appelle union ou amitié sont l'essence même de la vie algérienne.

Sans doute les différences ethniques et le mode d'existence les rendent-elles plus lentes et difficiles, mais les lois de la vie prévalent en dernier lieu.

La Gaule envahie par César, l'Angleterre par le Normand, l'Espagne occupée durant sept siècles par le Maure n'échappèrent pas à cette loi. Ainsi naquirent les Gallo-Romains, les Anglo-Saxons et les Andalous, et il est déjà en Algérie nombre de familles françaises, et non des moins ultra, qui ne s'en vantent guère, mais ont quelque ancêtre musulman.

Peuple généreux dont les idées libérales et explosives ont ébranlé et détruit tant d'empires, c'est un nécessaire retour des choses qu'un jour nous faisons les frais de nos propres doctrines : on ne peut pas sans cesse éveiller la conscience des gens sans qu'elle prenne sa revanche.

Si l'on veut émanciper l'homme et lui rendre sa dignité, il ne faut pas s'en plaindre, le jour où il y parvient. Ce qui est un bonheur pour lui devient un succès pour nous. Aussi paradoxal que cela paraisse, la psychologie actuelle du musulman algérien est d'abord la conséquence du succès de la colonisation et de la pénétration des doctrines dont nous avons négligé de tirer en temps voulu les conséquences logiques. Elle résulte aussi de promesses généreuses qui n'ont pas été suivies d'effets.

Prisonniers de notre succès? Dans les écoles d'Algérie, nous avons enseigné aux petits musulmans notre histoire, nous l'avons imposée cette histoire qui est l'histoire de la naissance et de la création d'une nation. Le peuple français est un composé : "*C'est mieux qu'une race, c'est une nation*", écrit JACQUES BAINVILLE.

Nous leur avons appris, aux jeunes musulmans, que Vercingétorix fut le héros malheureux de la lutte pour l'indépendance, que Jeanne d'Arc buta l'Anglais hors de France, que La Fayette et Rochambeau aidèrent Washington à proclamer l'indépendance des États-Unis d'Amérique, que 1789 fut l'année des grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité, qu'en France, sous l'occupation allemande, on vit le sacrifice héroïque des maquisards et des résistants qui déposaient bombes et plastic.

Cet ensemble de connaissances eût dû nous faire admirer et aimer, si l'enfant qui en bénéficiait, parvenu à l'âge d'homme, s'était senti sans réticence aucune membre de la communauté dont on lui avait conté les exploits.

Il ne fallait pas qu'à vingt ans, le mur des préjugés, de la supériorité française ou tout simplement du racisme, tout ce qui offense la dignité humaine, le séparât soudain de cette communauté. Après avoir arraché cet enfant à sa tribu, il fallait lui ouvrir toutes grandes les portes de notre cité, sinon les rancoeurs n'allaient-elles pas s'accumuler et faire des ravages?

À lui marchander ou à lui refuser en temps opportun sa place et sa dignité d'homme dans notre nation, n'allait-il pas vouloir se créer sa propre nation où il aurait sa dignité et son droit et ne s'acharnerait-il pas à la créer en bénéficiant, certes, de tout ce que nous lui avons appris, qui se retournerait contre nous?

La participation active ou indirecte, matérielle ou spirituelle, mais dans tous les cas quasi générale de l'élite musulmane à la rébellion, ne répond-elle pas à la question?

Je voudrais rendre justice à M. JACQUES SOUSTELLE pour avoir, en avril 1955, compris ces choses, et avoir eu le courage de les exprimer à ses subordonnés, préfets, sous-préfets, maires, administrateurs, etc. dans une circulaire (no 2385 CAC du 5 avril 1955) dont les termes d'une très haute élévation de pensée sont inhabituels en matière administrative.

Circulaire qui mérite d'être connue. Sous le titre " politique des égards et de la confiance ", M. Soustelle écrivait :

" *L'ordre matériel n'est pas tout. La paix des esprits, l'accord des volontés ont besoin de la coopération de tous. Marchander notre confiance à nos concitoyens musulmans serait faire le jeu de nos adversaires.*

Il appartient donc à tous les Français conscients des nécessités de l'heure (autorités administratives, élus, fonctionnaires de tous ordres, hommes de bonne volonté, quelles que soient leur origine et leur condition) de se convaincre, et de convaincre leurs proches par

la parole et par l'exemple, que nous ne triompherons durablement du crime, du fanatisme et de l'erreur que par l'union étroite et confiante de tous les éléments de ce pays.

Je suis certain que tous auront à coeur de se donner à cette tâche. Les quelques manifestations de méfiance injustifiée qui m'ont été signalées ne sont peut-être pas sans rapport, chez certains, avec la persistance de cet état d'esprit qu'on appelle aujourd'hui " complexe de supériorité ", si souvent et si durement condamné par les meilleurs artisans de notre oeuvre en Afrique du Nord, notamment par le maréchal LYAUTEY :

"Le secret, disait-il, c'est la main tendue, et non la main condescendante, mais la loyale poignée de main d'homme à homme faits pour se comprendre... Adaptions-nous les uns aux autres... La morgue, la distance sont les choses qui se pardonnent le moins... La durée, la fécondité de notre établissement ont comme condition absolue la multiplication de nos rapports avec les indigènes : association agricole, industrielle, association d'affaires, mais surtout association intellectuelle : celle de l'esprit et celle du coeur... "

Certes, le "danger du mépris" n'est plus aussi menaçant qu'autrefois. Les expressions malsonnantes de jadis s'entendent de moins en moins. Le tutoiement systématique à l'égard des autochtones tend à disparaître. Les préjugés réciproques se dissipent.

Un gros effort reste néanmoins à faire pour que la courtoisie entre vraiment dans les moeurs. On constate parfois encore, de la part de personnes dont la culture laisse à désirer, des paroles ou des gestes désinvoltes, voire grossiers, à l'égard des Français musulmans.

De telles attitudes ont pu passer jadis pour l'expression d'une certaine bonhomie bourrue. Aujourd'hui et de plus en plus à mesure que se répandent notre langue et nos concepts, l'autochtone veut

être traité avec la même politesse que tout autre. Il tient, légitimement, à sa dignité d'homme.

Les blessures d'amour-propre, chez un peuple naturellement fier et imbu des règles de la politesse orientale, sont souvent les plus longues à cicatrizer. Un grand pas sera fait le jour où tous les habitants de ce pays se respecteront les uns les autres et se comporteront en conséquence, quelles que soient leur race, leur religion et leur situation sociale.

Il n'est pas besoin d'ajouter que les représentants de l'autorité doivent, dans ce domaine, donner l'exemple.

En bref, si le " problème algérien " est de nature économique, sociale, politique, il est aussi, et plus encore peut-être, un problème de relations humaines.

Cette " politique des égards " nécessaire à la conquête des coeurs n'est d'ailleurs nullement exclusive de la fermeté qui convient dans la défense de l'intérêt général. Loin de s'opposer, autorité et bienveillance sont les caractéristiques des hommes et des États forts, comme renoncement et nervosité sont celles des faibles. Fermer les yeux sur des infractions délibérées à la loi serait un abandon. En faire grief à la communauté à laquelle appartient le coupable serait une injustice. L'immense majorité de ceux qui représentent la France dans ce pays l'ont compris et savent se tenir à égale distance de ces deux excès.

Que chacun, dans son comportement quotidien, s'inspire de ces idées et les inspire à ses subordonnés, qu'il s'efforce à la patience et au tact, quelles que soient les difficultés de sa tâche, que nos concitoyens musulmans se sentent traités en égaux comme le veulent les lois et l'esprit de la République, qu'ils constatent surtout que la justice et l'équité s'appliquent à tous sans discrimination : c'est là une condition essentielle de la paix publique et du progrès. "

Il est regrettable que, depuis des années, pareilles directives n'aient pu être suivies faute d'avoir été données à temps... Appliquées rigoureusement, elles eussent produit les plus heureux effets.

Prisonniers de nos doctrines, disions-nous aussi.

N'entendons-nous pas en toutes occasions, condamner par les plus hautes instances politiques et par presque tous les partis le régime colonial que les congrès socialistes avaient stigmatisé du nom de colonialisme?

Condamner le colonialisme, n'était-ce pas condamner le régime sous lequel nous vivions en Algérie depuis un siècle et demi, condamner la suzeraineté dont la base même est l'emploi éventuel de la force et du même coup saper les fondements de notre politique de souveraineté?

A réprouver sans cesse le système colonial dans les mots, est-il possible en même temps de prétendre le faire persévérer dans les faits? Nulle équivoque n'est plus tragique que ce divorce permanent entre les mots qui engagent et les faits qui demeurent.

On ne condamne pas non plus un régime sans lui en substituer un autre. Le bannissement du colonialisme dont le principe est la force impliquait l'avènement de l'association dont le principe est la confiance, régime sous lequel la dignité humaine reprend ses droits et la loi du nombre impose les siens.

L'homme soumis au régime colonial est un mineur. Décider de mettre fin à ce régime, c'est reconnaître du même coup que ce mineur a atteint sa majorité et ne doit d'autre compte à ses tuteurs que la reconnaissance et l'affection.

La reconnaissance est chose rare. On dit même, les faits le démontrent, qu'elle n'est point de ce monde. Reste donc l'affection, lien du cœur et de la confiance, d'une extrême fragilité, lien qu'il faut renouer et consolider sans cesse. Comme dans l'amour maternel tel que l'exprimait VICTOR Hugo, chacun en a sa part et chacun doit l'avoir tout entière, une part unique en quelque sorte.

C'est ce que m'exprimait un jour par une image traduisant la même pensée et dans une lettre pleine de finesse, d'intelligence et de dignité l'un des hommes les plus éminents de l'élite nord-africaine, un Algérien actuellement bâtonnier de l'Ordre des avocats à Fez, Me KAID HAMMOUD. Il m'excusera, j'en suis sûr, de le citer.

" Dans le navire, écrivait-il, qui emporte les destinées de l'Algérie, il faut supprimer la plupart des compartiments en les remplaçant par la classe unique, laissant tout de même un étage supérieur où ne seraient admises que l'intelligence, la compétence et l'autorité, sans souci de l'origine ou de la confession de leur titulaire, comme cela existe dans beaucoup de pays. Si l'on parvient à ce résultat, le malaise actuel aura vécu et la question algérienne sera résolue d'elle-même. "

Mais, évoquant un navire, ces lignes traduisaient aussi une autre pensée : celle de l'océan qui sépare l'octroi de tous les droits reconnus aux Algériens musulmans de la possibilité de les exercer...

V Le cimetière des occasions manquées.

QUAND on cumule les dons proclamés sur le forum d'Alger le 13 mai 1958 avec ce qui fut précédemment accordé par la loi française, on s'aperçoit qu'en définitive il ne reste plus grand-chose à donner à l'Algérie car tout, ou presque, a déjà été octroyé au comptant ou à terme et dans tous les sens.

Cette quantité d'engagements généreux eût dû permettre les transitions sociales et politiques répondant à l'évolution progressive des individus.

Il en fut différemment car en Algérie ceux qui, ayant une vision lucide des risques qui menaçaient l'équilibre des collectivités

algériennes, prétendaient dans le passé vouloir les prévenir ont été pulvérisés par des forces puissantes, hostiles à tout changement. Et quand la loi a tenté d'imposer des remèdes pour éviter l'irréparable, ces mêmes forces ont agi pour que la loi ne soit pas respectée, se rendant de la sorte complices, sous le stupide prétexte de gagner du temps, de ceux qui précisément souhaitaient que ce temps soit perdu pour la France.

Ainsi a été ouvert le cimetière des " occasions manquées " vers lequel on nous conduit pour méditer, chaque fois que nous tentons de renouer les fils fragiles de la confiance.

Première occasion manquée : le projet Blum-Violette.

De ceux qui ont eu une claire vision des choses et ont tenté d'assurer une évolution politique paisible et harmonieuse en Algérie, la première place, à notre époque, revient à MAURICE VIOLETTE, ancien gouverneur général de l'Algérie.

Dans l'avant-propos de ses notes intitulées L'Algérie vivra-t-elle? que beaucoup de Français d'Algérie ont, depuis lors, lues et méditées non sans mélancolie, M. Violette posait le problème tel qu'il se présentait dans l'euphorie du centenaire de 1830.

« Je crois qu'au lendemain même du Centenaire, le moment est venu de dire les choses nécessaires. De solennelles promesses ont été faites et n'ont pas été tenues.

Personne ne s'en soucie désormais et il semble que ceux qui ont assisté aux fêtes, enthousiasmés par la féerie algérienne, ne conçoivent même pas qu'il puisse y avoir une question algérienne.

On a vu longtemps, en France, la Russie à travers Michel Strogoff ; la plupart de nos compatriotes ne voient l'Algérie qu'à travers le splendide défilé du 14 Juillet ou la grande revue d'Alger.

Je demande la permission de troubler cette quiétude mortelle et de rappeler que se posent de l'autre côté de la Méditerranée des problèmes fort graves et fort difficiles. Il est périlleux de se laisser envahir par un optimisme né tout à la fois du pittoresque de la nature, des moeurs et du costume, du beau ciel et d'un effort de colonisation vraiment extraordinaire ».

Maurice Violette préconisait une politique d'assimilation progressive et harmonieuse qui, moins coûteuse et moins brutale que " l'intégration " récemment proposée, la préfigurait, mais en tenant compte cette fois des réalités juridiques et financières, ainsi que d'un échelonnement. Son projet, violemment combattu par les mêmes qui aujourd'hui en Algérie se campent en champions de l'intégration totale et immédiate, fut jeté aux orties non sans que son auteur ait été assailli d'injures.

Je revis encore comme un souvenir de jeunesse les manifestations hostiles dont M. Violette fut l'objet sur un parcours où moi-même, vingt ans après, je devais connaître les mêmes, pour des raisons inspirées de sentiments identiques.

Évoquant, le 21 août 1947, le projet Blum-Violette à l'occasion des débats sur un statut de l'Algérie combien plus coûteux, le ministre de l'Intérieur, M. Depreux, traduisant les regrets tardifs de beaucoup d'Algériens, devait le qualifier à juste titre de " *magnifique occasion manquée.* "

Certes, elle l'était...

Deuxième occasion manquée : le Statut de l'Algérie.

Cette tentative intelligente sottement écartée, vint la guerre. Fidèles au combat, les musulmans algériens se montraient solidaires des Français d'origine dans le malheur de la patrie. Mais les idéologies et la confusion profondes qui bouleversaient le monde allaient fatalement avoir leur répercussion en Algérie.

Le 10 août 1941, Ferhat Abbas, l'actuel président du " Gouvernement " provisoire algérien au Caire, adressait au maréchal Pétain, au nom des " jeunes Algériens, fellahs, ouvriers et anciens militaires ", un rapport dont l'esprit s'exprimait en ces termes :
" *Ils (les musulmans) font le serment de militer et d'agir en toutes circonstances par tous les temps et sous tous les régimes jusqu'à ce que la loi, en Algérie, soit la même pour tous et les privilèges abolis.* "

Reprenant l'esprit de ce texte, le 1^{er} février 1943, au lendemain du débarquement allié, Ferhat Abbas et quelques personnalités musulmanes signaient le "*Manifeste du peuple algérien*" qui, le 31 mars 1943, était remis au gouverneur général Peyrouton. Ce document réclamait en substance :

-a) *La condamnation et l'abolition de la colonisation, c'est-à-dire de l'annexion et de l'exploitation d'un peuple par un autre peuple. Cette colonisation n'est qu'une forme collective de l'esclavage individuel de l'antiquité et du servage du Moyen Age. Elle est, en outre, une des causes principales des rivalités et des conflits entre les grandes puissances.*

-b) *L'application pour tous les pays, petits et grands, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes;*

-c) *La dotation à l'Algérie d'une Constitution propre, garantissant :*

-1° *La liberté et l'égalité absolue de tous ses habitants, sans distinction de race ni de religion.*

-2° *La suppression de la propriété féodale par une grande réforme agraire et le droit au bien-être de l'immense prolétariat agricole.*

-3° *La reconnaissance de la langue arabe comme la langue officielle au même titre que la langue française.*

-4° *La liberté de la presse et le droit d'association.*

-5° *L'instruction gratuite et obligatoire pour les enfants des deux sexes.*

-6° *La liberté du culte pour tous les habitants et l'application à toutes les religions du principe de la séparation de l'Église et de l'État.*

-d) *La participation immédiate et effective des musulmans algériens au gouvernement de leur pays. Ce gouvernement pourra seul réaliser dans un climat d'unité morale parfaite la participation du peuple algérien à la lutte commune ;*

-e) *La libération de tous les condamnés et internés politiques à quelque parti qu'ils appartiennent.*

La garantie et la réalisation de ces cinq points assurera l'entière et sincère adhésion de l'Algérie musulmane à la lutte pour le triomphe du droit et de la liberté. "

Quelques mois plus tard, le 11 décembre 1943, avec le souci louable de ne pas méconnaître ni rejeter à priori ces revendications, le Comité français de la Libération nationale siégeant à Alger sous l'autorité du général DE GAULLE, considérant que "*la politique de la France à l'égard des Français musulmans d'Algérie devait tendre de façon continue et progressive à élever leur condition politique, sociale et économique au niveau de celle des Français non musulmans*" estima entre autres choses nécessaire :

-a) *de conférer aux élites musulmanes, sans plus attendre et sans abandon du statut personnel coranique, la citoyenneté française;*

-b) *d'augmenter la représentation des musulmans dans les assemblées délibérantes algériennes et d'élargir le droit de suffrage des musulmans.*

Pour la réalisation de ces décisions, une commission dite des réformes était créée. Nombre de personnalités politiques d'origine européenne ou musulmane y furent entendues. Cette commission consulta entre autres les leaders communistes FAYET et AMAR OUZEGANE; le chef des Oulémas, cheikh BRAHIMI B'CHIR; le chef du Mouvement national algérien, MESSALI HADJ, et FERHAT ABBAS accompagné de SAYAH ABDELKADER.

En conclusion des auditions et travaux de cette " Table ronde de toutes les opinions ", le général DE GAULLE promulguait l'ordonnance du 7 mars 1944 que M. PLEVEN devait à juste titre définir *"l'acte le plus audacieusement révolutionnaire dans les rapports franco-algériens depuis un demi-siècle."*

Il l'était en effet, non seulement parce que les Français musulmans allaient jouir de tous les droits et être soumis à tous les devoirs des Français non musulmans, mais surtout parce qu'il ordonnait que cela soit fait sans abandon de leur propre statut coranique dont le contenu est parfois en opposition avec les principes mêmes de notre droit.

Jugeant sévèrement l'ordonnance du général DE GAULLE, le professeur Jacques Lambert écrivait :

" Avec ce texte se clôt humblement l'histoire d'une grande prétention; ce n'est pas l'Islam qui est venu à la citoyenneté française, c'est elle qui s'est pliée jusqu'à lui.

Pour pouvoir dire qu'elle a fait sa conquête, elle est passée par toutes ses volontés jusqu'à s'infliger à elle-même le désaveu le plus total car on croyait que la citoyenneté française, c'était un faisceau de droits et de devoirs uniformes et cohérents. Ce n'est plus vrai aujourd'hui et quand, par exemple, une étrangère épousera un citoyen français, elle ne sera jamais sûre de ne pas devenir très légalement sa quatrième femme. "

À noter en passant que ce droit acquis de pouvoir conserver le Statut coranique tout en devenant citoyen français a été confirmé par le Statut de 1947 et récemment encore sur le forum d'Alger où nulle réserve ni condition n'a accompagné l'affirmation renouvelée que les musulmans sont des " Français à part entière ".

L'ordonnance du 7 mars 1944 constituait aussi une promotion électorale en permettant aux musulmans répondant à certains critères de mérite ou d'évolution d'abandonner leur collège et de se faire inscrire dans le collège purement français.

Ce système ouvrait la porte à une invasion progressive du 1^{er} Collège (Collège européen) et conduisait inéluctablement, avec le temps, au collège unique dont il était en quelque sorte l'expression à terme.

Pour cette raison, la remise en cause de l'ordonnance de Gaulle allait faire l'objet de discussions passionnées au cours des débats du Statut de l'Algérie, en 1947, comme portant en soi les germes condamnés à l'époque, du collège unique, et valoir entre temps au général DE GAULLE une très sérieuse impopularité chez les Européens d'Algérie, comme lui avaient valu en leur temps ses déclarations de Brazzaville.

Une fois décidées, ces réformes d'une exceptionnelle importance, qui devaient engager le Parlement sitôt les hostilités terminées et les institutions républicaines rétablies, la révolte du Constantinois survint soudain, tel un tragique coup de gong du destin. Des villages entiers d'Européens sauvagement massacrés par surprise, des douars nombreux anéantis en représailles, visions de carnage frappant les deux collectivités algériennes et dont le souvenir n'a cessé, jusqu'en novembre 1954, d'hypothéquer lourdement leurs rapports.

Si les causes de cette révolte n'ont jamais été complètement éclaircies, il faut néanmoins retenir du rapport de la Commission d'enquête signé par le général TUBERT, l'avocat général LABATTUT et le cadî TALEB CHOAIB, cette conclusion qui constituait un avertissement dont par la suite il ne fut pas tenu compte

" Les manifestations du 8 mai à Sétif avaient un caractère politique et tendaient à réclamer la libération de Messali Hadj et l'indépendance de l'Algérie.

La Commission croit, en terminant, de son devoir de signaler la psychose de peur qui déferle sur l'Algérie et qui étirent tous les milieux colons comme la psychose de mécontentement et de suspicion qui agite les masses musulmanes. Il est nécessaire de rassurer les uns et les autres puisque tous doivent vivre côte à côte dans le même pays.

Il semble urgent de disposer de moyens suffisants pour assurer l'ordre dans la légalité. La présence de troupes mobiles doit ramener la confiance et empêcher la formation de groupes armés échappant à tout contrôle. Il semble aussi qu'il faille sans tarder définir avec netteté et sincérité les programmes politiques et économiques que les pouvoirs publics décideront d'appliquer à l'Algérie. "

Abstraction faite du crime dont ils portent la responsabilité pour les massacres en chaîne que cette journée fatale a provoqués, les instigateurs du 8 mai 1945 ont commis une faute politique dont on ne saura jamais si elle fut consciente ou inconsciente. Mais au lendemain du geste d'un libéralisme révolutionnaire accompli par le général DE GAULLE et à la veille de la discussion d'un statut nouveau, sous le gouvernement général de M. CHATAIGNEAU, un climat d'entente loyale eût pu et dû s'établir en Algérie.

Le 8 mai 1945 compromit tout : la collectivité européenne se replia sur la défensive; la collectivité musulmane en fit autant. Le fossé était creusé.

Cet exemple n'est pas le seul en Algérie et quand des hommes de bonne foi, au risque de se voir condamnés par leur propre collectivité, tentent de renouer les liens fragiles de la confiance et de la coopération, tout leur est soudain rendu impossible.

Survient le crime : persévérer alors dans leur entreprise de conciliation fait suspecter ces hommes de pactiser avec l'assassin, qui n'est plus à cet instant celui qui tue, mais la collectivité tout entière à laquelle il appartient, jugée injustement comme complice et consentante.

Tel fut le destin du gouverneur général Châtaigneau, qui administra l'Algérie dans une de ses périodes de fièvre intense où la passion se prit à commander injustement. Pour avoir été de ceux qui l'attaquèrent et le condamnèrent, je crois honnête, après avoir jugé avec le recul du temps, de confesser aujourd'hui mon erreur. Yves Châtaigneau avait vu juste et l'avenir lui aura donné raison. L'eussions-nous écouté et suivi plutôt que de l'accabler et de le chasser, bien des deuils et des souffrances auraient été épargnés à l'Algérie; l'addition finale en tout cas eût été moins lourde.

Dressant l'Algérie européenne contre le gouverneur Châtaigneau, les événements du 8 mai marqueront de "l'esprit d'abandon" tout ce qu'il va tenter d'entreprendre. Quoi qu'il dît ou qu'il préconisât n'eut plus d'importance. Aussi pures que fussent ses intentions, le fait même qu'elles étaient siennes les rendait suspectes à priori ou mauvaises à la masse européenne et ce fut dans ce climat passionnel qu'on entreprit de discuter le Statut de l'Algérie.

Lire le préambule du Statut, c'est en déceler l'esprit.

Dans la ligne de l'ordonnance du 7 mars 1944, elle-même imprégnée de l'esprit de Brazzaville, et respectant la personnalité islamique, ce texte rompait définitivement avec l'esprit colonial, ouvrait la voie à une politique d'association qui conduirait un jour ou l'autre la solution fédérale sans qu'on osât l'avouer toutes les structures étaient mises en place à cette fin,

Le préambule ne déclarait-il pas que le projet répondait au désir de " donner à l'Algérie plus d'autonomie dans la gestion de ses affaires, permettre à l'élément musulman de participer de façon plus large à cette gestion, respecter ainsi l'originalité de ce pays, ses modes de pensée, ses réactions sentimentales ou religieuses, son style de vie, sa personnalité en un mot... "

Les discussions devant la commission de l'Intérieur comme le contenu des débats devaient confirmer son caractère qu'on pourrait qualifier de "progressiste" Si ce terme, du fait des communistes, n'était depuis quelque temps devenu suspect.

Le progressisme? mais d'autres, qui n'en furent jamais soupçonnés eussent pu aussi en être taxés.

Autonomie et reconnaissance de la personnalité algérienne sont des idées et des termes que l'on ne cesse de retrouver depuis des années dans tout ce qui a trait à l'Algérie, comme si invariablement la réalité de la vie et des faits poussaient inéluctablement vers cela.

Le grand colonial que fut JULES FERRY ne disait-il pas dans son rapport devant la Commission des dix-huit qui siégea de 1891 à 1893 :

"Assimiler l'Algérie à la métropole, leur donner à toutes deux les mêmes institutions, le même régime législatif et politique, leur assurer les mêmes garanties, les mêmes droits, la même loi, c'est une conception simple et bien faite pour séduire l'esprit français... Elle pèse encore et pèsera toujours sur les esprits qui s'appliqueront à ce vaste problème.

Elle a inspiré à PRÉVOST-PARADOL une de ses pages les plus émouvantes. Même aujourd'hui, après nombre d'expériences, il faut quelque courage d'esprit pour reconnaître que les lois françaises ne se transplantent pas étourdiment, qu'elles n'ont point la vertu magique de franciser tous les rivages sur lesquels on les importe,

que les milieux sociaux résistent et se défendent, et qu'il faut en tout pays que le présent compte grandement avec le passé »

Et aussi :

"Les colonies, pas plus que les batailles, ne se commandent de loin, dans les bureaux d'un ministère. Les colonies auraient parfois intérêt à couper le fil télégraphique qui les relie à la métropole... Il faut aux colonies, jeunes ou vieilles, une large part d'autonomie... L'autonomie peut être politique et c'est alors la grand-route de la séparation. Mais elle peut être aussi purement administrative, résider dans une organisation locale puissante, contrôlée de haut par la métropole, mais libre dans ses mouvements, statuant sur place, faisant face aux nécessités continuellement changeantes d'un état de choses en voie de formation, d'un perpétuel avenir.

L'erreur fondamentale en ce qui touche l'Algérie, celle qui séduisit, au lendemain surtout des événements de 1870, tant d'esprits distingués, animés du patriotisme le plus pur, c'est d'avoir voulu, bon gré mal gré, y voir autre chose qu'une colonie. L'Algérie est une terre française, répétait-on, c'est une France d'outre-mer, c'est le "prolongement de la France". On prit au pied de la lettre cette patriotique métaphore. On en conclut qu'il fallait y porter nos codes et nos magistrats, notre procédure et nos hommes de loi, nos habitudes administratives et nos lois municipales, comme nous y avons installé nos préfets et nos sous-préfets. Cela paraissait logique et sûr, et simple comme l'oeuf de Christophe Colomb, et la génération qui accomplit cette tâche crut avoir assis sur le roc l'avenir de cette France d'outre-mer.

Le sentiment général qui se dégage (pour votre commission) d'une étude déjà longue et approfondie du problème algérien, est directement contraire. Il nous apparaît avec une grande clarté qu'il n'est peut-être pas une seule de nos institutions, une seule de nos lois du continent qui puisse, sans des modifications profondes, s'accommoder aux 272 000 Français, aux 219 000 étrangers et aux 3 267 000 indigènes qui peuplent notre empire algérien. Il est temps de comprendre la leçon des choses. Il faut aviser résolument, et sur

la voie fautive où nous sommes engagés, non seulement nous arrêter, mais s'il le faut, rebrousser chemin... "

M. JONNART qui, prenant le relais de l'éminent gouverneur général LAFERRIÈRE, devait à son tour devenir gouverneur général de l'Algérie, déclarait lui aussi en janvier 1896, condamnant la politique dite des rattachements qui n'était qu'une sorte d'intégration avant la lettre :

" Il est certain que le système des rattachements présente de sérieux inconvénients. La situation actuelle a pour caractéristique l'éparpillement des responsabilités. Les affaires algériennes sont disséminées dans les bureaux de ministères qui n'ont aucun lien entre eux, aucune vue d'ensemble et qui, passionnés d'uniformité, gouvernent l'Algérie comme un département français. Notre tort a été de calquer les institutions métropolitaines dans un pays si original. "

Et cet Algérien dont l'Algérie respectera toujours l'immense culture, l'action constructive, et le nom, le président GUSTAVE MERCIER, ne déclarait-il pas en 1920 à propos de la réforme des Délégations financières :

« Ce que nous demandons, c'est le droit de nous administrer nous-mêmes, d'instituer chez nous une sorte de Parlement atténué, contrôlé par un organisme supérieur qui sera le Parlement français, avec comme intermédiaire entre le Parlement et l'Assemblée algérienne ", le Gouverneur général, organisation qui nous permettra de voter sur place les réglementations qui seront reconnues par nous indispensables, qui répondront aux aspirations du pays dont nous sommes mieux à même que quiconque de connaître les besoins et les nécessités. "

Enfin, l'un des plus brillants parlementaires algériens de l'époque contemporaine, le président René Mayer n'écrivait-il pas en 1957 :

" L'originalité ou la personnalité algérienne est un fait né de la législation de 1900. Elle correspond à une réalité qui a été

s'affirmant pendant un demi-siècle, à la nécessité du maintien d'une entité algérienne pour assurer la continuation et l'accélération de l'oeuvre entreprise au triple point de vue : social, économique et culturel. Les intérêts algériens doivent être gérés par les Algériens eux-mêmes, réunis dans leur assemblée " .

Je n'insisterai pas sur ce qui fut dit et redit si souvent depuis par le président Guy MOLLET quant à la nécessité d'une " transformation profonde des institutions de l'Algérie lui assurant une large autonomie de gestion tout en maintenant des liens avec la métropole " .

Autonomie et personnalité devaient en fin de compte être une nouvelle fois reconnues par la loi-cadre de février 1958.

Avec une assemblée élue au suffrage universel, jouissant d'une véritable délégation du pouvoir législatif du Parlement, un conseil de gouvernement composé de personnalités représentatives de la population, chargé de surveiller et de contrôler le gouverneur général de l'Algérie, une autonomie financière excluant la tutelle du Parlement, le Statut de l'Algérie s'avérait comme un parfait outil pour une transition longue et raisonnable.

Tendant à donner à l'Algérie une vie politique, le pivot du Statut de 1947 était l'Assemblée algérienne composée de 120 membres élus au double collège, la moitié étant d'origine européenne, l'autre moitié d'origine musulmane.

Cette assemblée eût pu à l'usage s'avérer comme un excellent moyen de contact où se seraient exprimées, discutées et confrontées librement les opinions les plus diverses, quitte à ce qu'une opposition se manifestât, quitte même à ce qu'elle soit encouragée plutôt que détruite ou muselée.

Des hommes comme Ferhat Abbas et le docteur Francis, membres élus de l'Assemblée algérienne qui sont aujourd'hui le " brain-trust "

politique de la rébellion, ont obtenu dans cette assemblée parfois l'adhésion et souvent l'estime de leurs collègues. Des rapports se liaient, des confrontations d'idées s'opéraient qui répondaient au vœu formulé par le gouverneur général TH. STEEG quand il déclarait :

" Il est nécessaire, il est conforme à l'esprit même des assemblées que les points de vue s'affrontent et se défendent, fût-ce avec passion. L'essentiel c'est que ces débats restent pénétrés d'un sentiment inflexible du bien public. "

Le Statut donnait aussi satisfaction à nombre de desiderata exprimés par les signataires du " Manifeste du peuple algérien " et préparait sans heurt les transitions vers une solution libérale, sinon fédérale. Il suffit en effet de reprendre le titre II de ce document et de le confronter avec le contenu de la loi du 20 septembre 1947 portant Statut de l'Algérie, pour en être convaincu.

Que réclamaient les " Amis du Manifeste " ?

-1° Une représentation égale au sein des assemblées élues : les articles 7 et 30 du Statut de l'Algérie accordaient cette égalité dans les deux plus hautes institutions algériennes, le Conseil du gouvernement et l'Assemblée algérienne.

-2° L'administration autonome du douar et la transformation des djemaâs en conseils municipaux : l'article 53 du Statut supprimant les communes mixtes, la création d'autre part de centres municipaux et de communes rurales répondait à ce désir.

-3° L'accession des musulmans à toutes les fonctions d'autorité et la reconnaissance du principe de la répartition égale de toutes ces fonctions entre Français et musulmans : l'article 2 du Statut de l'Algérie comblait ce vœu quand il déclarait que " toutes les fonctions publiques en Algérie sont également accessibles à tous et que les conditions de recrutement, de promotion, d'avancement, etc. s'appliquent à tous sans distinction de statut personnel ".

-4° L'abrogation de toutes les lois et mesures d'exception : l'article 8 du Statut de l'Algérie l'ordonnait.

-5° L'égalité devant l'impôt du sang. L'article 2 du Statut de l'Algérie établissait cette égalité.

-6° La création d'un paysannat indigène. La création des secteurs d'amélioration rurale (S.A.R.) pour établir un paysannat indigène ouvrait la voie à cette réforme.

-7° La suppression d'un enseignement spécial aux indigènes. La fusion des enseignements devait réaliser cette réforme.

-8° La liberté de l'enseignement de la langue arabe. L'article 57 du Statut de l'Algérie prévoyait que l'enseignement de la langue arabe serait organisé en Algérie à tous les degrés.

-9° La liberté du culte musulman. Par l'article 56 du Statut, la France s'engageait à assurer l'indépendance du culte musulman dans les mêmes conditions que tous les autres cultes.

-10° La liberté de la presse dans les deux langues. Cette liberté était reconnue.

En satisfaisant ces desiderata de l'opposition musulmane, l'Algérie s'engageait dans la voie d'un libéralisme intelligent. Aussi, lors du premier Congrès national de l'Union démocratique du manifeste algérien tenu à Sétif les 25, 26 et 27 septembre 1948, Ferhat Abbas donnait-il le ton quand il déclarait :

" Sans doute, je ne méconnais pas les difficultés de notre entreprise. Je sais qu'il faudra lutter, lutter chaque jour avec la même foi et la même persévérance. La tâche est lourde. Mais, tout compte fait, pour briser ce cercle qui nous étouffe, il est peut-être PLUS DIFFICILE ET CERTAINEMENT PLUS MÉRITOIRE D'ARRACHER A L'ADVERSAIRE DES ÉCOLES POUR INSTRUIRE NOS ENFANTS, DES CHARRUES POUR LABOURER LA TERRE DE NOS FELLAHS, DES ROUTES POUR PERMETTRE LES COMMUNICATIONS ET LES RELATIONS HUMAINES, DES HOPITAUX POUR RÉGÉNÉRER LA RACE, que de le menacer de je ne sais quels dépôts d'armes et de munitions "

qui n'ont jamais existé que dans l'imagination malade de chômeurs enivrés de kif et d'illusions dangereuses.

C'est dire que nous avons choisi notre route, CELLE DE L'ÉMANCIPATION PAR L'ÉVOLUTION, PAR LA SCIENCE. "

Émancipation et évolution pacifiques : le législateur de 1947 n'avait souhaité que cela. En 1948, l'Algérie avait retrouvé un cap : elle était sur la bonne voie.

Durant ses trois premières années d'existence, l'Assemblée algérienne se roda. On l'a critiquée comme on critique toutes les assemblées, mais tout compte fait en dépit de quelques crises d'humeur qu'excusait son jeune âge, on devait reconnaître son action utile et constructive.

Elle aurait pu devenir excellente et asseoir pour de longues années la paix et l'amitié entre les populations si la haute administration algérienne n'était devenue maladroitement de plus en plus envahissante, comme pour reconquérir pas à pas les prérogatives légalement dévolues à l'Assemblée.

Alors que l'Administration algérienne eût dû demeurer dans son rôle d'exécution des décisions de l'Assemblée algérienne une fois celles-ci homologuées par le pouvoir central, ayant donc force de loi, elle a pesé de tout son poids sur le choix même des délégués dont une partie n'étaient en réalité que ses créatures.

Ainsi, bonne en soi, la réforme considérable qu'était le Statut et son esprit même s'en trouvaient compromis dans les faits. De là à accuser la France de vouloir retenir d'une main ce qu'elle avait donné de l'autre, il n'y avait qu'un pas, qui fut vite franchi et exploité au détriment de notre pays.

Le renouvellement partiel de l'Assemblée algérienne en 1951 devait, par le fait même, être considéré comme un test.

Dans l'euphorie du calme revenu où les stériles disputes de clans et de personnes avaient repris leur cours invariable, la collectivité européenne ne paraissait pas avoir conscience du danger où la nostalgie agissante du passé la conduisait, ni du réveil douloureux que pouvait lui ménager cette attitude susceptible de faire naître dans la masse musulmane d'amères déceptions.

Or, il était plus que jamais nécessaire que la masse fût satisfaite, pour la conserver avec soi, car autour d'elle la révolution algérienne naissante tendait ses mailles. En 1950, l'organisation et les hommes que l'on retrouvera lorsque éclatera le 1er novembre 1954 la rébellion étaient déjà en place et connus.

L'intermède clandestin ou les prémices de la rébellion.

Au moment où apparaît ce qui va devenir le Front de libération nationale (F.L.N.) dont l'action meurtrière, depuis quatre ans, cause tant de peines et de soucis à la nation, il est nécessaire de rappeler les étapes de son développement.

Le 23 mars 1956, sous le titre " Les Origines du Mouvement insurrectionnel ", Témoignage Chrétien reproduisait l'essentiel d'une brochure éditée au Caire par le F.L.N. en juillet 1955 qui faisait la genèse du drame algérien et donnait un aperçu général du contenu politique de la résistance algérienne.

En peu de phrases, ce document résume les étapes parcourues et l'esprit du mouvement.

" 1925 : Création en France de l'Étoile nord-africaine.

1937 : Création du P.P.A. (Parti du peuple algérien) succédant à l'Étoile nord-africaine dissoute.

1939: Dissolution du P.P.A. qui poursuit néanmoins jusqu'en 1947 son activité dans la clandestinité.

1947 : Création du M.T.L.D. (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques). Crise du M.T.L.D.

L'année 1954 devrait être pour le M.T.L.D. une année de crise intérieure à la suite d'un différend qui avait surgi entre le Comité central et Messali Hadj, alors président du M.T.L.D. Cette crise allait provoquer l'éclatement du M.T.L.D. en trois tendances :

1° Une fraction s'est groupée autour de Messali à qui elle remettait les pleins pouvoirs et la présidence à vie tout en prononçant des exclusions à l'encontre de plusieurs dirigeants.

2° La deuxième fraction rassemblait les partisans du Comité central qui se sont prononcés pour un renforcement du principe de la direction collective et la déchéance de Messali Hadj de toutes ses fonctions.

3° Une troisième tendance enfin se constitua autour d'un comité s'appelant " Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action " (C.R.U.A.). Ce comité groupait des cadres de l'organisation politique et de l'organisation spéciale (organisation parallèle et para-militaire du M.T.L.D. dont la répression de 1950 à la suite de l'affaire dite du complot avait pour un temps dispersé les membres). Cette troisième tendance se déclarant indépendante des directions messaliste et centraliste visait à recréer à la base l'unité du parti et à engager les militants dans la voie de l'action directe, ce qu'elle fit. Et ce fut le 1^{er} novembre.

Immédiatement après le déclenchement du mouvement insurrectionnel, le C.R.U.A. se transforme en Front de libération nationale qui, dans son premier appel, déclare offrir *"la possibilité à tous les patriotes algériens, de toutes les couches sociales, de tous*

les partis et mouvements purement algériens de s'intégrer dans la lutte de libération sans aucune autre considération."

Rapidement le F.L.N. prend une grande extension. En effet la majeure partie des militants et dirigeants de l'ex-M.T.L.D., ceux de la tendance centraliste comme ceux de la tendance messaliste, rejoignent ses rangs et aujourd'hui c'est l'ensemble du peuple algérien, semble-t-il, qui le soutient.

Le F.L.N. n'est " *qu'une nouvelle expression du nationalisme algérien, nationalisme libérateur, démocratique et social* ", dont le contenu politique est ainsi résumé par la délégation algérienne :

"Le Front de libération nationale considère qu'une politique énergique de non-coopération avec l'impérialisme et de sabotage de l'économie colonialiste, s'ajoutant à la résistance armée, amènera l'impérialisme français à accepter une solution pacifique du problème algérien sur la base du droit des peuples à l'auto-détermination et à l'indépendance. La solution pacifique, sur la base de ce principe réside dans l'élection d'une Assemblée constituante souveraine, au suffrage universel par tous les habitants sans distinction de race ni de religion.

Le Front de libération nationale se prononce pour une république algérienne, libre, démocratique et sociale."

Comme on le voit, le F.L.N. n'est donc pas le produit d'une génération spontanée.

Les rapports qui, au printemps de 1950, furent envoyés par les préfets d'Algérie à leurs supérieurs sont édifiants et méritent d'être aujourd'hui médités. Ils fixent un point d'histoire et invitent surtout à plus d'objectivité ceux qui, depuis novembre 1954, s'en vont répétant avec ignorance ou mauvaise foi : *"Si la rébellion de 1954 avait été matée dès le début, on n'en serait pas là"*.

Avertis comme ils le furent, que n'ont-ils tenu le même raisonnement en 1950 et pourquoi reprocher aux gouvernants de

1954 ce qu'on a pardonné à ceux de 1950 alors qu'il eût été si facile en 1950 de prévenir, si l'on avait voulu véritablement gouverner, car en 1950 tout pouvait être redressé par de simples moyens politiques et sociaux.

Jugeons plutôt d'après les extraits de rapports des préfets à l'époque : « *De jour en jour, l'organisation du P.P.A. - M.T.L.D. se révèle dans toute sa minutie et chaque interrogatoire, chaque révélation, ajoutent un chaînon à ce que nous savions déjà. Ce sont les " willaya " d'Alger, de Médéa, de Kabylie, avec leurs " daïra ", " Kasma ", sections ou comités locaux, groupes et cellules. Ce sont les formations paramilitaires de l'O.S. (Organisation spéciale) qui, dans une super-clandestinité, forment les sacrifiés du parti, ceux qui, étrangers à la politique pure, ne sont que des pions anonymes que l'on mettra en oeuvre pour les " coups durs " de demain.*

Je me bornerai pour l'instant, écrit le préfet, à souligner ce qui fait le caractère spécial de ces organisations, leur ôte tout aspect licite et démontre que du bas en haut de la hiérarchie du P.P.A.-M.T.L.D., tout est organisé en vue de l'action violente qui, les circonstances venues, permettrait à l'action politique officielle de s'imposer.

Cette action violente que la formule coranique, chère aux militants P.P.A., " Dieu ne modifiera l'état d'un peuple que lorsque ce peuple aura lui-même travaillé à changer cet état ", laisse déjà entrevoir, est péremptoirement confirmée par certaines déclarations que je me dois de souligner ici :

Se préparant à l'action violente, le P.P.A. - M.T.L.D. va être tenu d'orienter son organisation vers ce but. Cela implique :

1° Des chefs de secteurs prêts à tout puisqu'ils n'ont plus rien à craindre ou des " durs ". Ils seront des entraîneurs d'hommes de par leur autorité ou la crainte qu'ils inspirent.

2° Des exécutants inconnus et prêts au sacrifice.

3° Un armement individuel, des dépôts d'armes, munitions et engins de sabotage. "

Dans un autre rapport, de la même époque, apparaît la personnalité de BEN BELLAH : " *C'est fin 1947, quelques mois avant les élections à l'Assemblée algérienne, que le M.T.L.D. qui se rendait compte de la vanité de ses efforts pour la réalisation de ses objectifs par des moyens légaux décida la création d'une organisation paramilitaire, super-clandestine, qui prit le nom tout d'abord de " groupes de choc ", puis " d'O.S. "*

" En avril 1948, l'O.S. " s'étend à tout le département d'Alger; quelques groupes sont constitués en Oranie et dans le Constantinois, et c'est MADJID qui, en qualité de " chef national ", est chargé par le M.T.L.D. de prendre en main tout le dispositif avec les éléments les plus sûrs mis à sa disposition par le parti. "

Et c'est ainsi que Ben Bellah Mohammed (BEN BELLAH capturé dans l'avion qui le transportait de Rabat à Tunis avec KHIDER et trois autres responsables du F.L.N. est actuellement détenu à la prison de la Santé.), conseiller municipal M.T.L.D., et adjoint au maire de Marnia, qui a été libéré de l'armée avec le grade d'adjudant (campagnes de France et d'Italie, médaille militaire, quatre citations) reçoit pour mission d'organiser l'"O.S." en Oranie, en constituant dans tous les centres des groupes comptant un chef et trois éléments. C'est ce que les dirigeants appelaient l'organisation " quatre-quatre "...

Il arrivait qu'un chef de l'O.S. fût brusquement rappelé au sein du M.T.L.D. C'est ainsi que Ben Bellah dut abandonner, en avril 1948, la direction de l'O.S. en Oranie pour venir à Alger assumer, auprès du Comité directeur du M.T.L.D., les fonctions de chef de " C.O. " (Comité d'organisation), dont la mission essentielle était d'assurer la liaison entre les " willayas " et la Direction politique.

En septembre 1949, Madjid étant passé au " berbérisme ", Ben Bellah fut promu " chef national " de l'O.S. Il cumula d'ailleurs pendant trois mois ses nouvelles fonctions avec celles de chef de C.O. Ce n'est qu'en décembre 1949 qu'il abandonna ses fonctions

politiques pour se consacrer uniquement à l'organisation paramilitaire.

Le département d'Alger comprenait alors trois Régions, les départements d'Oran et de Constantine ne comprenaient que deux Régions chacun.

Ben Bellah supprima ces divisions, de telle sorte que chaque département ne forma plus qu'un seul bloc...

A la suite de la démission du docteur Lamine-Debaghine, député de Constantine, l'O.S. subit une nouvelle crise qui eut ses répercussions au sein de l'état-major...

L'organisation générale et de l'état-major démontre bien qu'il s'agit de quelque chose de mûrement réfléchi, d'organisé, avec le plus grand souci de ne rien laisser dans l'ombre, et non comme beaucoup essaient de le faire accroire, sinon d'une invention de services de police trop zélés, du moins d'une affaire anodine montée en épingle pour les besoins de la cause.

J'insisterai tout particulièrement sur certaines branches du Service général, savoir :

a) Section des artificiers:

La création de cette section remonte à fin 1948. A cette époque, le nommé A... M..., qui était chef de la zone Orléansville, fut mis à la disposition de B...-D... qui le nomma chef de la section des artificiers. Il lui enseigna la façon de fabriquer des grenades en prenant des tronçons de tuyaux de fonte, aux extrémités desquels il soudait de la tôle, de manière à obtenir un cylindre clos à la partie supérieure duquel était pratiqué un trou permettant la mise en place d'un allumeur de sa fabrication. Celui-ci consistait en un arrêteur à ressort qui, une fois libéré par le retrait d'une goupille, venait heurter une capsule de chasse, jouant le rôle d'amorce, et enflammait une mèche lente en contact avec le mélange détonnant.

Ils essayèrent ainsi de fabriquer des grenades explosives, incendiaires et offensives.

En juin 1949, B...-D..., Y... M'... et un nommé E.-Z... fondèrent à Alger une société commerciale, la " S.I.R.E.C. " (Société d'importation, de représentation et d'exploitation commerciale) dont le siège social est à Alger, 2, chemin Bobillot.

Il s'agissait en fait d'une couverture commerciale et rentable, d'une activité subversive bien définie.

La S.I.R.E.C. devint le lieu de travail - le laboratoire pourrait-on dire - d'A... M..., qui fut chargé, par B...-D..., d'organiser une section d'artificiers pour Alger.

Cette section devait ensuite avoir des ramifications sur tout le territoire.

Il était également prévu, pour l'avenir, que la section des artificiers devait prendre le contrôle de tous les dépôts d'armes des groupes paramilitaires.

Cette extension ne put être réalisée, en raison de l'intervention de la police qui arrêta les principaux dirigeants de cette section.

Cependant, outre les essais de fabrication de grenades, je dois relever à l'actif de cette section l'établissement de plans de destruction de certains ouvrages d'art, en particulier du *pont de l'Harrach à Maison-Carrée*.

La reproduction photographique de certains documents saisis lors de perquisitions est parfaitement édifiante à ce sujet.

Je me bornerai à présenter, ci-contre, à titre d'exemple :

1° Les schémas de destruction du pont de l'Harrach .

2° Un document portant liste des charges d'explosifs convenant à la destruction des murs, voûtes, ponts, blindages, câbles, voie ferrée, pièce d'artillerie, bois, charpentes.

b) Section " transmissions " :

Elle fut organisée, il y a un an environ, par S...-A... qui, appelé par la suite à d'autres fonctions, désigna A... R... comme chef du groupe " radio-transmissions ". Ce dernier dépendait directement de " MOKRANE ", surnom sous lequel se dissimulait A... M..., chef de la section des artificiers.

La section " transmissions " était également divisée en groupes et demi-groupes. L'instruction dispensée consistait à apprendre aux hommes l'alphabet Morse et la lecture au son.

Dans cette section figurent plusieurs spécialistes de la radio, dont l'un, B... M..., employé à l'A.I.A., construisit entièrement un poste émetteur-récepteur, fonctionnant sur moteur.

Le siège de la section " radio " était situé à Alger, 30, rue Rigodit, dans un magasin qui avait été loué à cet effet par Sid-Ali.

Il y a environ deux mois, A... R... reçut l'ordre de débarrasser immédiatement le local de tout le matériel qui s'y trouvait et de rendre la clef.

Le matériel fut dissimulé partie chez BEN AMAR MOULOUD, partie dans un entrepôt du port où il fut saisi par la police.

c) La section de " complicité " :

Elle a pour but de créer un réseau de refuges sûrs où les militants recherchés par la police, les " maquisards ", peuvent trouver aide, assistance, hébergement et ravitaillement.

Ce réseau devait également constituer, en cas d'action directe, un lieu de regroupement des forces.

Dans sa conception première, il ne devait soustraire aux recherches de la police que des hommes politiques.

Mais bien vite, il apparut intéressant aux dirigeants du parti d'utiliser les refuges connus pour dissimuler également les maquisards et autres condamnés de droit commun...

Je veux ici souligner, d'une façon toute particulière, la manière tragique dont vient de s'illustrer l'activité de ce réseau :

Sur dénonciation d'un des chefs du réseau de " complicité ", la police se rendait, le 28 avril 1950, dans la région de l'Alma, à la ferme du nommé GOUIGAH ALI, membre du réseau de complicité, pour y appréhender deux maquisards kabyles qui y étaient réfugiés. Cernés, les bandits réussissaient à s'échapper après avoir ouvert le feu et blessé grièvement l'inspecteur de la Police judiciaire CULLET. Ce dernier devait, après avoir subi l'opération de la laparotomie, décéder le 4 mai.

Cette mort tragique constitue un douloureux témoignage de la " qualité " des individus confiés aux bons soins du réseau de complicité et de leur criminelle détermination.

Organisation locale et hiérarchisation.

Chaque membre de l'état-major avait des fonctions bien déterminées :

Le chef national dépend directement du parti. Il est le seul à rendre compte au député KHIDER de l'activité et du développement de l'O.S. À cette fin, il voit le député Khider une fois par mois.

Le chef national adjoint reçoit des chefs de département des rapports sur la discipline, le moral, l'armement et l'instruction militaire de leurs groupes et les remet au chef national. En retour, il leur transmet les instructions et les consignes du chef national.

Chaque chef de département a sous ses ordres plusieurs chefs de zone :

6 ou 8, pour Alger;

1 pour Oran;

4 ou 5 pour Constantine.

Chaque zone comprend un certain nombre de localités, sections, groupes et demi-groupes, comptant en principe deux hommes de base et un chef.

Chaque groupe recevait périodiquement la visite d'un " contrôleur " qui, masqué sous une cagoule, s'assurait de la bonne marche de l'instruction militaire et transmettait les directives du chef départemental.

Le groupe était, en outre, doté d'un armement d'instruction : revolver, fusil, mitrailleuse, grenades, etc.

La liste figurant dans un précédent rapport, et qu'il convient seulement de compléter par quelques armes nouvellement découvertes, montre bien que le stade de l'organisation purement théorique était dépassé puisque les armes d'instruction étaient en place.

Je joins en annexe la photographie d'une partie des armes saisies². Je dois, par ailleurs, souligner que, les activités paramilitaires des groupes étaient complétées par d'autres tâches, telles que le relevé des voies de communication, l'établissement des plans des bâtiments publics et militaires, l'indication des points sensibles des localités, le recensement des moyens de transport, etc. C'est, tout simplement, de l'espionnage.

FONCTIONNEMENT DE L'"O.S. "

Quel était, sous la direction de l'état-major, le fonctionnement de l'O.S. et de ses services essentiels?

Tout d'abord apparaît la préoccupation des dirigeants d'assurer un cloisonnement absolu entre le M.T.L.D. d'une part et l'O.S. d'autre part.

Seul, le " chef national " avait des rapports avec le parti M.T.L.D. et ses contacts se limitaient à Khider.

Pour tous les autres membres de l'O.S., il était formellement interdit d'entrer en relations avec quiconque et même de chercher à connaître les dirigeants de l'organisation.

D'ailleurs, les membres de l'O.S. étaient soumis aux prescriptions impératives d'un " règlement intérieur " que j'estime indispensable de reproduire ici, dans son intégralité.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Art. 1 : DISCIPLINE. - La discipline faisant la force principale des armées, il importe que tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière et une soumission de tous les instants, que les ordres soient exécutés à la lettre, sans hésitation ni murmure; l'autorité qui les donne en est responsable.

Art. 2 : RECRUTEMENT.

² Note du transcripteur site : pas trouvé!!!.

- a) Le recrutement est limité;
- b) L'élément recruté doit remplir les conditions suivantes : conviction, discrétion, courage, activité, stabilité, capacité physique;
- c) La durée du service est illimitée ;
- d) L'élément recruté doit satisfaire à l'épreuve et prêter serment. Il ne pourra plus quitter l'organisation à sa guise, et s'il le fait, il sera considéré comme déserteur.

Art. 3 : RÉUNIONS.

- a) Les réunions sont obligatoires ainsi que la présence de tous les éléments. Le cloisonnement doit être rigoureusement respecté;
- b) La date et le lieu seront fixés par le chef intéressé;
- c) Le salut aux chefs est obligatoire avant et après les réunions, mais interdit à l'extérieur;
- d) La réunion doit être ouverte et close par un salut national;
- e) Une discipline rigoureuse doit être respectée pendant la réunion et l'ordre du jour doit être épuisé à la lettre.

Art. 4 : CONDUITE. - Tout militant ou chef doit avoir une conduite irréprochable à tous points de vue.

Art. 5 : PERMISSIONS. - Tout élément qui est appelé à quitter sa localité temporairement pour ses affaires personnelles doit demander à son chef une permission en précisant la date, la durée, et le lieu de déplacement, et il ne devra partir que si sa permission est accordée.

Art. 6 : MUTATIONS.

- a) Si l'élément est appelé à quitter définitivement sa localité, il doit demander sa mutation à l'endroit où il désire se rendre;
- b) Il ne doit partir que si sa mutation est acceptée;
- c) Les mutations d'unité à unité sont prononcées par l'autorité intéressée.

Art. 7 : RÉCOMPENSES. - Les militants sont récompensés selon leur grade :

- a) Par citation à l'ordre pour l'accomplissement d'un acte de courage et de dévouement;
- b) Par félicitations verbales pour leur esprit de discipline et l'ensemble de leurs services;

c) Par avancement pour leur travail.

Art. 8 : PUNITIONS.

A. - CLASSIFICATION :

1° Fautes simples : absence aux réunions, paresse, mauvaise volonté, négligence dans le service, mauvaise conduite.

2° Fautes graves : indiscipline, désobéissance, acte de faiblesse, défaitisme, faux rapports, et toute faute simple qui se répète trois fois.

3° Fautes très graves : trahison, désertion, divulgation de secret à l'ennemi, aux parents, et à tout élément étranger à l'unité élémentaire à laquelle il appartient et toutes fautes graves qui se répètent trois fois.

B. - DÉTERMINATION :

1° Blâme pour les fautes simples.

2° Dégradation et suspension pour les fautes graves (la suspension peut être limitée ou illimitée selon la gravité de la faute).

3° Radiation pour les fautes très graves.

4° Peine capitale :

a) Pour les fautes très graves, pour la radiation qui pourrait porter atteinte à l'O.S.

b) L'exécution pourra être immédiate ou prorogée, suivant la décision de l'O.S.

La lecture de ce document dispense d'autres commentaires.

Je soulignerai cependant d'un double trait les prescriptions concernant la peine capitale avec exécution immédiate ou prorogée de la sentence dont la gravité est extrême.

Après s'être étendu sur les relations de l'O.S. avec le M.T.L.D. et donné un exemple de l'activité très particulière de l'O.S. le rapport du préfet concluait :

"Je ne voudrais pas terminer ce rapport sans analyser les réactions de l'opinion devant les révélations faites par la presse.

D'abord abattus et inquiets, les dirigeants du M.T.L.D. ont vite exploité les quelques élargissements d'individus que le magistrat-

instructeur n'a pas cru utile de mettre sous mandat de dépôt, comme le résultat des interventions faites à Paris par le député MEZERNA et des pressions de l'O.N.U. sur le Gouvernement.

La confiance était même revenue puisque le parti allait, disait-on, sortir grandi de cette affaire qui verrait, en définitive, de hauts fonctionnaires sanctionnés...

Depuis, les articles de presse sur la participation du M.T.L.D. au "hold-up" de la poste d'Oran ont à nouveau semé l'inquiétude dans les rangs du M.T.L.D. et BOUDA AHMED déclarait il y a trois jours à peine que "jamais le parti n'avait subi un tel assaut et qu'ils étaient tous en équilibre sur une lame de couteau".

Tel semble être actuellement l'état d'esprit des dirigeants du M.T.L.D. qui, d'une part, s'attendent à être inquiétés, d'autre part sont l'objet des reproches amers de leurs troupes qui ne voient pas encore les interventions de Mezerna et "les pressions de l'O.N.U." se traduire par des résultats concrets.

Quant à l'opinion européenne et musulmane en général, elle réprouve les agissements coupables dont elle a connaissance et souhaite vivement voir la paix sociale de l'Algérie demeurer à l'abri des folles entreprises d'agitateurs antifrçais.

Je noterai enfin que les protestations des partis dits "progressistes" en tête desquels viennent l'U.D.M.A. et le P.C.A. sont marquées au coin de la prudence...

Le silence complet observé sur cette affaire par La République Algérienne du vendredi 19 mai est particulièrement révélateur à cet égard.

La cause est trop mauvaise pour pouvoir être défendue avec conviction."

La connaissance de ces faits était trop grave et trop amères les perspectives qu'ils préparaient pour que l'opinion n'en soit pas avertie et que des positions soient enfin prises.

C'est pourquoi le 11 avril 1950 dans un article de l'Écho d'Alger sous le titre " Le Feu couve ", j'écrivais :

"Pourquoi le cacher plus longtemps? De nouveau, le feu couve en Algérie. Atisée par quelque souffle mystérieux, de temps à autre, une flamme jaillit qui éclaire ce qui se trame dans l'ombre. Ainsi découvre-t-on dans le Constantinois un réseau d'organisations paramilitaires armées, instruites, disciplinées, obéissant aux mots d'ordre secrets de non moins secrets émissaires.

Puis le silence se fait. L'ombre recouvre tout jusqu'au jour où, à l'occasion de fusillades en Kabylie, l'opinion publique apprend que le P.P.A. utilise des tueurs à gages pour exécuter les sentences de ses tribunaux clandestins, que l'un de ces tueurs, LAOUDARENE, s'est enfin rendu, non sans avoir auparavant abattu quelques courageux fellahs qui lui donnaient la chasse.

Forces armées, tribunaux, en d'autres termes : Justice et Autorité, ne sont-ce point là des prérogatives essentielles de la souveraineté? Est-il admissible qu'en ce pays une faction puisse s'en arroger clandestinement l'exercice et pousse même l'impudence jusqu'à afficher publiquement ses buts de guerre civile? Hier, en effet, dans certaine presse locale, on pouvait lire le communiqué suivant, émanant du M.T.L.D.-P.P.A. :

"Le mouvement national et la résistance populaire ont mis et continueront à mettre en échec toutes les tentatives de destruction (du P.P.A.) en poursuivant la lutte implacable qu'ils mènent contre l'impérialisme français, jusqu'à la libération nationale. "

S'il est encore des juges en France, pareil appel ne doit-il pas être condamné? N'est-il pas l'aveu de la reconstitution d'une ligue dissoute? Ne préconise-t-il pas le démembrement de la France dont la Constitution, en son article premier, dit qu'elle est une et indivisible? Ne nargue-t-il pas l'Autorité, la Loi et ne ridiculise-t-il pas notre libéralisme béat?

Il est des moments où, dans l'État comme chez les individus, le sentiment de légitime défense doit prévaloir, quelles que puissent être les incidences politiques ou personnelles que ses manifestations peuvent entraîner. "

Après l'assassinat de l'inspecteur principal Cullet, abattu par l'une des bandes opérant dans le maquis kabyle, le Syndicat de la police réagissait dans une lettre ouverte adressée le 6 mai 1950 au Gouverneur général :

"Fort de la sollicitude que vous lui avez souvent exprimée en public, le corps des policiers, en deuil, vient aujourd'hui vous dire toute sa tristesse ", écrivait-il.

" Notre camarade Cullet, inspecteur principal, officier de police judiciaire, fonctionnaire unanimement apprécié, est tombé le 28 avril 1950 au cours d'une opération menée contre des malfaiteurs à la solde du P.P.A.-M.T.L.D.

Il est mort cette nuit dans d'atroces souffrances, laissant à trente-deux ans, presque dans la misère, une veuve et trois jeunes enfants.

Depuis plus de cinq ans, soldats de l'ordre et de la paix française, les policiers mènent une lutte de tous les instants contre les assassins à gages nourris, hébergés et utilisés par le P.P.A.-M.T.L.D.

La liste serait longue, Monsieur le Ministre, des fonctionnaires et agents de l'ordre tombés ces dernières années sous les balles de ces tueurs; caïds, gardes champêtres, chefs de villages ont payé leur tribut, et, il y a quelques mois, l'inspecteur ANDRÉ MELMOUX était lâchement assassiné en Kabylie.

Or, nous apprenons que des élus de ce parti s'appêtent à interpellier et à mettre en cause une fois de plus l'action des services de police, usant encore d'arguments et de termes inacceptables.

Solides, face à la calomnie comme sous les balles des malfaiteurs, nous affirmons avec force que ces attaques nous grandissent au lieu de nous atteindre.

Loin de vouloir sortir du rôle qui nous est imparti dans une affaire nationale, nous laissons à chacun ses responsabilités, mais nous exprimons le souhait - très modeste - de voir le Gouvernement rappeler les chefs de gang à un peu de pudeur. "

Si l'action policière contre les maquis en formation s'intensifia, en revanche, il n'en fut point ainsi de l'action politique pour rassurer la masse.

Le 11 septembre 1950, en effet, le président QUEUILLE étant ministre de l'Intérieur, des mesures d'expulsion de la métropole " d'éléments étrangers particulièrement compromis dans une activité antifranaise " avaient été décidées.

Cette opération de salubrité nationale, pour reprendre les termes du communiqué officiel de l'époque, avait singulièrement réussi puisque ces expulsés jugés dangereux en France furent simplement déposés en Algérie par le croiseur Georges Leygues et par avion, puis dispersés aussitôt et librement sur tout le territoire.

Rien ne pouvait être plus inopportun ni plus stupide au moment où les prémices d'une action armée de la part de l'Organisation secrète (O.S.) devenaient de jour en jour plus perceptibles et au moment aussi où le Parti communiste tentait avec acharnement de grouper toutes les forces dites démocratiques dans le Front algérien qui allait voir le jour, 10 mois plus tard, le 6 août 1951.

La représentation parlementaire algérienne eut beau protester, rien n'y fit. À partir de ces instants, l'instabilité ministérielle française, les affaires de Tunisie et du Maroc qui se compliquaient en même

temps que s'aggravait de jour en jour le drame indochinois allaient avoir la primauté sur l'Algérie.

Dans un virage aussi dangereux, il eût fallu pour redresser la situation s'appuyer sur la masse et, en demeurant dans l'esprit libéral du Statut, valoriser en quelque sorte à ses yeux, dans tous les faits, la citoyenneté et les droits qui lui avaient été accordés et dont aucun autre musulman nord-africain ne bénéficiait.

Mais la passion reprenait ses droits, elle aussi, avec la perspective des consultations populaires proches. Ceux qui pensaient que le Statut avait trop concédé manoeuvraient pour reconquérir le terrain perdu. Les leaders musulmans, eux, attendaient le test des élections libres.

Les germes de la division commençaient à pénétrer les coeurs et les âmes.

VI Encore d'autres occasions manquées :

Le dialogue entre Algériens et l'Intergroupe des libéraux.

Nous fûmes un certain nombre à prendre conscience du danger, mais il fallait lui trouver un remède. Il ne pouvait en être de meilleur, pour deux collectivités qui commençaient à se contracter, que de leur proposer d'ouvrir un dialogue dont toute la population algérienne serait témoin et auquel elle aurait droit de participer : Aussi, le 19 décembre 1950, l'Écho d'Alger mit-il ses colonnes à ma disposition pour ouvrir un "Dialogue entre Algériens". La règle du jeu était que chaque Européen ou musulman désireux d'y participer devait exprimer librement sa pensée quant aux solutions possibles de notre crise de croissance, politique, économique et sociale.

Dans quatre premiers articles, je précisais le sens et les raisons de cette expérience.

" À ceux qui s'interrogent sur l'éventualité d'un conflit général, comment ne pas répondre que les hostilités sont déjà en cours? La guerre qui sourd et se développe, celle qu'on appellera peut-être la troisième guerre mondiale, revêt des formes toutes différentes des précédentes. C'est avant tout une guerre de désagrégation interne qui doit livrer les peuples démoralisés, épuisés, suicidés aux mains du matérialisme moscoutaire...

Ici autant qu'ailleurs et malgré des apparences trompeuses, nous ne sommes ni matériellement, ni moralement armés pour affronter les jours sombres qui pointent. Mieux vaut s'en expliquer.

La nécessité de faire le point, de tenter d'y voir plus clair dans la confusion générale, s'avère d'autant plus impérieuse pour l'Algérie qu'en février 1951 la première phase d'une expérience va prendre fin.

A l'occasion du renouvellement partiel de l'Assemblée algérienne, suivi lui-même de plusieurs autres consultations électorales, dont une législative, des bilans seront établis, des méthodes appréciées.

L'ensemble des institutions algériennes, leur aspect social, économique, politique et culturel, l'application même du Statut seront mis sur la sellette et jugés.

Le retour graduel à l'économie de guerre, les difficultés financières inévitables qu'il impliquera, l'intérêt majeur que présentera l'A.F.N. dans le système défensif occidental seront autant de facteurs propres à influencer sur les jugements. À leur tour, ces jugements pourront entraîner des décisions plus ou moins opportunes, prises en fonction du seul intérêt du moment et susceptibles d'hypothéquer lourdement l'avenir algérien.

Ainsi risque-t-on d'ajouter quelque nouvelle solution d'expédient à celles déjà trop nombreuses dont on a usé envers l'Algérie, souvent sans grand discernement.

Il est vrai qu'on n'y eût point recouru si, de notre côté, nous avions proposé quelque chose qui fût différent de l'immobilisme irréductible dans lequel nous avons jusqu'à présent cru habile ou facile de nous cantonner. Car c'est bien une antinomie que de défendre une politique statique en même temps que l'on s'applique à promouvoir une évolution indiscutable.

Prolonger cette contradiction entre notre pensée, je dirai même notre absence de pensée, et les faits réels, nous condamnerait tôt ou tard à de douloureux mécomptes.

J'entends qu'un optimisme de commande conseillerait de taire ces choses et d'attendre? Une fois de plus attendre quoi, sinon que la situation

intérieure et internationale sous tous les aspects devienne telle que toutes les données de nos problèmes s'en trouvent faussées?

Chaque jour les complique davantage. Aussi l'intérêt général bien compris exigerait-il que sans retard nous nous attachions à repenser nos problèmes. Nous nous devons maintenant de le faire, non plus par rapport à l'intérêt de telle ou telle collectivité, mais des droits et devoirs communs à toutes les collectivités algériennes...

Regrettons que jusqu'à ce jour les confrontations nécessaires aient été négligées. Il n'est pas encore trop tard pour bien faire.

Ces confrontations objectives permettront seules de rétablir un circuit de confiance malheureusement rompu en de trop multiples occasions et d'élaborer un programme d'avenir qui tienne compte du souhaitable et du possible.....

" Un climat incertain, une poussière d'hommes, l'absence du " programme ", tels sont les maux dont souffre l'Algérie aujourd'hui. On ne pouvait définir de façon plus précise situation aussi complexe.

Le mérite en revient à M. Kaïd Hammoud qui, dans la Voix Libre, journal d'union franco-musulmane de Constantine, analyse avec beaucoup de perspicacité le comportement actuel des Algériens. Sachons-lui gré de cette contribution. Mais de notre côté, ne nous contentons pas de constater. Agissons ou plutôt réagissons pour créer le climat nécessaire à une libre confrontation des suggestions respectives et à une non moins libre discussion des solutions possibles.

Commençons par substituer à la notion périmée des unions étriquées, telles que les concevaient encore ces temps derniers des collectivités plus ou moins sur la défensive, la notion généreuse, élevée et combien plus constructive d'une véritable Union franco-musulmane.

Cette union, la seule pensable aujourd'hui, est aussi la seule susceptible de créer le climat de confiance dans lequel s'épanouiront des élites insoupçonnées ou négligées. Elles pourront enfin exprimer leur pensée. C'est nécessaire.

Nous découvrirons à cette occasion que nous avons trop longtemps méconnu ou voulu ignorer l'aspect moral de nos problèmes algériens. Nous ne sommes pas suffisamment attachés à connaître l'âme des individus, cette âme dont BOSSUET disait qu'elle est ce qui fait " penser, entendre, sentir et raisonner ".

De ce fait, notre optique est déformée, nous ne comprenons plus les pensées, les sentiments, les raisonnements des musulmans. Nous ne les trouvons plus en harmonie avec les nôtres.

Comment pourrait-il en être autrement?

Nous avons insuffisamment apprécié que cette nature que nous transformions, ce progrès que nous importions, changeaient peu à peu la mentalité des habitants de ce pays.

Nous n'avons pas toujours compris que le berger qui voit la métamorphose de son bled aride, qui regarde l'excavatrice fendre la montagne, le barrage grandir et le bulldozer niveler la colline, apprend autant que le plus hardi voyageur. Dans ce cadre nouveau, son âme n'est plus la même.

Et nous avons encore moins saisi que cette évolution morale du musulman exigeait de nous-mêmes une évolution correspondante et qu'à un changement de mentalité des musulmans devait répondre un changement de notre propre mentalité. En quelque sorte, une adaptation parallèle.

Parce qu'un monde mourait et qu'un autre monde naissait, créé par nous, un monde différent de celui de notre enfance dans lequel il nous fallait à notre tour apprendre à vivre.

N'avoir point discerné cette nécessité d'une évolution générale des idées est peut-être la raison de nos éloignements, du refroidissement des rapports entre les deux collectivités algériennes. Comment n'auraient-ils pas été exploités !

Opérons le redressement nécessaire pendant qu'il en est temps encore. Nous condamnerions notre oeuvre, si nous nous y refusions.

Et cela est également valable pour l'Administration. A son tour, elle doit évoluer, s'adapter, modifier ses conceptions.

L'armature de ce pays confère à l'Administration un pouvoir considérable sur les hommes. Elle doit en user avec une mentalité rénovée. Qu'elle se garde d'ouvrir des routes qui mèneraient à des horizons vides. " (L'Écho d'Alger, 22 décembre 1950.).

" Parler d'un programme, c'est également parler des hommes capables de l'élaborer...

Contrairement à ce qu'on prétend, l'Algérie ne manque pas d'hommes aptes à concevoir et à réaliser. Il suffit de la parcourir pour en être persuadé. Mais l'arbitraire d'une terminologie absurde, souvent employée non sans malice pour maintenir des situations acquises ou rendre suspects les conciliants, provoque l'élimination d'une foule de vocations nouvelles.

Cette terminologie abusive limite l'éventail politique algérien à deux tendances : l'une dite " colonialiste ", l'autre " séparatiste ". Hors de ces deux extrêmes, point de salut.

Sera colonialiste ou, supposé du colonialisme, quiconque louera sans réserve l'oeuvre française en ce pays.

Sera séparatiste ou suspect de mauvaises intentions quiconque déclarera cette oeuvre perfectible, en soulignera les points amendables, rappellera des engagements imprudemment souscrits et négligés, critiquera l'Administration ou enfin proposera des solutions différentes de celles exclusivement admises par un conformisme de bon aloi.

Cette déplorable et trop élémentaire classification incite à une généralisation non moins regrettable. Nanti de ces préjugés, on a tôt fait de déclarer que la majorité de l'élément d'origine européenne est colonialiste et que la majorité des musulmans est farouchement séparatiste.

Gardons-nous de jugements aussi sommaires qui faussent d'emblée toutes les règles du jeu.

Certes, il y a des colonialistes, c'est-à-dire des gens d'un égoïsme irréductible que leur intérêt matériel seul attache à l'Algérie, à l'exclusion de tout autre sentiment. Ils tiennent à tirer du pays et des gens, de tous les gens, le maximum aux moindres frais et iraient aussi bien planter leur tente ailleurs s'ils y découvraient matière à exploitation plus lucrative.

Ce type d'individus n'est pas spécifiquement algérien; il se rencontre sous toutes les latitudes. On ne saurait, sans injustice, le considérer comme caractéristique du colon ni de la masse d'Européens modestes qui vivent en Algérie, en partagent la bonne et la mauvaise fortune et n'ont ni le désir ni les moyens d'aller ailleurs.

Certes, il y a aussi des séparatistes, apôtres d'un nationalisme jaloux et exclusif qui ne conçoivent de solutions qu'à sens unique. Cette tendance

non plus n'est pas spécifiquement algérienne. La Bretagne et l'Alsace pourraient en témoigner.

S'ils étaient de bonne foi, les séparatistes algériens auraient certainement conscience de l'utopie de leur doctrine à une époque où les nationalismes se démantèlent progressivement devant la nécessité de conclure des alliances et des unions internationales de plus en plus intimes. Mais ils ne sont pas tous de bonne foi. Le nationalisme à bon dos. Il est pour certains un prétexte commode pour abuser une foule de braves gens mécontents, les pressurer, les exciter et les lancer enfin dans des aventures rocambolesques et sanglantes, auxquelles, bien entendu, les dépositaires de la doctrine ne participent pas.

Pendant que les adeptes trop naïfs complotent et risquent la prison, les leaders, protégés par la loi du pays qu'ils condamnent, dépensent largement à Paris et ailleurs l'argent sacré de la cause, investi pour des motifs plus personnels dans quelque commerce profitable. Tel est le cas du P.P.A. modèle 1950.

Ces deux extrêmes, colonialisme et séparatisme, ces deux sectarismes ne sont pas toute l'Algérie. Le soi-disant no man's land qui les sépare mériterait d'être mieux exploré; on y découvrirait l'Algérie presque entière, non pas une Algérie amorphe et sans vie, mais une Algérie bouillonnante dans le creuset de l'évolution, façonnant une race nouvelle, réceptive aux résonances extérieures, prenant conscience de sa vitalité, de sa personnalité, soucieuse de son destin, éternellement respectueuse de ses religions et de ses traditions, une Algérie si pleine de dynamisme et de promesses que sa vue même pourrait nous effrayer.

C'est pourtant là qu'il faut maintenant puiser. Nous y découvrirons des hommes certainement différents de ceux auxquels nous avons été accoutumés. Ne condamnons pas ces derniers. Leur action répondait aux nécessités d'une époque, elle ne répond plus aux nécessités d'aujourd'hui.

Nous ne sortirons de l'impasse dans laquelle des vues trop étroites et les imperfections fondamentales de notre système hybride nous acculent que si des équipes rénovées, largement recrutées, nous apportent le concours d'une pensée nouvelle.

Et cela me paraît valable pour les deux collègues. Le conformisme qui s'exprime trop souvent dans le premier collègue par un gouvernementalisme béat et dans le second par un "beni-oui-ouisme" aveugle ne peut être concevable que dans un régime politique suffisamment stable.

Dès que la marque du régime devient, comme elle l'est aujourd'hui, une instabilité chronique, acquiescer à tout, au bon et au mauvais, n'est plus que de l'opportunisme, au sens péjoratif du terme.

J'entends que dans le deuxième collègue les alliés des jours difficiles, les grandes familles venues à nous dès le début pour servir une belle cause, placent la France au-dessus de ces petites. Nous leur en devons reconnaissance. Mais à côté d'elles, il est des recrues occasionnelles qu'inspire la seule pensée de leur intérêt et dont l'âpreté défigure le vrai visage de la France. Alors, soyons quittes.

À en croire MONTESQUIEU, le principe du gouvernement démocratique serait la Vertu, prise dans son sens étymologique de force morale et de courage.

Ne négligeons pas ce principe et dans le choix des hommes politiques, considérons aujourd'hui qu'il est plus sûr d'avoir auprès de soi des < demi-rebelles " que des domestiques " (L'Écho d'Alger, 26 décembre 1950.)

À cette invite répondirent quatorze personnalités européennes et musulmanes, mais le dialogue, soupape de sécurité des rancoeurs et des refoulements qui eût dû s'exprimer dans la presse plutôt que dans les maquis, fut jugé dangereux en haut lieu. On y mit donc un terme.

Les idées semées vont tout de même leur chemin...

En février 1951, l'Assemblée algérienne venait d'être partiellement renouvelée par les élections. Ayant volontairement quitté le Parlement français, je venais d'être admis dans cette assemblée qui était divisée en trois blocs : le maigre bloc des représentants des partis nationalistes survivants des élections, le bloc des élus européens et des élus musulmans considérés comme " administratifs ", c'est-à-dire tenant plutôt leur mandat de l'appui de

l'Administration que d'un réel succès électoral; enfin un troisième bloc de délégués qui, désapprouvant l'autoritarisme, le sectarisme ou la servilité de ces extrêmes, pensait l'occasion venue de tisser la toile d'un travail confiant entre les membres des deux collectivités.

Dès le 16 mai 1951, le troisième bloc s'était découvert et avec lui naissait l'Intergroupe des libéraux. Quelques extraits de sa déclaration constitutive, largement reproduite dans toute la presse nord-africaine, traduit l'esprit dans lequel

les membres de cet intergroupe entendaient coopérer :

" Venus d'horizons politiques différents, chacun de nous conservant en toute indépendance ses convictions propres, nous nous sommes rassemblés en cet Intergroupe des libéraux pour sauvegarder des libertés communes que nous considérons aujourd'hui menacées.

Ce geste qui, dans la confusion des temps présents, veut être un témoignage, nous l'accomplissons parce que nous sommes des hommes libres, respectueux de l'Homme et de sa dignité, qui voulons penser, agir, et nous exprimer librement dans le respect de nos lois, de nos religions et de nos traditions.

Les attributions et les pouvoirs de l'Assemblée algérienne et de l'Administration ont été définis par la loi. Seule, celle-ci peut les modifier. Nous entendons que ces pouvoirs et ces attributions soient respectés. Nous ne saurions admettre que personne n'en altère la lettre ou l'esprit.

Nous voulons être le témoignage de cette prise de conscience d'hommes de bonne volonté devant les nécessités morales et matérielles de ce pays au stade de son évolution actuelle.

Nous reconnaissons tous que les hommes d'Algérie, tous les Algériens et Algériennes ont soif de dignité, de bien-être dans la paix sociale, dans la paix des coeurs, dans la paix tout court.

Nous sommes décidés à oeuvrer pour satisfaire ces aspirations légitimes en bannissant ce qui subsiste encore de préjugés de race, de complexes d'infériorité générateurs de haine et de peur, de terminologies abusives entretenues pour diviser, condamner et exclure.

Nous avons la conviction profonde que le destin de l'Algérie n'est pas une épreuve de force, mais une oeuvre de confiance à laquelle, de tout son être, chaque Algérien doit contribuer sans rancoeur et sans arrière-pensée.

La routine, le contrôle de plus en plus envahissant du pouvoir central sur l'Administration algérienne, cause d'alourdissement dans l'exécution, l'absence d'esprit de continuité, conséquence de l'instabilité politique, nous acculent à des expériences souvent sans suite mais dans la plupart des cas financièrement coûteuses.

L'économie et la société algériennes ne pourront bientôt plus les supporter.

Nous voulons maintenant savoir où nous allons, faire en commun l'inventaire de ce qui rapproche et de ce qui divise, confronter tous nos points de vue, fixer d'un commun accord les étapes d'un développement harmonieux dans la réalisation des légitimes aspirations des diverses communautés algériennes. "

Les noms des signataires de cette déclaration ont aussi leur valeur... Signèrent entre autres : LAQUIÈRE, PAPILLON, CARDONA, ALAIN DE SÉRIGNY, FARÉS ABDERRHAMANE, VIGNAU, MESBAH, BAUJARD, MALPEL, IMALAYHENE, J. CHEVALLIER, etc...

Ainsi pour la première fois en Algérie était né un groupement franco-musulman qui se prévalait du libéralisme. Mais les forces puissantes que risquait de bousculer ce geste révolutionnaire devaient l'étouffer.

L'Intergroupe des libéraux, comme le dialogue entre Algériens, eut une existence précaire. Leur décès quasi simultané alla grossir le lot des occasions manquées.

VII La soi-disant politique des abandons.

LA dégradation progressive du climat politique en Algérie, consécutive aux atermoiements et aux restrictions apportées à l'exercice des droits civiques malgré les essais de quelques-uns pour pallier cette politique aveugle, un travail de désagrégation interne entrepris dès 1950 sur la masse musulmane par l'élément précurseur du F.L.N. devaient en fin de compte provoquer la rébellion du 1er novembre 1954.

Mais, entre temps, des événements extérieurs d'une portée considérable avaient aussi marqué la vie de la nation, singulièrement en Indochine et en Tunisie. L'Union française était ébranlée.

Ignorant volontairement les conséquences des occasions perdues, celles de l'impuissance parlementaire à définir une politique cohérente dans l'Union française, d'autre part ne se gênant pas pour bousculer la chronologie, violer la vérité ou méconnaître les vraies responsabilités, des esprits malicieux n'ont cessé depuis cinq ans d'exploiter à leur profit la somme des événements malheureux en dénonçant les trames d'un sombre complot dont le but final, calculé et minuté, serait l'abandon de l'Algérie.

Trop de mal a été commis en Algérie par l'exploitation de ces légendes malhonnêtes qui exaspèrent à juste titre la sensibilité, le patriotisme et la crédulité des Français d'Algérie et leur donne le sentiment d'être sans cesse trahis, pour ne pas rétablir la vérité.

"Une erreur et un mensonge qu'on ne prend point la peine de démasquer acquièrent peu à peu l'autorité du vrai ", disait CH. MAURRAS.

Alors cherchons les trames du complot des "abandons ".

Et d'abord, quid de l'Indochine?

Le 7 mai 1954, sous le gouvernement de M. LANIEL, Indépendant, l'héroïque garnison de Dien-Bien-Phu pilonnée durant cinquante-six jours de siège par 200 000 coups d'artillerie et des assauts incessants avait dû, submergée par le nombre, céder au Viet-minh. Avec elle disparaissait le fer de lance du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient et ce désastre scellait l'agonie de l'Indochine.

Ayant eu la redoutable charge d'administrer l'armée française au lendemain de Dien-Bien-Phu, les servitudes mêmes de la fonction m'ont fait vivre plus intensément que beaucoup d'hommes politiques chacun des douloureux instants du dernier mois de cette guerre.

Quelques chiffres qui, sauf erreur, n'ont jamais été reproduits, donneront une idée précise de l'hémorragie que subissait l'armée et avec elle la nation française. Ils expriment ce que peut coûter une opération politique mal menée.

En 1954, du 1^{er} janvier au 1^{er} mai, soit pendant cinq mois de lutte, les pertes de l'armée française et celles des États associés en morts, blessés, prisonniers, etc. s'élevaient à 38 130 hommes. Durant les trois mois suivants, c'est-à-dire jusqu'au " cessez-le-feu " de juillet, le chiffre des pertes bondit à 62 796 hommes.

En moins de sept mois, 100 926 hommes avaient donc été mis hors de combat.

À cette usure extraordinaire avait fatalement répondu la nécessité de renforts correspondants dont le rythme allait sans cesse croissant, bien que notoirement insuffisants : 53 000 hommes en 1952, 66 000 en 1953, 129 000 en 1954.

Seuls les militaires de carrière étaient envoyés sur ce théâtre d'opérations. Il était inéluctable que devant de pareils besoins, le rythme des engagements devenant rapidement insuffisant, on dût se décider à envisager l'envoi des jeunes du contingent.

C'est ainsi que furent hâtivement constituées par prélèvement sur nos faibles disponibilités métropolitaines et de couverture, deux divisions nouvelles, la 11^e et la 14^e. Il était envisagé qu'une troisième division, la 12^e, soit par la suite mise sur pied de la même façon et pour la même mission.

Et pourtant, si l'on voulait continuer la guerre d'Indochine, la solution n'était pas seulement l'envoi de ces trois divisions, mais encore une mobilisation des ressources de la nation tout entière.

Le 3 juillet 1954, quelques jours après la dramatique réunion du Comité de défense nationale tenue le 26 juin à l'Élysée, lorsqu'il me fut demandé d'indiquer nos ressources en personnel de carrière, et cela afin d'éviter l'envoi du contingent en Indochine, je ne pus que fournir des chiffres effarants.

Abstraction faite de la maintenance, nous ne pouvions envoyer en renfort en Indochine, de juillet à décembre 1954, que... 879 hommes.

L'armée française saignée à blanc dans ses cadres et dans son personnel de carrière était à bout de souffle. Sept ans de combats, 100 000 morts chez nous et dans les troupes de l'Union française, 30 000 prisonniers, l'équivalent de deux promotions de Saint-Cyriens exterminé chaque année, des centaines de milliards gaspillés, 170 000 hommes traqués et cernés en majorité dans le Delta tonkinois, la sécurité française en métropole amoindrie par l'affaiblissement de sa couverture sur le Rhin, l'armée d'Afrique exsangue et désorganisée... fallait-il continuer, persévérer jusqu'à la catastrophe finale?

Qui aurait secouru l'Afrique du Nord quelques mois plus tard et depuis si toute l'armée française s'était perdue dans ce gouffre?

En Indochine, les militaires ont fait leur devoir, tout leur devoir et mieux encore. Par contre, sur le plan politique, l'échec a été total. En nous accrochant à des fantômes, nous avons été conduits au néant.

Contre un adversaire qui avait une pensée politique et qui jouait son va-tout militaire avec un synchronisme parfait, qui s'engageait à fond sur l'un et l'autre, nous n'avons répondu qu'à moitié, jouant parcimonieusement le militaire, hésitant sur le politique, le négligeant ou même l'ignorant.

Malgré l'émotion et la tristesse ressenties à l'occasion du dénouement indochinois, l'opinion algérienne en comprit alors l'impérieuse nécessité et, traduisant son sentiment, l'Écho d'Alger du 28 juillet 1954 pouvait écrire :

" M. Mendès-France, à qui l'on ne saurait dénier d'éminentes qualités d'homme d'État, vient de faire la preuve de son habileté et de sa prudence en mettant fin à un conflit qui n'était plus soutenable et pour la solution duquel une certaine force d'âme était plus nécessaire que celle des armes.

Le pays a approuvé l'action du président du Conseil parce qu'il a bien compris que c'était faire preuve de sagesse que de préférer un compromis - même douloureux - à la poursuite d'une aventure dont on ne pouvait attendre d'issue honorable.

M. Mendès-France a gagné la première manche dans la conquête de l'opinion publique et la mise en ordre des affaires nationales. "

Et maintenant, quid de l'abandon de la Tunisie?

De bonne foi, nombre d'Algériens attribuaient au discours de Carthage du 31 juillet 1954 l'origine de tous nos maux. A ignorer les prémices, cela pourrait paraître ainsi. La vérité était tout autre.

Un geste de cette importance, décidé en conseil des Ministres, c'est-à-dire avec l'approbation du président de la République et de l'ensemble du Gouvernement, geste auquel s'associait ALPHONSE JUIN, maréchal de France, de surcroît Algérien authentique, n'était pas et ne pouvait pas être une initiative intempestive simplement imaginée pour meubler l'écran des actualités ou pour jouer les fiers-à-bras.

Ces hommes, sauf à les considérer comme des inconscients, des complices ou des sots, avaient pesé les conséquences de ce geste et avaient aussi quelque raison sérieuse pour le justifier. Elle n'était certes par négligeable.

Il s'agissait, ni plus ni moins, de mettre un point d'arrêt brutal à une situation dont le pourrissement devenait catastrophique et dont les prolongements contaminaient déjà dangereusement la frontière algérienne. En d'autres termes, il fallait éteindre le foyer tunisien ou tenter d'en réduire l'intensité pour qu'il n'embrasât pas toute l'Afrique du Nord.

Le point d'arrêt ne pouvait procéder que de l'action militaire ou de la négociation politique.

Avec les moyens dont on disposait, l'action militaire s'avérait devoir être parcimonieuse et incomplète, donc hasardeuse, surtout si elle devait parer à une flambée dans toute l'Afrique du Nord.

Il fallait en effet, au gros de l'armée française écartelée sur trois continents, saignée dans ses cadres et dans ses effectifs, les délais nécessaires pour se regrouper, se reformer et reprendre toute sa valeur combative.

L'effroyable et continuelle ponction indochinoise ayant interdit jusque-là un renforcement suffisant, l'armée, en Tunisie, ne disposait, en date du 1er juillet 1954, que de 18 370 hommes.

Au 1er janvier 1955, grâce à l'allègement des servitudes d'Extrême-Orient et aux rapatriements hâtifs ordonnés, ces effectifs devaient être portés à 43 112 hommes.

Mais les possibilités militaires, en juillet 1954, étant insuffisantes, il ne restait dans l'immédiat que la négociation politique. Sa reprise fut l'objet de la déclaration de Carthage.

En fait, cette déclaration tant décriée n'innovait rien. Elle confirmait simplement un engagement solennel souscrit en 1950 par le gouvernement français et dont la réalisation avait été différée comme n'ont cessé de l'être la plupart des engagements algériens, d'où la naissance du conflit franco-tunisien et aussi du conflit algérien.

Pour parler net, par l'acte de Carthage, le gouvernement français de 1954 réglait la traite acceptée par son prédécesseur de 1950.

En effet, en juin 1950, au cours d'un banquet offert à Thionville par M. ROBERT SCHUMAN, ministre des Affaires étrangères, aux parlementaires d'outre-mer, notre ministre déclarait que le nouveau résident de France en Tunisie, M. PÉRILLIER, avait reçu mission du Gouvernement *"d'amener la Tunisie vers l'indépendance qui est l'objectif principal pour les territoires au sein de l'Union française"*.

Atténuant la portée des déclarations de son ministre, devant les vives réactions qu'elles avaient suscitées, M. Périllier précisait quelques semaines plus tard, dans un communiqué commun avec le Bey, qu'il était chargé de négocier les réformes *"devant conduire la Tunisie vers son autonomie interne"*.

Il n'en demeure pas moins que le mot d'indépendance, tempéré par celui d'autonomie interne, avait été lâché au nom du Gouvernement par le ministre en exercice responsable de la Tunisie.

Comment les Tunisiens n'auraient-ils pas considéré cette déclaration comme une adhésion à leurs revendications et, qui plus est, comme un engagement de la France?

Dès lors, les faits ne cessent de se précipiter, dominés par la revendication de l'autonomie interne, c'est-à-dire par le souci de voir exécuter la promesse faite.

En octobre 1951, M. CHENIK vient à Paris réclamer une " accélération " des réformes, M. Schuman lui répond le 15 décembre 1951 par une lettre qui entraîne la rupture des négociations.

Le 28 mars 1952, M. Chenik et les membres de son cabinet sont envoyés en déportation.

L'action terroriste se déclenche alors dans la Régence. L'anarchie gagne rapidement pour atteindre son point culminant en juin-juillet 1954.

Si le discours de Carthage du 31 juillet arrête le terrorisme politique dans les villes, il n'entrave pas l'action des fellagha dans les campagnes.

Aussi les renforts précédemment destinés à l'Indochine, mais que le " cessez-le-feu " vient de libérer, la 11^e et la 14^e divisions du contingent acheminées sur Tunis dès le 20 juillet, vont-ils, avec d'autres éléments appelés à les rejoindre, renforcer nos moyens d'action et permettre de lancer une offensive générale contre les fellagha.

Cette pression intense, conjuguée avec l'action politique menée auprès du gouvernement tunisien, aboutit, fin novembre 1954, à la reddition des fellagha.

Du 30 novembre au 20 décembre 1954, faisant suite à une déclaration commune du général DE LA TOUR et du président

TAHAR BEN AMAR, 2 740 fellagha remettaient aux troupes françaises 2 128 fusils, mitraillettes et mitrailleuses, sanctionnant par ce geste la fin de la guerre civile dans la Régence.

Et pourtant, aucune convention n'avait encore été signée ni discutée. Les conventions franco-tunisiennes devaient faire l'objet, dans les mois suivants, de discussions serrées et n'aboutir que bien plus tard, le 30 mai 1955, sous le gouvernement EDGAR FAURE. Tels étaient les faits.

Au lendemain de la déclaration de Carthage, un avis primait les autres, celui du général BLANC, chef d'état-major de l'armée qui, au retour d'une inspection en Tunisie du 6 au 11 août 1954, et abordant le problème politique en tant que conseiller du Gouvernement pour tout ce qui concernait la défense nationale, la défense de l'Union française et la stratégie militaire, exposait dans son rapport du 17 août 1954:

"La Tunisie en était, à la veille du 31 juillet, au stade de l'Indochine en 1945-1946. Le peuple tunisien se répartissait, comme au Vietnam, en deux grandes masses :

- l'une animée par le Néo-Destour, fortement organisée, obtenant une audience internationale croissante, répandant la peur parmi les Tunisiens non affiliés à ce parti et organisant le terrorisme à l'égard des Français et de leurs amis,

- l'autre, ayant à sa tête quelques chefs appartenant à des partis sans consistance et ne s'appuyant que sur une masse non évoluée politiquement.

Vouloir juguler par les armes - même avec des effectifs renforcés - un tel terrorisme, s'étendant progressivement du bled aux villes, sans s'attaquer à ses sources tant locales qu'étrangères, c'est-à-dire sans résoudre le problème politique de base, aurait conduit la France à une nouvelle expérience BAO-DAI, à une lutte sans issue comme ce fut le cas en Extrême-Orient. Cette expérience désastreuse poursuivie au Viet-nam a suffisamment démontré, comme il avait été prédit, l'impossibilité de maîtriser par la force un mouvement populaire sans y mettre un prix considérable. Poursuivre les mêmes errements eût ébranlé tout l'édifice

français d'Afrique du Nord et mis en cause la position de la France en Europe.

Une solution politique a donc été envisagée. Ses effets apparents ont été immédiats en Tunisie. Le terrorisme est, à l'heure actuelle, en nette régression, celui régnant encore dans le bled n'étant plus poursuivi que par les hommes de main recrutés par nos opposants d'hier et ne leur obéissant guère. "

Bien que l'opinion algérienne à l'époque se montrât plus réservée quant à la procédure de règlement envisagée pour l'affaire tunisienne, l'Écho d'Alger n'en écrivait pas moins le 10 août 1954, à la veille d'une interpellation sur cette affaire :

"Il (M. Mendès-France) peut pour la Tunisie aisément démontrer sans doute que les mesures prises étaient, comme il l'a déjà dit et comme l'a répété depuis M. CHRISTIAN FOUCHET, ministre des Affaires marocaines et tunisiennes, les seules possibles. Si l'on en doutait, il pourrait rappeler en quelques mots que la politique ébauchée dans le passé a abouti, hélas, à des résultats diamétralement opposés à ceux que l'on recherchait.

M. Mendès-France s'élèvera encore contre les reproches qui lui sont faits çà et là plus ou moins ouvertement d'avoir ouvert les portes à l'abandon. "
On ne pouvait mieux dire...

Un autre argument souvent employé aussi pour attiser chez les Français d'Algérie le sentiment d'avoir été trahis et, par là même, donner apparence de vérité à la soi-disant politique des abandons, consiste à déclarer urbi et orbi: " *Si le 1er novembre 1954, lorsque éclata la rébellion, on avait " mis le paquet " et vigoureusement maté le tout sur-le-champ, l'affaire eût été réglée en moins de rien. "* Cette idée, qui a pris maintenant l'allure d'un slogan, exprime la pensée des partisans de la manière forte qui eussent voulu qu'en 1954, on réprimât sans discrimination comme on l'avait fait, mais dans un tout petit secteur, le 8 mai 1945 lors des événements de Sétif.

Il n'est pire erreur que de comparer ces deux événements douloureux.

Le souvenir du 8 mai 1945, je l'ai dit, n'a cessé d'hypothéquer les rapports mutuels des collectivités européenne et musulmane, mais depuis cette date, je crois l'avoir démontré, se sont accumulées tant sur le plan intérieur qu'extérieur nombre de raisons nouvelles d'aigreur et de difficultés.

La rébellion du 1^{er} novembre 1954 n'était pas un incident local et limité. Si elle ne fut perceptible dans ses débuts que dans les manifestations des bandes armées de l'Aurès, ses racines n'en étaient pas moins profondes et depuis 1950 s'étendaient sous l'Algérie tout entière. Étant donné son ubiquité, une double action s'imposait pour tenter de la réduire.

Militaire, d'abord, contre les bandes armées de l'Aurès, politique ensuite pour retenir et faire basculer de notre côté une masse francophile, mais néanmoins hésitante et troublée, ce qui impliquait une politique hardie de réformes et une discrimination extrêmement stricte dans la répression pour éviter toute injustice qui, en confondant aveuglément l'innocent et le coupable, pût créer du coupable. Cela fut tenté tant sur le plan militaire que sur celui des réformes.

Pour apprécier la situation sur le plan militaire, à la veille de la rébellion algérienne, il faut d'abord se souvenir que, de 1945 à 1954, les effectifs globaux des forces terrestres en Afrique du Nord oscillaient pour l'ensemble Algérie, Tunisie, Maroc, entre 100 000 et 110 000 hommes et qu'à fin juin 1954, au lendemain de Dien-Bien-Phu, les effectifs terrestres pour la seule Algérie ne totalisaient que 54 000 hommes. Les corps de troupes avaient dû être transformés par le soutien du corps expéditionnaire d'Extrême-Orient en centres d'instruction et en dépôts de passage.

A titre d'exemple, pour un effectif théorique de 2 511 hommes, les 1^{er} et 2^e régiments de tirailleurs algériens avaient respectivement compté 30 000 et 32.000 mutations individuelles de novembre 1953 à novembre 1954. Un document autorisé donnait les précisions suivantes :

"Encasernés, insuffisamment encadrés, inaptés à entrer rapidement en action, ils sont d'ailleurs inadaptés au rétablissement de l'ordre, car essentiellement organisés et préparés en vue du combat sur un théâtre d'opérations européen.

En particulier, il n'y a plus d'unités spécialisées ou de type allégé capables de rivaliser, dans une certaine mesure, de légèreté, de rusticité et de souplesse avec l'adversaire éventuel.

Certes, le commandement local a proposé à l'Administration centrale le 22 octobre un certain nombre de créations d'unités allégées, soit par prélèvement sur la masse plus ou moins inorganisée des corps de troupes, soit par un recrutement particulier. Certes, il a décidé de lui-même le 27 octobre de passer à l'exécution de la première tranche de ces créations ou transformations. Certes, sur intervention personnelle du secrétaire d'État à la Guerre, un envoi de cadres et des crédits pour les achats nécessaires de chevaux et de mulets sont prescrits et accordés par Paris le 31 octobre, en même temps que la 25^e D.I.A.P., alertée la veille, est mise en route sur l'Algérie, partie par voie aérienne, partie par voie maritime.

Il n'en reste pas moins que 1^{er} novembre, lorsque éclate l'insurrection, les moyens immédiatement disponibles se réduisent à deux bataillons de parachutistes, trois bataillons de la 11e B.I. arrivés en août et en pleine période d'organisation et d'instruction, un bataillon à constituer au moment du besoin, donc sans cohésion, sur la légion, et deux escadrons blindés.

Aucun appui n'est à attendre des forces auxiliaires : la notion même du partisan a disparu; une application trop stricte des dispositions du statut de 1947 interdit à l'armée de créer des unités de supplétifs et c'est seulement depuis le 15 octobre que les autorités civiles du Constantinois commencent, à la demande de l'armée, à se préoccuper de ce problème.

Enfin, il n'y a aucun service de renseignement militaire et dans ce domaine les possibilités de la Gendarmerie et des Affaires militaires musulmanes sont très limitées.

En bref, il n'y a plus d'armée en mesure de rétablir l'ordre sur-le-champ.

La rébellion a bien choisi son moment, car les troupes aguerries en Indochine ne sont pas encore rentrées d'Extrême-Orient ».

Telle est la situation dramatique dans laquelle l'hémorragie indochinoise a placé l'armée en Algérie, comme le constatait son chef, ce très brillant officier qu'est le général CHERRIÈRE, commandant la X^e région militaire d'Alger.

A noter également que sur ses ressources squelettiques, l'Algérie avait dû envoyer hors plan en Indochine, fin juin 1954, le 22^e régiment de tirailleurs algériens avec un groupe d'artillerie et diriger pendant l'été sur la Tunisie cinq bataillons d'infanterie, deux compagnies sahariennes de la légion, quatre escadrons à cheval ou blindés, onze groupes de choc avec auto-mitrailleuse, transmissions, train, etc.

Malgré cela les événements de la Toussaint n'avaient pas entièrement pris au dépourvu les autorités civiles et militaires. Dès le 17 octobre, l'armée avait réagi sur les confins algéro-tunisiens à l'est de Souk-Ahras et le 27 octobre à 0 heure, le Gouverneur général avait confié au général Chérière, commandant de la X^e région militaire, le commandement interarmées en Algérie pour le maintien de l'ordre.

Si nos forces terrestres étaient squelettiques, les moyens aériens l'étaient encore davantage. A l'automne de 1954, l'on ne disposait en Algérie que de huit Junkers utilisables alors que le transport aérien est le seul qui, en Afrique du Nord, permette, conjugué avec les parachutistes, de régler rapidement les incidents. Quant aux hélicoptères, ils étaient inexistantes.

Ces chiffres et ces faits méritent d'être médités. Ils donnent la mesure de notre pauvreté en moyens au moment où, non encore dégagée du guêpier indochinois, l'armée française devait faire front à l'insurrection naissante et à celle qui existait dans toute l'Afrique du Nord française.

Une véritable course contre la montre allait alors s'engager pour hâter le rapatriement du corps expéditionnaire d'Indochine et le diriger sur l'Afrique du Nord, opération délicate et non immédiatement exploitable du fait de la reconstitution nécessaire de ces unités et de la remise en état physique de leurs cadres et troupes durement éprouvés par cette pénible campagne.

Cela étant, le total des effectifs stationnés en Afrique du Nord le 30 juin 1954, qui n'était que de 117 000 hommes, avait été porté au 31 décembre de la même année à 173 000.

Pour la seule Algérie, il avait été porté à 75 000 hommes et de nombreuses unités sur le chemin du retour d'Indochine vogaient en renfort vers ses rives. Par ailleurs, vingt compagnies républicaines de sécurité (C.R.S.), soit le tiers de l'effectif global métropolitain, avaient également été dirigées sur l'Algérie.

Pour qui n'est pas de mauvaise foi, ces renforcements massifs ne traduisaient nullement un désir de capitulation ou d'abandon. Les gens qui, depuis quatre ans, pour exciter les Français d'Algérie, ont prétendu le contraire, ont tout simplement menti.

Ouvrant la session de l'Assemblée algérienne, le 16 novembre 1954, le gouverneur général ROGER LÉONARD, actuellement premier président de la Cour des comptes, évoquant la rébellion naissante déclarait :

"Je me bornerai à rappeler qu'au cours de l'été il n'est pas de semaine qui n'ait été marquée par un renforcement important de notre dispositif militaire et policier et je me plais à reconnaître qu'avant comme après le 1^{er} novembre, le gouvernement s'est ingénié selon tous ses moyens à

répondre avec une exceptionnelle promptitude aux appels que je lui adressais devant la montée des périls. "

Et plus loin encore :

"L'exceptionnelle promptitude avec laquelle il a été répondu à nos appels par le gouvernement et spécialement par M. le ministre de l'Intérieur et par M. le secrétaire d'État aux Forces armées témoigne que derrière des mots il y a des faits. "

Et le maire de Batna, la ville la plus éprouvée le 16 novembre 1954 lorsque éclata la rébellion, ne confirmait-il pas le 16 novembre 1954 devant l'Assemblée algérienne :

"Je tiens à le déclarer publiquement, d'ores et déjà nous avons trouvé, tant auprès des autorités administratives que des autorités militaires, la plus large compréhension et nous avons collaboré dans les meilleures conditions. De plus, des renforts ont été envoyés dans la région de Batna avec toute la promptitude souhaitable. "

Peut-on souhaiter meilleurs juges?

Mais, parallèlement à cette indispensable action militaire, une action de remise en ordre législative et administrative s'imposait. La rébellion algérienne mettait en lumière l'inadaptation de notre appareil judiciaire et législatif à un état de choses sans précédent qui nous contraignait à de véritables opérations de guerre contre des citoyens français (car le fellegh est citoyen français) dans des départements français, en temps de paix et sous un régime de paix.

Les faiblesses et les lenteurs que l'on a si souvent incriminées au début de la rébellion, en y voyant les pires intentions, n'avaient d'autre cause que cette inadaptation de moyens qui poussait les autorités responsables à enfreindre la légalité si elles voulaient agir rapidement et efficacement. Cela impliquait de leur part des responsabilités personnelles qu'elles répugnaient parfois à assumer.

C'est pourquoi, le 9 décembre 1954, le gouverneur de l'Algérie suggérait l'adoption d'un texte instituant l'état de sauvegarde civile qui, remanié, devait cinq mois plus tard seulement devenir la loi sur l'état d'urgence.

Pour retenir de notre côté une masse musulmane hésitante et troublée par la rébellion naissante, un geste politique s'avérait nécessaire. Il ne pouvait en être de meilleur que d'appliquer effectivement, cette fois, le Statut de l'Algérie ou, au besoin même, de l'élargir. Ce fut l'objet du projet de réformes de M. MITTERRAND en janvier 1955.

Quand on considère aujourd'hui son contenu et comparé à tout ce qui a été depuis concédé par la loi-cadre de 1958 ou le 13 mai sur le forum d'Alger, on ne peut s'empêcher de mesurer l'étendue du chemin parcouru. Ces réformes visaient les domaines administratif, politique et le développement de la communauté nord-africaine.

Sur le plan administratif, elles prévoyaient :

- le regroupement de centres municipaux en vue de former des communes nouvelles de plein exercice ;
- l'amélioration des règles de fonctionnement des douars ;
- la création, à la place des communes mixtes, de grandes communes " dotées d'un conseil élisant son président; l'administrateur civil, désormais investi de pouvoirs de tutelle étendus, devait être chargé des fonctions de maire de la nouvelle collectivité;
- la création de nouveaux départements et arrondissements;
- la réorganisation du gouvernement général de l'Algérie, regroupé dans cinq directions générales : Intérieur, Finances, Affaires économiques, Travaux publics, Affaires sociales;
- la fusion des cadres supérieurs de la Sécurité générale de l'Algérie et de la Sûreté nationale.

Sur le plan politique :

- le droit de vote des femmes musulmanes : celles qui remplissaient les mêmes conditions que les hommes allaient pouvoir accéder au 1er collège; inscription des autres, sur leur demande, sur les listes au 2e collège;
- le maintien des deux collèges électoraux;
- l'unification des conditions d'inscription sur les listes du 2e collège, quelle que soit la nature de l'élection considérée.

Pour le développement de la communauté nord-africaine :

- le transfert de l'école de Saint-Cyr en Algérie;
- la création d'un " centre algérien de formation administrative ";
- la création d'un institut d'études franco-islamiques à Paris;
- l'égalité des salaires entre l'Algérie et la métropole.

Présenté trop hâtivement, sans consultation préalable de la représentation algérienne, ce projet souleva une vive opposition qui, en réalité, argua de la forme maladroite de sa présentation pour en condamner le fond.

L'inévitable crise ministérielle fit le reste, comme quelques mois plus tard la liquidation de l'Assemblée nationale devait réserver un destin identique à un autre plan de réformes, celui de M. Jacques Soustelle.

VIII Une expérience de coopération franco-musulmane.

CES pages, je l'ai dit, sont témoignage d'expériences vécues.

Comme d'autres, j'ai connu et fréquenté, un temps, le clan de ceux qu'on a désignés depuis comme celui des "ultras ". Tout ce qu'ils disent et pensent encore je l'ai à certain moment partagé, dit, pensé

et écrit avec une conviction non moins grande que la leur jusqu'au moment où, à explorer de toutes parts le problème algérien, j'ai compris ce qu'il était vraiment : un problème simplement humain. Il n'y a que des problèmes humains en Algérie. Ici comme partout ailleurs, les hommes naissent, souffrent, espèrent ou désespèrent et ici comme partout ailleurs, cet ensemble de joies et de souffrances, d'espoir et de désespoir, s'appelle la Vie.

Du jour où, après avoir erré, méprisé et quelquefois haï, comme tant d'autres le font encore, j'ai pris conscience de cette réalité, j'ai réformé tous mes jugements. Dès cet instant, contre vents et marées, sans souci de l'injure et de l'injustice, j'ai suivi le chemin du cœur qui, en Algérie, est aussi celui de la raison.

Certes, il m'en a coûté ce que d'autres eussent appelé une carrière politique. Je ne le regrette pas.

Dieu a créé les pays pour les hommes et nous sommes les hommes de ce pays. Il importe peu que l'un d'entre eux tombe sur la piste s'il contribue à l'ouvrir. Le principal est que la piste existe et que d'autres s'y engagent, s'y rassemblent pour procéder vers un idéal et des horizons nouveaux qui sont ceux de justice et d'amour.

BARRÈS ne disait-il pas : "*Il faut être un conciliateur. Mieux vaut risquer sa vie à rassembler ceux qui se croient des adversaires*" ?

Appelé le 4 mai 1953 à administrer la ville d'Alger, ce fut dans cet esprit que je constituai l'équipe qui devait me seconder pour la gérer et durant cinq ans ce furent, en dépit du climat atroce dans lequel vécut la ville, les principes qu'ensemble nous nous acharnâmes à maintenir.

En m'installant à la mairie d'Alger le 4 mai 1953 avec les trente-six membres européens de mon équipe, élue au premier collège, je trouvais pour compléter le Conseil légalement composé de

soixante-deux membres les vingt-cinq conseillers musulmans élus indépendamment dans le deuxième collège.

Ces derniers, tous nationalistes, membres du parti de Messali Hadj, dit M.T.L.D. (ou Mouvement du triomphe des libertés démocratiques), avaient comme tête de file un avocat algérois apparenté aux principales familles de la bourgeoisie musulmane d'Alger, ABDERRAHMANE KIOUANE.

Le problème s'est immédiatement posé pour moi de savoir comment cohabiter avec des élus dont plusieurs avaient d'ailleurs fait partie de la municipalité précédente et qui pouvaient être considérés, vu leurs opinions extrémistes, comme susceptibles de rendre difficile la tenue des assemblées municipales.

Je priai donc Me Kiouane et une délégation de sa liste de venir s'entretenir avec moi pour faire le point et, sur leur acceptation, je leur exposai que la municipalité était composée tant dans le premier que dans le deuxième collège d'éléments venus des horizons politiques les plus différents et que, de ce fait, si nous voulions faire oeuvre constructive dans la cité, il était nécessaire que l'on ne discutât jamais de politique, ni au Conseil municipal, ni à l'intérieur de la mairie.

J'insistai sur la nécessité d'administrer la preuve que des hommes d'idéologies aussi opposées pouvaient trouver dans l'esprit de cité un dénominateur commun et un point de rencontre, ce qui impliquait que toutes raisons de discussions et de divisions étant écartées, nous conjuguions nos efforts pour faire d'Alger une ville capitale et y accomplir sur le plan social une grande oeuvre humaine.

Me Kiouane au nom de tous ses collègues approuva mon point de vue et s'engagea à oeuvrer au Conseil municipal dans le seul sens de l'intérêt de la cité sans jamais y mêler de politique.

Ce pacte devait être fidèlement observé par tous les membres musulmans du Conseil municipal jusqu'à leur disparition dans la tourmente.

Mieux encore, leur fidélité à ce pacte devait être flétrie par Messali Hadj dans deux documents qui condamnèrent Kiouane et ses collègues pour " collaboration " et " déviationnisme ". Le congrès extraordinaire du M.T.L.D. réuni les 14, 15 et 16 juillet 1954 en Belgique devait sanctionner cette condamnation par leur exclusion du parti.

Dans son " Message " adressé de Niort " aux militants du Mouvement national algérien, aux sympathisants, aux étudiants et aux commerçants de la région parisienne et de toutes les villes de France ", Messali Hadj déclarait :

"Voici d'ailleurs quelques faits caractéristiques de cette politique déviationniste :

Après les événements du 14 Juillet qui ont profondément indigné le peuple algérien et même l'opinion publique française, il était normal que le parti mobilise toutes ses forces pour mener une campagne, d'abord pour flétrir la machination policière et ensuite pour préparer un plan d'action pour un temps déterminé afin de poser le problème algérien dans son ensemble, sans oublier de proclamer l'objectif suprême du Mouvement national algérien.

Si la bureaucratie avait voulu, il était certainement possible, à ce moment-là, après les massacres du 14 juillet, d'élever le problème algérien à celui de la Tunisie et du Maroc devant l'opinion internationale.

Non seulement rien de tout cela n'a été fait, mais nous avons constaté que nos élus au conseil municipal d'Alger n'ont même pas élevé une protestation, sous prétexte de ne pas gêner, soi-disant, la politique de réformes en cours décidée par le maire Jacques Chevallier.

Sans doute, c'est pour la même raison que le budget colonialiste de la ville d'Alger a été voté par nos élus. Cette attitude jamais vue jusqu'à maintenant dans notre mouvement a étonné le peuple, nos adversaires et

nos amis politiques. Par contre, elle a réjoui la presse colonialiste qui a commenté ce fait comme un événement extraordinaire et jamais vu en Algérie.

L'avocat Kiouane, membre de la Direction et adjoint au maire, a prononcé à cette occasion un discours pour justifier le vote du budget colonialiste en déclarant qu'une nouvelle ère de compréhension et de rapprochement a vu le jour à la mairie d'Alger.

Cela paraît incroyable et impensable, tellement c'est ahurissant et contraire aux principes du parti. "

Et dans un autre document visant la politique électorale ne déclarait-il pas :

"Si Kiouane et Abdelhamid, membres de la direction du parti, n'ont élevé aucune protestation à la mairie quand nos frères furent assassinés à la manifestation du 14 Juillet 1953 à Paris, c'est certainement pour ne pas déplaire à M. Chevallier. De même, lorsque ce dernier a fait l'éloge de la colonisation française devant maints journalistes américains venus enquêter sur le problème algérien.

Si ces élus ont procédé à des évacuations de taudis et de bidonvilles et en ont chargé un vieux militant BOUDJEROUDI, alors que cette besogne est confiée habituellement à des policiers, sous prétexte de mesures d'hygiène et de santé publique, c'est encore pour les mêmes raisons.

Cet acte inqualifiable a soulevé une profonde indignation parmi la population et nos militants. Une bagarre entre élus et militants faillit éclater à la place de Chartres à ce sujet.

Qui aurait dit cela et aurait pensé à une telle dégradation?

Que voulez-vous, on ne refuse plus rien à M. Chevallier et le train de la collaboration mène encore plus loin. "

Messali n'a-t-il pas dit aussi dans une interview accordée à un journaliste suisse :

"Le néo-colonialisme que représente Jacques Chevallier, maire d'Alger, est plus intelligent que le colonialisme classique : c'est pourquoi il est aussi plus dangereux " ?

La définition du néo-colonialisme était d'autre part donnée le 1^{er} octobre 1954 sous la signature d'ABDELGHANI dans la Nation Algérienne, organe

central du M.T.L.D. édité à Alger, 11, rue Marengo, dans un article intitulé " Face au néo-colonialisme ".

" Les Algériens constatent, depuis des mois, les manifestations d'une nouvelle orientation politique prônée par une partie des colonialistes français. Il s'agit de ce que l'on appelle maintenant couramment le néo-colonialisme.

Le néo-colonialisme se présente en Algérie, en gros, sous les aspects d'une politique tendant à conserver le régime colonialiste en l'adaptant, sur des plans secondaires, à une situation créée par le Mouvement national. Il vise à faire durer le colonialisme en tenant le raisonnement suivant : " En satisfaisant certaines revendications des Algériens, sur le plan social notamment, en mettant un frein à la répression et en essayant de camoufler les aspects les plus criards des injustices fondamentales du colonialisme, nous parviendrons à émousser la combativité des masses algériennes en leur enlevant des raisons de mécontentement et nous contribuerons à les chloroformer. "

Le propre du néo-colonialisme est de nier l'existence du problème national algérien et de se présenter ouvertement comme constituant la seule politique capable de défendre la " souveraineté française ", ainsi que les intérêts et privilèges colonialistes. C'est la politique du " cédon sur le détail pour préserver l'essentiel ".

Le néo-colonialisme se caractérise par des signes indiquant que son apparition est la conséquence des pressions des masses algériennes. Il cède - certes, pour ne pas tout perdre - mais il cède quand même parce que pris à la gorge. C'est un phénomène politique qui rejoint et se confond avec celui de l'apparition en France de forces politiques groupées autour de ce que l'on appelle " la bourgeoisie intelligente " qui tend à adapter - dans le cadre de la coalition atlantique et du système capitaliste - son action à des situations créées par la poussée du mouvement démocratique et ouvrier français.

"La bourgeoisie intelligente " en France et le néo-colonialisme en Algérie sont l'expression d'une recherche de solutions intermédiaires et limitées tendant à colmater un front d'intérêts fortement ébranlé. C'est là que se trouvent les raisons profondes de la participation de Jacques Chevallier au gouvernement Mendès-France.

Le néo-colonialisme est une politique nettement tracée et mûrement réfléchi avec ses grands théoriciens dont François Mitterrand. Il ne constitue pas comme certains semblent le croire une simple somme d'expédients politiques. Il a ses objectifs bien déterminés, à savoir : désorienter le mouvement national, le détourner de la voie de la libération, l'empêcher de s'unir. "

Quelles qu'aient été les attaques ou les interprétations données par les extrêmes de cette collaboration loyale sur le strict plan des intérêts de la cité, une conclusion s'impose : des hommes venus d'horizons aussi différents pouvaient, après avoir discuté les yeux dans les yeux, découvrir un terrain de coopération libre de toute contrainte physique ou morale pour assurer la prospérité de la cité.

C'est ainsi qu'en commun, Européens et musulmans réunis, nous avons fait ensemble de la ville d'Alger ce qu'elle est devenue depuis cinq ans : une capitale.

Il était nécessaire de souder ces édiles décidés à oeuvrer ensemble par une mystique, édilitaire celle-là, et pouvait-on en imaginer de meilleure que celle préconisée par SAINT-EXUPÉRY pour réunir les hommes : "Fais-leur bâtir une tour " ?

C'est ainsi que fut déclenchée dans l'enthousiasme et livrée la "bataille du logement " qui devait mériter à la ville d'Alger son surnom de premier chantier de France. Plus de 10 000 logements construits ou mis en chantier en moins de cinq ans, dont quatre ans vécus dans la rébellion et dans la " bataille d'Alger ", allaient exprimer l'importance de notre effort.

Mais, comme le disait Lyautey : "Faire des maisons, construire des villes, planter des jardins, dessiner des routes, c'est bien. Mais il est aussi nécessaire d'élever les âmes de ceux à qui on les destine. Il faut faire de l'urbanisme jusque dans le coeur des hommes."

Ce fut le but que nous nous assignâmes en faisant du logement, non seulement le point de rencontre des membres d'une même famille, mais aussi et surtout dans notre cas, de la grande famille algérienne.

Je revis en cet instant les campagnes et les critiques acerbes dont ma municipalité et moi-même fûmes l'objet quand des musulmans furent installés dans nos nouvelles cités, et ce, dans des proportions répondant à leur propre proportion dans la population totale d'Alger.

" Il construit pour les Arabes... c'est le maire arabe, le maire à la chéchia, il n'en a que pour eux... "

Ces critiques qui, depuis, sont devenus bien entendu les plus fervents adeptes de l'intégration et du collège unique, et qui livreraient le cas échéant sans discuter la métropole tout entière " aux Arabes ", méconnaissaient l'essentiel, et cet essentiel risquait de condamner la France.

Alors qu'en 1938 la population musulmane vivant dans les bidonvilles de l'agglomération algéroise ne dépassait pas 4 800 personnes, il y en avait 125 000, soit vingt-cinq fois plus, en 1953-1954.

Dans la seule ville d'Alger, ses faubourgs étant exclus, 120 bidonvilles comme une lèpre grandissant sur tout terrain restant disponible voyaient s'entasser quel que 80.000 musulmans dans des conditions de vie invraisemblables alors que la Casbah, elle aussi surpeuplée, entassait dans ses vingt hectares 70 000 habitants, battant l'un des records mondiaux de densité humaine.

De tout cela et à l'exception du général WEYGAND qui, en 1941, s'était intéressé à ce problème, nul ne s'était soucié depuis, bien que, comme chacun de nous, ces habitants des bidonvilles fussent depuis 1943 des citoyens français.

Avec une parfaite conscience de ce qu'il m'en coûterait, et suivis sans exception aucune par tous mes collègues de la municipalité, nous avons attaqué ce problème.

Ainsi naquirent ces milliers de logements répartis dans des cités construites pour que des hommes se connaissent et se comprennent mieux : " Diar-es-Saada ", " Diar-el-Mahçoul ", " Climat de France ", " Eucalyptus ", " Champ de Manoeuvres ", " Djenan-el-Hassan ", " Diar-el-Kef ", etc.

Je dis : pour que les hommes de ce pays se comprennent mieux, car la loi de ces cités exclut tout esprit de ségrégation. Dans le même immeuble, sur le même palier, musulmans et Européens cohabitent dans l'harmonie.

Dès qu'un cadre est donné à un individu où il peut évoluer librement, son désir de promotion s'accélère et s'exprime de mille façons. Je ne sais rien de mieux que d'offrir au musulman un logement décent pour qu'à très brève échéance et dans tous les domaines s'opère la symbiose et que bientôt plus rien ne le différencie de l'Européen.

Ainsi se réalisera par de grandes voies harmonieusement tracées d'interpénétration l'urbanisme souhaité par Lyautey jusque dans le coeur des hommes.

Aujourd'hui, lorsque le jeune appelé métropolitain débarque en Alger, il lui est remis une brochure explicative de l'oeuvre française en Algérie dans laquelle s'étalent ces cités.

Quand un guide officiel fait les honneurs d'Alger à une personnalité de passage, il les montre à son tour avec fierté en disant : *" Cette cohabitation fraternelle, ces maisons sont l'oeuvre de la France en Algérie. "*

Qu'il en soit ainsi efface, certes, l'injustice et l'injure, mais je ne puis oublier que des hommes qui furent mes collègues pour administrer Alger-capitale et participèrent à cette oeuvre dont mon pays s'honore croupissent actuellement dans des cachots ou dans des camps d'internement sans qu'il leur soit tenu compte de leur contribution à sa grandeur et à son prestige.

Cette oeuvre, nous l'avons réalisée ensemble et elle n'eût point été si chacun ne s'y était donné tout entier.

Était-ce pour la France seule qu'ils agissaient? Je ne le crois pas, mais j'ai la conviction profonde qu'au travers d'elle, en elle et par elle ils avaient pensé découvrir une patrie commune, la seule et vraie patrie humaine.

Qu'ils l'aient identifiée avec mon pays, pour moi, me suffit.

Peut-être, plus que d'autres, ai-je eu le privilège de pouvoir scruter l'âme musulmane.

La fonction de maire d'Alger, capitale de 500 000 âmes dont la population est également partagée entre musulmans et Européens, offre en effet un champ splendide et parfois douloureux d'observation humaine.

Chef de la cité, en contact direct et constant avec tous les éléments de la population sans discrimination aucune, le maire connaît leurs problèmes et leurs drames intimes. Il assiste matériellement et moralement ses concitoyens. En cela, il administre, mais il confesse aussi. Il ne peut refuser d'entendre, le bon équilibre et la paix dans la cité dépendent souvent des décisions et de l'attitude qu'il adoptera après avoir écouté et discriminé.

En temps normal, en Algérie, ce devoir est déjà délicat à exercer entre deux communautés dont il faut sans cesse ménager les

intérêts respectifs, mais combien il devient difficile quand la révolte ravage la cité, que la mort frappe de partout et que la passion souffle en tempête - et aussi l'injustice.

Aux petites misères succèdent alors des drames atroces que le maire découvre dans les contacts et les confidences qu'il doit encore et toujours accepter, dont il lui faut demeurer l'unique dépositaire.

Moments effroyables où la conscience s'écartèle entre la volonté de ne pas manquer au devoir vis-à-vis du pays et le souci de ne pas trahir la confiance de l'homme désespéré qui se confie - qu'il soit l'homme qui torture et que le remords torture à son tour ou le survivant qui a subi la torture et que l'esprit de vengeance anime.

GERMAINE TILLON, dont le coeur a si bien compris et pénétré le drame de l'Algérie, a connu des moments semblables quand, chargée en juillet-août 1957 par le gouvernement français de connaître le point de vue des chefs politicomilitaires du F.L.N. et de leur exposer les perspectives que le gouvernement envisageait pour l'Algérie, elle prit contact avec YACEF SADI.

Ces entretiens comme les sentiments que lui inspiraient les chefs de la révolte ont été rapportés par elle dans ce document d'une valeur humaine exceptionnelle qu'est sa déposition devant les tribunaux d'Alger à l'occasion du procès de YACEF SADI et de ZORA DRIF.

Si l'action courageuse et profondément française de Germaine Tillon a sauvé bien des vies humaines, combien de confessions faites au maire d'Alger par des âmes à la dérive ont préservé celles-ci du gouffre fatal, épargnant ainsi nombre d'individus et non des moindres aux pires heures du terrorisme et de la répression.

ROBERT LACOSTE, l'homme certainement le plus détesté par les musulmans d'Algérie, a-t-il jamais soupçonné que parmi les

occasions qu'il eut comme chacun de nous d'être abattu, l'une au moins lui fut épargnée grâce au maire d'Alger?

Lorsque la municipalité d'Alger invita le ministre résidant à visiter les vastes chantiers municipaux, le cas se posa de savoir si le ministre devait visiter ou non le plus important mais aussi le plus dangereusement situé durant cette période, celui du " Climat de France " .

Le chantier du " Climat de France ", au coeur d'un quartier semé de bidonvilles, était aussi l'un des plus éprouvés par l'action terroriste.

J'insistai auprès du directeur de la Sécurité générale, M. JACQUES PERNET, pour que le ministre le visitât sans aucun déploiement policier ostentatoire, ce genre de précautions irritant les populations au lieu de leur inspirer le respect, et je pris la responsabilité personnelle de la vie du ministre.

Aussi lourdes qu'eussent été pour lui les conséquences éventuelles, M. Pernet accepta ma proposition. Je réunis aussitôt les principaux responsables des bidonvilles et leur exposai l'engagement que j'avais pris, leur faisant confiance et leur demandant au nom du principe sacré de l'hospitalité musulmane de veiller à ce que rien n'advînt au ministre qui, à pied et sans protection, parcourrait le quartier.

Chacun s'y engagea et c'est ainsi que M. Lacoste et quelques parlementaires britanniques qui, ce jour-là, l'accompagnaient visitèrent sans encombre notre immense chantier.

M. Lacoste n'a peut-être jamais su qu'à un moment donné, à quelques mètres de lui, un tueur étranger au quartier, l'avait mis en joue et fut désarmé, battu et chassé par les habitants.

L'un d'entre eux, principal témoin de ce drame discret et membre de mon cabinet, a été arrêté et depuis quinze mois porté disparu...

Ces heures dramatiques qui m'ont moralement torturé, je veux les oublier, mais je ne peux oublier combien j'ai senti à ces moments-là que tout pouvait encore être sauvé dans cette course vers le néant, dans cette surenchère de destruction, si toute solution politique n'était pas écartée par principe.

Confiné avec mes proches collaborateurs dans notre solitude municipale, chaque soir nous faisons en commun le bilan de ce que nous entendions dans la cité et chaque soir pénétrait davantage en nous la conviction profonde que l'irréparable serait évité si l'on changeait de méthodes. Cela impliquait aussi que l'on changeât les hommes.

Mais à Paris, l'équilibre parlementaire rendit les hommes intangibles. Il ne restait donc plus qu'à subir le destin.

Et pourtant, les responsables du pouvoir eussent pu, à leur tour, dans l'intérêt de leur action et du pays, bénéficier de notre connaissance sans cesse renouvelée de la psychologie musulmane. Ils eussent dû puiser matière à enseignement et à décision positive dans ce capital vivant de réactions sincères qui s'accroissait chaque jour. Mais depuis février 1956, catalogué comme libéral, pour mes idées peut-être, mais surtout parce que je détenais un peu de la confiance des musulmans, nul responsable de l'Algérie ne m'a consulté une seule fois pour connaître le climat psychologique de la population d'Alger que j'administrerais dans la tempête.

Cette tempête, on l'a depuis nommée la " bataille d'Alger ". Elle mérite ce nom. Jamais action terroriste ne fut plus sournoise ni meurtrière.

En quatorze mois, 751 attentats ensanglantèrent la ville, provoquant la mort de 314 Algérois et en blessant 917.

Certains jours, le rythme des attentats était tel que les ambulances municipales ne suffisaient plus et que les camionnettes des services techniques devaient les renforcer. L'admirable bataillon des sapeurs-pompiers d'Alger sous les ordres d'un chef de grande classe, le commandant SUBRA, voyait ses interventions s'élever de 2 322 en 1954 à 4 038 en 1956. La mort et le feu jaillissaient de partout.

Impassibles à leur poste malgré les pertes qu'ils subissaient les services municipaux d'Alger avec sang-froid poursuivaient leur tâche assurant avec un courage sans égal l'indispensable continuité du service public.

Dois-je dire aujourd'hui qu'alors que tant de gens dont je ne discute pas le mérite ont été récompensés, je n'ai jamais pu obtenir durant cette période ni depuis, que soit reconnu le mérite d'un seul des quatre mille agents de la ville d'Alger?

Pourtant si durant cette période la France a continué en Alger, c'est aussi à ces travailleurs modestes et braves qu'on le doit. La nation leur doit respect et reconnaissance. Mais le maire d'Alger étant suspect, tous ses services l'étaient avec lui.

N'avait-on pas même raconté que cartes d'identité et tracts F.L.N. provenaient de la mairie d'Alger qui était, disait-on, un véritable foyer de la rébellion? L'arrestation en mars 1957 de BEN M'HIDI LARBI, l'un des membres influents du C.C.E. (Comité central du F.L.N.), au domicile duquel fut découvert un jeu complet des cachets de toutes les mairies du département d'Alger et des départements voisins, ainsi qu'un lot de cartes d'identité en blanc, eût dû mettre fin à ces légendes déshonorantes... On se contenta de glisser discrètement...

J'étais suspect au point que, quand venaient des parlementaires ou des missions qui manifestaient le désir de prendre contact avec leur ancien collègue que j'étais, on les en dissuadait. Combien d'entre eux s'en sont excusés auprès de moi sans m'en cacher les raisons.

J'étais suspect parce que, disait-on, j'avais " trop de contacts avec les Arabes ", comme si le maire d'une ville où s'entassaient dans des conditions d'habitation effroyables 250 000 musulmans pouvait ignorer ces 250 000 citoyens au point de leur fermer sa porte et de demeurer sourd à leurs besoins et à leur misère.

A l'occasion de ces contacts humains, la voie de la paix aurait pu être tracée et élargie. Chaque fois que j'ai perçu la possibilité d'une ouverture politique, respectueux des consignes gouvernementales exprimées par M. Guy Mollet, j'en ai immédiatement rendu compte au représentant de la France en Algérie pour que l'éventualité qui s'offrait fût exploitée à son échelon.

J'ai agi ainsi, lorsqu'en mars 1956 ce grand honnête homme qu'est MUSTAPHA BEN HOUENNICHE, administrateur de la Banque de l'Algérie et l'une des personnalités les plus marquantes de la bourgeoisie musulmane, vint s'ouvrir à moi pour tenter de nouer un dialogue.

Je le conduisis chez M. Lacoste qui, après l'avoir entendu, ne sut que lui répondre - propos que je n'ai pas osé reproduire au procès Ben Houenniche pour ne pas ridiculiser un ministre en fonction : " Je ne tiens pas, conclut Lacoste, à passer en Haute Cour. "

Singulier réconfort, en vérité, pour l'homme de bonne volonté qui venait chercher conseil et appui auprès du représentant de son pays!

J'ai agi de même lorsque l'un de mes camarades du corps expéditionnaire en Italie, lieutenant de tabors, vint m'avertir qu'Abane Ramdane et les principaux chefs de la rébellion

demandaient à prendre contact avec moi pour discuter. Deux heures après cette invite, en compagnie de mon ami Georges Blachette à qui j'avais demandé de m'accompagner, j'étais reçu par M. Lacoste auquel je faisais part de la proposition que je venais de recevoir.

Je lui déclarai que, quels que fussent les risques, j'acceptais s'il le jugeait nécessaire de me rendre dans les monts du Sakamody où m'était proposé le rendez-vous, accompagné soit par un officier, soit par le directeur des Affaires politiques.

M. Lacoste me remercia de le tenir au courant, s'étonna qu'on m'eût fait cette proposition plutôt qu'à lui et demanda un temps de réflexion jusqu'au lendemain. Le lendemain je retournai au Palais d'Été avec Georges Blachette. M. Lacoste me déclara qu'il était intéressant de savoir ce que voulaient ces gens et que je pouvais donc aller les voir.

Je lui demandai alors un ordre de mission et quelqu'un de son entourage pour m'accompagner. Il refusa de me donner cet ordre de mission, parce que, dit-il, "ça pourrait se savoir ... "

Dans ces conditions, je refusai de donner suite à cette affaire, ne tenant pas à être éventuellement capturé ou tué par l'armée française et considéré comme traître alors que je me serais sacrifié pour mon pays. Passe encore de perdre la vie, mais pas l'honneur.

D'autres occasions se sont encore présentées, comme celles qui ont surgi au lendemain de la grève générale de 1957 brisée en Alger par le général MASSU.

Le découragement des activités F.L.N. fut tel durant quelques jours que j'obtins plusieurs redditions d'agents de liaison qui me téléphonèrent à la mairie pour me demander à qui et comment ils pouvaient se rendre. Devant pareil désarroi, je suggérai au

ministère de l'Algérie que l'on fit savoir par la presse, ce que le général SALAN devait expliciter après le 13 mai 1958 dans son appel aux fellagha, c'est-à-dire qu'à quiconque se rendrait volontairement le pardon serait accordé.

En réponse à ma suggestion, il me fut signifié : " Ce ne sont pas des redditions que l'on cherche, mais des arrestations. "

Que d'occasions ont ainsi été perdues !

Quoi qu'il en soit, la politique de contact, d'apaisement, de confiance totale, même si l'on ose la juger naïve, je n'ai cessé pour ma part de la pratiquer aux pires moments de la bataille d'Alger - que ce soit de jour ou de nuit. Quarante-huit heures ne se sont jamais écoulées durant cette période sans que j'aie parcouru seul les bidonvilles de ma cité pour affirmer, en même temps que mon mépris de la passion meurtrière, la continuité de la confiance et de l'amitié en dépit de tout.

La population musulmane l'a compris et je lui suis reconnaissant des témoignages d'adhésion qu'en toutes circonstances elle n'a cessé de m'apporter.

Cependant, il en fut différemment ailleurs. Les injures et les insultes sous les ricanements et les encouragements officiels devinrent mon lot.

Alain de Sérigny, confident et en quelque sorte éminence grise de M. Robert Lacoste, et qui eut la rude besogne de le camper glorieusement dans l'opinion algérienne, est le seul à avoir eu le courage de révéler les arrière-pensées du ministre résidant.

Par une mise au point publiée dans le Monde du 30 juillet 1958 et qui n'a jamais suscité le moindre démenti ni la moindre rectification,

il précise en ces termes le sens d'une conversation du sénateur ROGIER avec M. Robert Lacoste :

" Monsieur le Ministre, lui ai-je dit, samedi 10 mai à 22 heures, à Paris, en présence du sénateur SCHIAFFINO, le sénateur Rogier m'a fait le récit de l'entretien que quelques heures auparavant il avait eu avec vous, entretien au cours duquel (M. Rogier dixit) vous lui avez exprimé le vœu que la manifestation prît un caractère d'une violence telle que la municipalité d'Alger devrait être prise d'assaut et - propos non mentionné dans mon livre - que Jacques Chevallier devrait être éjecté. "

Ainsi, le ministre résidant socialiste en Algérie, représentant le gouvernement français, participait sous main au déchaînement d'une violente manifestation de rues en suggérant d'orienter la foule ivre de fureur aveugle contre la municipalité d'Alger et en préconisant une violence qui devait aboutir à l'assaut de la mairie, puis au lynchage du maire suspect de regarder les citoyens musulmans comme des Français " à part entière ". Il est impossible de comprendre la phrase " Jacques Chevallier devrait être éjecté " autrement que comme une incitation au lynchage, dans le contexte où l'accent est mis sur " une violence telle " et sur la " prise d'assaut ". Personne, connaissant l'atmosphère d'alors à Alger, saturée de terrorisme et de terreur, de haine et de rage homicides, ne saurait interpréter autrement le dessein du ministre.

Depuis des années, bien des choses m'ont définitivement séparé d'Alain de Sérigny, mais en l'occurrence je suis profondément convaincu qu'il dit vrai et, ce faisant, il donne la mesure de la politique suivie durant ces deux dernières années en Algérie.

Sous les dehors d'un patriotisme localement intransigeant, elle n'avait ni grandeur, ni profondeur, ni perspectives autres que de tristes règlements de comptes, ou simplement la recherche d'une pose cocardière à l'usage de congrès ou d'élection de chef-lieu de canton.

Des milliers de jeunes pleins d'enthousiasme et de foi ont payé de leur vie cette misérable politique...

IX Où en était l'Algérie à la veille du 13 mai?

À la veille du 13 mai 1958, l'Algérie était arrivée au dernier stade de l'anarchie organisée, je dirai presque légale. Ces termes peuvent choquer. Ils n'en sont pas moins l'expression de la dure vérité.

Pendant les deux dernières années, elle avait vécu sous le régime de la décomposition du pouvoir camouflée derrière le décor en carton-pâte des réorganisations et des réformes sur le papier à usage des congrès. Le mensonge régnait en maître : bluff de la municipalisation, bluff des réformes agraires prétentieusement qualifiées de révolution agraire, bluff de la départementalisation, bluff de la pacification, bluff du dernier quart d'heure, bluff généralisé partout.

N'était-il pas inéluctable, et même nécessaire, que pour étayer ce décor branlant on confiât aux militaires des responsabilités de plus en plus grandes qu'ils ne réclamaient point et étrangères à leur mission? Faut-il s'étonner qu'un jour, et à ce train, l'armée ait totalement suppléé les pouvoirs civils désorganisés, inexistants ou défaillants?

Pour ma part, loin de leur en tenir rigueur, je crois devoir me demander tout haut ce qu'il serait advenu si les militaires n'avaient pas fait face à la situation?

Mais en revanche, comment qualifier ceux qui, en Algérie, détenaient officiellement les pouvoirs de la République et qui, par calcul ou par sottise, ont failli à leur tâche : c'est aux résultats de

leur gestion qu'on doit les juger. Les politiciens et des fonctionnaires qui, deux années durant, pour conserver leurs postes, ont mystifié le Parlement et le pays ne méritent que le mépris.

J'ai dit aussi " anarchie légale " car bien fort serait celui qui, à la veille du 13 mai, aurait pu définir le régime sous lequel vivait l'Algérie.

En effet de facto le défunt Statut (loi de septembre 1947) restait en vigueur alors que de jure la loi-cadre de février 1958, dont la pénible élaboration avait coûté la vie à deux ministères qui voulurent abroger le Statut de 1947, devenait applicable mais n'était pas appliqué. L'immense train de ses décrets de mise en place s'embourbait de jour en jour...

Constatons en passant que la loi-cadre n'ayant pas été abrogée jusqu'à présent demeure toujours applicable à l'heure qu'il est...

Il eût fallu miser loyalement sur cette loi, d'abord parce qu'elle était la loi, ensuite parce qu'elle constituait enfin une ouverture politique, la première depuis le début de la rébellion. Ouverture ardemment souhaitée depuis quatre ans par tous ceux qui, dans la communauté musulmane, raisonnaient avec intelligence et sans passion.

Les élites autochtones voyaient à juste titre un moyen de reconvertir le sanglant combat des djebels, qu'ils réprouvaient, en une libre confrontation des points de vue dans les débats des assemblées ou ailleurs. Et cela n'était rien d'autre que le désir de discussions d'où peut-être eût pu jaillir la lumière.

Malgré son extrême complexité qui traduisait l'essence d'un compromis entre les partis nécessitant quelque trente ou quarante décrets complémentaires d'application, la loi-cadre avait le mérite d'exister en créant une novation considérable par le libéralisme

sans précédent qui découlait de sa terminologie, sinon de son esprit.

Elle reconnaissait et garantissait la personnalité algérienne et groupait les départements algériens en territoires autonomes qui devaient gérer librement et démocratiquement leurs propres affaires (article 1).

Elle instituait à l'intérieur de chacun de ces territoires une assemblée devant laquelle un gouvernement local serait responsable dans des conditions que cette assemblée devait fixer elle-même (article 3).

Après deux ans, chaque territoire pouvait déléguer partie de ses attributions à une assemblée fédérative.

Personnalité algérienne, collège unique, exécutif et législatif locaux, en quelque sorte délégations de souveraineté aux assemblées locales algériennes faisaient l'originalité de ce texte.

Dans l'impossibilité, vu la situation en Algérie, de procéder à des élections pour doter ces assemblées de leur personnel politique; il était prévu des mesures transitoires de cooptation à partir des conseils municipaux.

Mais chaque parti politique entendit se placer afin de s'imposer dans les assemblées qui allaient naître. Il n'était meilleure façon d'y parvenir que de dissoudre les municipalités existantes et d'en remplacer les élus par des créatures, des amis sûrs ou des alliés politiques en fonction d'un dosage savant pour s'assurer à brève échéance la majorité des nouvelles assemblées.

Ainsi a-t-on ajouté à l'anarchie déjà immense en décourageant, par la menace de leur exclusion imminente ou en les détruisant sans raison, des municipalités qui depuis trois ans de guerre n'avaient cessé de faire courageusement leur devoir. Elles méritaient plutôt respect et reconnaissance.

Seules expressions démocratiques qui aient jusque-là survécu à la tourmente, toutes les autres assemblées ayant été dissoutes et l'Algérie n'étant plus représentée au Parlement, les municipalités régulièrement élues étaient détruites à leur tour : couronnement de l'anarchie.

Pouvait-on s'étonner, dès lors, que ce fatras d'hésitations, de contradictions, de désorganisations, de destructions et de basse politique n'inspirent aucune confiance à ceux des musulmans qui eussent voulu prendre parti pour la France? Devait-on honnêtement leur tenir rigueur d'une réserve dont aucun fil conducteur ne leur permettait de sortir?

Que de musulmans ai-je reçus durant ces quatre années qui confessaient avec angoisse : *" Si vous voulez que nous demeurions avec la France, de grâce dites-nous ce qu'elle veut; comment pourrions-nous nous accrocher à la France et la défendre si l'on ne nous donne rien qui puisse justifier les témoignages de notre dignité, de notre intérêt, de notre fidélité? Dites donc ce que vous voulez, mais une fois pour toutes, tenez-vous-y. "*

X Où en sommes-nous maintenant?

Au moment où le rideau se lève sur une cinquième année de guerre, qui devrait être la dernière, où en sommes-nous?

L'Algérie a vécu en mai 1958 des jours de fièvre et d'exaltation sans précédent. Stupéfaite et émerveillée de ce qu'on qualifiait de miracle, la France apprenait soudain qu'un immense élan de fraternisation spontanée venait de balayer les miasmes de la rébellion algérienne.

La masse européenne d'Algérie, courant au-devant de la masse musulmane et lui tendant des mains fraternelles, avait fait litière de

tous ses préjugés, banni ses rancœurs et accepté tout ce qu'elle avait si longtemps condamné.

Du forum algérois désormais sacré " haut lieu " de l'histoire, le porte-parole des Français d'Algérie, engageant généreusement la mère patrie et s'engageant eux-mêmes, accordaient avec solennité aux musulmans algériens reconnus " Français à part entière " les réformes les plus hardies et jusqu'alors les plus combattues : le collège unique, l'égalité complète et immédiate de tous les droits politiques et sociaux sans restriction aucune.

La presse et la radio se plaisaient à affirmer que l'enthousiasme des musulmans était tel qu'envahissant cars et camions, se bousculant sur les routes, des foules en burnous se ruaient vers le forum d'Alger, les hommes consentant soudain à abandonner le privilège coranique de masculinité et tolérant que leurs femmes se dévoilent en public pour consacrer leur émancipation subite, sans craindre de bafouer une tradition millénaire.

Le 20 mai, afin qu'une nouvelle fois nul n'en ignore, le Comité de salut public du 13 mai votait à l'unanimité et par acclamation la motion suivante :

" Le Comité de salut public du 13 mai 1958, conscient de l'union qui existe entre toutes les communautés vivant sur le sol de l'Algérie, affirme à la face du monde que, désormais, rien ne pourra entamer cette unité et déclare à l'unanimité que tous les citoyens de cette province sont des Français à part entière. "

Le même jour, reprenant à son compte l'initiative de l'homme le plus honni du défunt système, en Algérie, Pierre Mendès-France, qui en novembre 1954 avait obtenu la reddition définitive et immédiate de tous les fellagha tunisiens, le général Salan faisait imprimer sur trois colonnes dans toute la presse algéroise son appel aux ralliements : *" Fellagha, ralliez-vous. L'union est faite. 150.000 Français, musulmans et chrétiens, l'ont proclamé le 16 mai à Alger. Partout,*

Français, musulmans et chrétiens le proclament dans les villes et les villages. Fellagha, ralliez-vous. Rendez vos armes à l'armée. Le pardon vous est accordé. Reprenez votre place dans l'Algérie nouvelle française. "

Le retour à une paix désormais imminente était aussi une nouvelle fois annoncé. Au micro de Radio-Algérie, le 24 mai, M. Jacques Soustelle, s'adressant aux Français de la métropole, faisait le bilan de ces journées :

"Dix millions d'êtres humains, de la Méditerranée au Sahara, ont enfin pris la résolution historique d'être à jamais Français, membres à part entière d'une libre communauté, en effaçant d'un coup toutes les manoeuvres et toutes les haines d'autrefois. Ils tendent leurs mains vers vous. Ces mains tendues, allez-vous les laisser retomber dans le vide?

Dites-vous bien que les événements qui se sont accomplis ici depuis le 13 mai sont irréversibles. La roue de l'histoire ne peut pas revenir en arrière. Rien ne peut effacer ce fait qu'en un éclair tout le peuple algérien a pris conscience de sa volonté, qui est de demeurer dans la France, sans distinction d'origine ni de confession.

On a beaucoup discuté, depuis des années, sur des notions un peu abstraites, comme l'autonomie, la fédération, l'intégration. Aujourd'hui, il n'y a plus de discussion possible, car l'intégration est faite dans les coeurs et les âmes, et il ne reste plus qu'à régler le passage dans la réalité de cette volonté communautaire qui s'est exprimée avec une force bouleversante.

Dans ces journées décisives, si pleines à la fois de joies et d'alarmes, nous sommes tous ici pénétrés d'une profonde certitude : c'est que, grâce au sursaut de l'Algérie, la paix tant désirée apparaît à l'horizon comme à l'aube les premières lueurs du jour. "

Il avait d'ailleurs suffi que M. Jacques Soustelle atterrisse subrepticement, à l'aérodrome de Maison-Blanche, pour que la

radio déclare avec une totale assurance que, de ce fait, " l'Algérie était sauvée". Ainsi, en Alger, durant ces jours de mai 1958, le problème algérien paraissait-il officiellement résolu.

Six mois se sont écoulés depuis le 13 mai 1958. La marche du temps a-t-elle confirmé ou infirmé la profondeur ou la sincérité de tous ces élans?

Comme le soupçonnaient certains esprits sceptiques, ou malveillants, l'expression " à part entière " empruntée aux statuts de la Comédie-Française n'aurait-elle consacré qu'une comédie? Ce qu'on a lu, appris ou constaté jusqu'à présent laisse ouvert le débat.

Une fois éteints les lampions du forum, tout a continué en Algérie comme depuis quatre ans; l'attentat terroriste et la guerre meurtrière ont repris leur rythme quotidien et sanglant. Les bilans qu'en publient régulièrement les services du général Salan le prouvent.

Du 1er janvier au 13 mai 1958, soit pour quatre mois et demi, 17 300 fellagha tués et 6 500 hors de combat ; du 13 mai au 31 août seulement, soit pour trois mois et demi, 10.000 tués et 4 100 hors de combat. D'autre part, le terrorisme a déferlé sur la France comme jamais auparavant, fût-ce au temps des " chauffards ".

Ainsi dans l'immédiat et après tant de tumultes, nous nous retrouverions dans l'impasse si une lueur d'espoir n'éclairait nos horizons.

En provoquant le retour du général DE GAULLE au pouvoir, l'affaire d'Alger a offert au régime politique français une chance de rénovation. Ce sera son mérite. Si cette chance se confirme, l'Algérie en profitera autant et plus que la France.

Cela étant, peut-on dire que les structures nouvelles susceptibles de ramener la paix et la confiance en Algérie répondront à celles que souhaitaient les acteurs du 13 mai 1958?

Peut-on penser que ces mêmes acteurs, n'ayant pas mesuré sur-le-champ la puissance des mécanismes qu'ils déclenchaient, osent condamner un jour leur propre victoire comme une sorte de journée des dupes?

Peut-on supposer qu'en appelant à grands cris le général DE GAULLE, ils aient ignoré la puissance de la personnalité et du rayonnement du seul homme qui, en France, puisse éventuellement défier l'impopularité en accomplissant dans l'intérêt de la communauté et dans l'intérêt seul de la communauté ce qui suffirait à faire condamner tant d'autres?

GASTON DEFFERRE, dans le Provençal du 5 septembre 1958, en posant la question, y répond avec une infinie pertinence quand il écrit :

" Comment d'ailleurs concevoir que l'homme qui a proposé aux territoires d'outre-mer la politique que je viens de rappeler, qui a normalisé les rapports entre la France et la Tunisie, qui a fait évacuer par les troupes françaises les aérodromes, dont la seule évocation suffisait à renverser les gouvernements il y a quelques mois, qui a autorisé la livraison d'armes au gouvernement Bourguiba, dont un des premiers gestes, lors de son arrivée au pouvoir, a consisté à envoyer un message d'amitié à MOHAMMED V, qui fait évacuer les troupes françaises du Maroc, qui vient de permettre le rétablissement des relations économiques et culturelles avec l'Égypte, puisse, en ce qui concerne la seule Algérie, adopter une politique qui soit à l'opposé de tout ce qu'il a fait par ailleurs. "

Les acteurs du 13 mai avaient-ils pensé à tout cela? Peut-être pas, mais peu importe.

L'affaire d'Algérie n'est que l'une des composantes de nos grands problèmes intérieurs et extérieurs. Elle leur est subordonnée.

" *Alger n'est pas Paris* " avait déclaré JOSEPH SERDA, député de Constantine, devant l'Assemblée consultative instituée à Alger en guise de parlement provisoire au lendemain du débarquement allié

en Afrique du Nord et ces mots lui avaient valu son expulsion de l'Assemblée.

Aujourd'hui, ils revêtent une valeur singulière et justifient l'apostrophe de l'Algérien authentique qui les prononça.

En vertu même des principes démocratiques que nous ne cessons de rappeler quand nous avons à juger les autres, un million de Français d'Algérie ne peuvent pas imposer leur volonté à neuf millions de leurs concitoyens musulmans.

Obtiendraient-ils quand même leur adhésion que ces dix millions de " Français à part entière " ne pourraient pas davantage imposer leur volonté à quarante-trois millions de Français métropolitains.

Quelle que soit la prétention que nous avons de nos droits et de nos mérites, nous ne sommes en définitive que l'une des composantes de la Nation française et non pas à nous seuls toute la Nation.

Avec la chance qu'offrait à la France la venue au pouvoir du général DE GAULLE, une autre chance s'offrait aussi à l'Algérie par l'adhésion massive et spontanée de l'élément européen à une politique d'un libéralisme sans précédent.

Cette politique nouvelle qu'à tort ou à raison on pouvait craindre précaire, fondée sur l'excitation ou la passion d'un moment, méritait d'être consolidée. Raffermie et dégagée des lancinants complexes de supériorité et de racisme, elle exigerait néanmoins de tous beaucoup de compréhension, dans sa mise en pratique journalière, une loyauté absolue et un recours aux qualités les plus profondes de tous les Algériens pour confirmer la sincérité des promesses si tapageusement exprimées, offertes ou consenties le 13 mai 1958.

Il ne semble pas que puisse être expliquée autrement l'invite faite au lendemain du 13 mai à tous les comités de salut public et aux

Algériens par le général DE GAULLE d'avoir à se consacrer avant toute chose à "l'intégration des âmes " sans laquelle aucune survie pacifique ne serait possible à personne dans la communauté algérienne rénovée.

Inaccoutumés à pareille élévation de pensée, de vision lucide et d'expression, cette " intégration des âmes " parut a beaucoup d'Algériens comme une sorte d'échappatoire sermonneuse à la définition nette et définitive qu'ils attendaient - celle de l'intégration pure et simple de l'Algérie à la métropole.

La simple réflexion les eût convaincus que cette consigne du général DE GAULLE visait à faire exploiter par tous les Algériens et dans leur seul intérêt l'immense découverte faite peut-être à leur insu qui, à elle seule, devrait compenser les souffrances de quatre années de guerre, parce qu'elle portait en elle les germes de la solution finale : une solution humaine.

En effet, jusqu'alors bien peu se souciaient de savoir si l'autochtone algérien avait une âme, qui eût fait de lui un homme comme les autres. Tardivement les foules du forum venaient de l'admettre en exigeant que dorénavant, cet homme ignoré fût leur égal dans tous les domaines au risque même de les dominer. On auscultait les réactions de cette personnalité fraîchement découverte, revalorisée maintenant, on s'intéressait à son âme, on voulait agir sur elle, la conquérir et la choyer. L'action psychologique devenue à la mode n'avait pas d'autre sens.

Le général DE GAULLE vit juste en invitant chacun à faire un effort sur soi-même pour réaliser et consolider la symbiose morale et psychologique des deux communautés, l'européenne et la musulmane, en une seule communauté algérienne.

Intégration des âmes signifie bien symbiose, et non paternalisme, car il ne doit plus, il ne peut plus y avoir en Algérie de paternalisme,

même psychologique. Et c'est à nous, Français d'Algérie, qui prétendons toujours être des guides, de provoquer cette symbiose.

Jusqu'à présent, nous étions soucieux de l'évolution des autres, sans jamais envisager la nécessité de notre propre évolution, je dirai même de notre propre révolution.

Nous avons tellement vécu sur la lancée de nos pères, imprégnés que nous sommes de leurs conceptions de vie - qu'il ne nous appartient pas de juger, car elles répondaient à l'esprit d'une époque - que nous nous trouvons désaxés quand on nous invite à les reconsidérer. Nous pouvons avoir quelque peine à accepter l'homme d'Afrique du Nord tel qu'il pense et respire au moment où j'écris. Mais, songeons en retour qu'avec sa pensée neuve, sa volonté et la conscience de sa promotion, l'homme de ce pays peut à son tour répugner à nous accepter si nous continuons à agir et à penser avec une mentalité désuète.

Le refus d'une réciprocité nécessaire en toutes choses n'est-il pas l'une des causes de nos tragiques malentendus? " Cette mutation brusque doit entraîner une mutation corrélative des rapports psychologiques et sociaux ", écrit Jean Amrouche.

Il a raison. Indispensable et inéluctable s'avère cette mutation qui nous oblige à un complet changement d'état. Il ne sera rien d'autre, en fin de compte, que l'acceptation loyale de l'abolition de nos privilèges. Le mot est dur, mais il faut le prononcer. L'acceptation enthousiaste par les foules du forum le 13 mai 1958 de l'inconditionnelle égalité de tous les droits, si elle fut sincère, n'a pas et ne devrait pas avoir d'autre sens. En cela, le 13 mai a été comme une autre nuit du 4 Août... et la nuit du 4 Août symbolise la fin d'un âge.

En conséquence, **à l'esprit de colonisation, il faudra désormais substituer celui d'association.**

Aujourd'hui nous ne colonisons plus, nous ne dominons plus. Le vassal est devenu l'égal du suzerain en vertu même des principes que ce suzerain s'est acharné à lui inculquer, en vertu aussi " du mouvement des peuples et de l'évolution générale du monde ". Nous ne sommes plus seuls avec derrière nous "les autres ". Nous sommes tous là, sur une même ligne, ensemble les musulmans et nous, pour vivre, pour bâtir avec un égal amour et un intérêt identique sur notre terre commune. Et parce que c'est notre terre commune, nous tous ses habitants, quelles que soient nos origines, nous sommes d'abord des Algériens.

Nous avons quitté nos patries d'origine, notre patronymie en porte témoignage, qu'elles soient la France, l'Espagne, les Baléares, Malte ou l'Italie, pour nous mêler les uns aux autres et la France nous a donné en Algérie l'hospitalité de son drapeau, sa justice, ses lois, et le pain quotidien.

Puisqu'elle nous a permis de vivre, cela méritait que l'on risquât sa vie pour la défendre, comme tous les gars de France le font depuis mille ans sans beaucoup s'en vanter, et que les meilleurs d'entre nous la lui sacrifient pour que les autres continuent à avoir le droit de manger son pain, de prospérer sous ses lois et sous son drapeau sans être des ingrats. Nous sommes les débiteurs de la France et non pas ses créanciers, nous l'oublions trop souvent.

Hier, nous nous identifions à la France. Certes, nous l'avons servie dans la bataille, nous n'étions pas les seuls. Les musulmans en masse en avaient fait autant, à telle enseigne que CHÉRIF BENHABYLES pouvait écrire :

" Alors que l'Angleterre n'a pas osé confier un seul fusil à un seul Egyptien, c'est par milliers que les nôtres sont morts pour votre cause sans même avoir l'idée de leur mérite. "

Nous avons, nous, une haute idée du nôtre.

Nous étions la France, nous usions de son nom, de sa puissance, de sa générosité, de son prestige, pour justifier le moindre de nos actes, souvent au risque d'abuser d'elle et de lui nuire. La France était notre monopole.

Il en sera différemment demain : la logique l'exige. Neuf millions d'êtres égaux ne reconnaîtront plus ce monopole. Ils respecteront et vénéreront la France avec tout ce qu'elle représente dans le monde, mais ne souffriront plus que s'en prévalent sans cesse ceux qui, par leur attitude, n'exprimeront pas les vertus françaises fondamentales : justice, libéralisme et générosité.

Ainsi que le combat cesse ou qu'il traîne encore, l'Algérie entre dans une ère nouvelle.

" Li fet met ", " le passé est mort ", dit un proverbe arabe : chacun doit s'en pénétrer.

De nous et de nous seuls dépend maintenant notre destin. Si autour de nous s'effondre un monde, il faut aussi que meure le " vieil homme " en nous-mêmes et qu'un esprit nouveau guide notre comportement.

Le " vieil homme " qui vit en nous lutte aveuglément, désespérément contre la gestation dont il constate les progrès, mais elle est inexorable comme la marche du temps. Il importe donc de rompre avec le passé, d'abandonner sa nostalgie et le mensonge des rêves pour une vision réaliste de notre présent et de notre devenir.

Puissent les jeunes d'Algérie en avoir conscience et ne plus suivre ces vieillards du cœur et de la pensée qui exploitent leur dynamisme juvénile, leur inexpérience, leur pureté pour les mener vers des horizons morts et qui leur apprennent à conduire sur une route semée de précipices, le regard fixé sur le rétroviseur. Qu'ils pensent donc, nos jeunes, qu'en conséquence d'une natalité galopante, un million de jeunes musulmans viennent tous les quatre

ans s'ajouter à leurs frères et que c'est avec cette génération musulmane dix fois plus nombreuse, infiniment sensible et endurcie par la souffrance, qu'ils seront associés demain.

Si, dès maintenant, un fossé se creuse entre eux, combien large et profond il sera devenu à l'âge de leurs responsabilités. Infranchissable pour chacun, l'Algérie divisée, stérilisée par le sectarisme ou la bêtise des hommes, sera perdue pour tous.

Et pourtant, sous leurs pieds, aura voulu naître un continent aux ressources immenses où chacun aurait pu se tailler une place à sa mesure, comme nos pères ont taillé la leur en d'autres temps et par des moyens différents pour ériger cette grande chose qui menace maintenant de se désintégrer.

Que de vieillards du coeur et de la pensée qui empêchent ces jeunes Français d'Algérie de réaliser un rêve d'homme, celui qui est notre raison d'être des hommes, donner la vie, créer, bâtir, que ces vieillards se taisent enfin pour tant de sang innocent versé, tant de souffrances injustement infligées à tant de victimes. Ils leur font croire qu'ils servent notre pays en se barricadant sur la défensive, alors que tant d'autres jeunes exaltés par la naissance d'un monde nouveau s'apprêtent à les remplacer.

Ils leur apprennent à craindre l'avenir, à redouter le destin, mais le destin et la vie sont comme des cavales que l'on dompte, qui vous brisent les reins parfois, mais qu'on ne refuse pas de tenter de dominer. On ne subit pas l'avenir ni le destin en pleurnichant, ni en klaxonnant, on l'affronte à visage découvert, souvent sans arme ni armure, ce qui est plus méritoire encore et peut-être aussi la meilleure façon de s'affirmer. Car le coeur et l'esprit sont plus puissants que l'arme et que l'armure et quand on a trouvé chez l'adversaire du moment le chemin du coeur, alors tout devient facile et agréable. On gagne pour soi, pour son pays et pour le genre humain, sans effusion de sang, sans haine et sans rancoeur.

Dans sa fraternité retrouvée ou dans l'intérêt commun intelligemment compris, on continue de vivre avec l'adversaire d'hier et les liens qui se tissent ne peuvent plus être rompus.

On comprend qu'il soit difficile pour certains d'accepter sans arrière-pensée ni scepticisme le principe même de cette " intégration des âmes ". Le Français du bled a des sentiments et des réactions différents du citadin dont la sécurité est mieux assurée.

Celui qui vit isolé parmi des dizaines de milliers de gens dont il ne parle quelquefois pas la langue, dont la religion rigoureusement observée et chaque année strictement témoignée au temps du Ramadan, est en même temps un code et un guide de vie, a un sentiment lancinant de solitude à la pensée de quelque éruption passionnelle qui s'exprimerait par la flambée impitoyable du " Djihad ", la guerre sainte. À cette pensée, le colon du bled qu'on a si souvent critiqué, mais qui pourtant mérite le respect, est évidemment sensible.

Il faut avoir parcouru ces hauts plateaux mornes et sans joie, et vu ces fermes perdues dans l'immensité, coupées et isolées de tout, pour comprendre la mentalité du colon. Quand je dis colon, je pense au vrai, celui qui s'accroche à sa terre, vit avec elle et ne la quitte que pour mourir, et non celui qui, jouissant du labeur et du sacrifice de ses ascendants, profite des revenus en laissant à quelque fermier le soin de faire produire.

Depuis le début de la rébellion, ce vrai colon a toujours tenu, en dépit du massacre qui le menaçait.

Je ne sais pire folie et pire lâcheté de la part du F.L.N. que de s'être acharné à détruire cette merveilleuse infanterie du sol. Ce faisant, il a commis, mais cette fois par le crime, la même faute que nous quand, par un esprit de revanche stupide en Tunisie au lendemain de la Libération, nous avons expulsé la foule des petits colons

italiens. Ils occupaient le sol et créaient richesse et salaires, qui sont la base d'une économie. Leur départ a sonné le glas de la Tunisie européenne qui a provoqué celui de la Tunisie française.

Si demain le colon européen d'Algérie venait à se décourager et à disparaître, une présence sédentaire, un guide, une volonté s'éteindraient et des régions entières, pour un long temps peut-être, retomberaient dans la misère et dans la nuit.

Peut-on reprocher à cet " homme seul " d'avoir un sentiment de légitime défense? Ne l'a-t-on pas, lui aussi, trop souvent trompé? On ne cesse de l'utiliser et de vanter ses mérites, mais quand la récolte est mauvaise, quand ses dettes s'accumulent dans les caisses du Crédit agricole qui l'aident parcimonieusement, c'est à qui l'oublie ou le méconnaît. Alors, au fond de son coeur, bouillonne aussi la révolte.

Ce colon travailleur est certainement plus près du fellah dont il partage la pauvreté et le destin que n'importe qui peut l'être en Algérie. Mais il a tellement servi de prétexte ou de justification à son corps défendant qu'il devient en quelque sorte, selon les circonstances, tantôt l'exemple à suivre, tantôt le bouc émissaire. Comme il l'a compris, il finit par douter de tout et de tous.

Et pourtant sans lui, et sans le fellah qui le seconde, l'Algérie ne serait que landes et déserts.

XI Les voies de l'avenir.

LES façons ne manquent pas d'aimer sa patrie, de lui être fidèle et de le lui prouver, mais en la matière, des défilés et des chants ne sont pas des preuves exclusives. D'autres moins voyantes et moins tapageuses lui rapporteraient sans doute davantage, qui procèdent de l'esprit de communauté ou plus simplement d'un patriotisme

intelligent. Membres d'une communauté nationale, notre intérêt et notre amour-propre lui étant subordonnés, nous devons, nous Algériens, aider la France à surmonter son drame africain dont le dénouement dépend désormais de notre propre conduite.

Si nous avons depuis des années sans nous en priver accusé Paris de perdre l'Algérie, nous ne le pouvons plus à présent. Le 13 mai 1958, Paris a répondu au voeu d'Alger en rappelant au pouvoir le général DE GAULLE. Au risque de paraître des inconscients, les Algériens doivent s'en déclarer satisfaits et faire confiance au chef du Gouvernement quelles que soient les solutions qu'il propose.

S'il exige de nous de sacrifier à l'esprit de communauté, nous devons y souscrire comme y souscrivent ces Résistants rescapés des camps d'extermination qui acceptent d'accueillir les concitoyens de leurs bourreaux sur un pied d'égalité dès lors qu'il s'agit d'instaurer une autre communauté, celle de l'Europe. Leurs souffrances, leurs rancoeurs, tout ce passé de cauchemar qui vit en eux s'efface devant l'intérêt supérieur de la nation. L'esprit de communauté, le patriotisme vrai ce n'est pas autre chose.

De même, si dans un monde qui se divise l'intérêt de la communauté française exige qu'une immense collectivité de 400 millions d'âmes, dont les grandes puissances se disputent le concours, ne soit plus hostile à la France, cet intérêt doit primer et tout doit être tenté pour le faire prévaloir. Et si les méthodes employées de bonne foi pour y parvenir jusqu'à ce jour étaient défectueuses, il faut les changer. Qui mieux que nous, Algériens qui vivons parmi les gens d'Islam, pourrait faciliter pareille entreprise en assumant les initiatives indispensables et urgentes qu'elle implique? Notre rôle n'est-il pas d'être le pont entre la France et l'Islam, plutôt que d'en paraître le fossé?

L'Algérie, avant-garde de l'Islam en Occident, est aussi l'avant-garde de la France en Islam. Qui pourrait le nier, sinon ceux qui, des deux côtés, cherchent à exploiter ou à attiser nos divisions?

J'entends bien qu'on objectera : "*A quoi bon? N'avons-nous pas déclaré que tous les musulmans algériens étaient des citoyens français?*" J'eusse préféré qu'ils le déclarassent eux-mêmes librement, ce dont je ne désespère pas si nous savons enfin valoriser en Algérie la qualité de français plutôt que de vouloir l'imposer.

À cet égard, le discours du général DE GAULLE prononcé le 3 octobre 1958 à Constantine paraît ouvrir la voie.

Négligeant la terminologie dont on a si copieusement abusé, refusant de "*figer dans des mots ce que l'entreprise va peu à peu dessiner*", le général DE GAULLE a tracé dans son discours de Constantine les traits essentiels de sa politique algérienne qui substitue au verbalisme antérieur le dynamisme économique, social et politique.

Ce discours est un monument d'honnêteté, de réalisme et de clarté.

Soucieux de revaloriser les engagements en tenant les promesses déjà faites, "*même celles des autres*", le général DE GAULLE a d'abord fait à Constantine un véritable pari, celui de réaliser en Algérie un programme économique et social sans précédent : 400 000 emplois nouveaux, un million de personnes logées, deux millions d'enfants scolarisés, 250.000 hectares de terres distribuées aux fellahs, la première phase du plan de mise en valeur agricole et industrielle portée à son terme, le tout au cours des cinq ans à venir.

Si le général DE GAULLE gagne son pari, la France gagnera. Dans le cas contraire, la France aura perdu, et la civilisation occidentale aussi.

Le musulman algérien a confiance en DE GAULLE, dont la parole ne saurait être discutée, mais si le malheur voulait que malgré lui ces engagements ne puissent être tenus, les conséquences en seraient cette fois catastrophiques. La France et aucun de ses hommes d'État ne seraient plus jamais crus.

Ces choses-là doivent être dites au moment où commence la première des cinq années. Chaque jour compte, chaque minute compte et tout jour ou minute perdus dans cette course contre la montre amenuiseraient la confiance et l'espoir renaissants.

La réalisation de cet extraordinaire effort économique et social exigera des équipes d'hommes armés d'une foi profonde et d'un dynamisme peu ordinaire. Il ne leur suffira pas de vouloir, mais encore de susciter l'enthousiasme et l'adhésion constructive des populations dans des régions où la sécurité est encore précaire, de bousculer la routine et de faire jaillir l'étincelle dans un pays désorganisé, las et hébété par quatre ans de guerre.

S'ils y parviennent, les conditions seront alors créées d'une solution algérienne. "*Li fet met*", le passé sera mort. Des hommes passionnés par une grande entreprise et par le sens de leur intérêt vital s'uniront pour arracher leur pays au chaos, pour travailler à son redressement et à sa renaissance, pour ensemble "*bâtir une tour*".

Alors que les rancoeurs et la haine les séparaient, leur amour de l'Algérie, leur fierté d'être des Algériens, ces points de rencontre que quatre années de souffrance n'ont pu effacer les réuniront de nouveau dans les champs, sous les derricks et dans les assemblées.

Chaque Algérien sait que l'Algérie peut et doit assumer demain le leadership en Afrique du Nord mais aussi qu'elle sera sa clé de voûte économique et l'indispensable carrefour de l'Occident en Afrique, comme elle peut rendre aussi à la République française ce rôle qu'elle n'eût dû jamais perdre de puissance musulmane conseillère et inspiratrice du monde islamique moderne.

Le pari du général DE GAULLE ouvre des voies immenses, difficiles certes à tracer dans les délais prévus, mais possibles à ceux qu'anime une volonté constructive.

" *Where there is a will there is a way* ", disent les Anglais.

À nous Français et Algériens de montrer que nous n'en sommes point démunis.

Ainsi l'enthousiasme suscité par cette grande oeuvre économique et sociale devrait-il dépassionner le débat ou plutôt transférer la passion actuellement orientée sur la politique comme une fin en soi vers des réalités plus tangibles et socialement plus rentables.

Ce transfert n'exclut pas que chacun conserve son quant-à-soi, et la liberté totale de ses options politiques. Mais le général DE GAULLE, soucieux de fixer loyalement les règles du jeu, a limité l'étendue de ces options lorsqu'il déclarait : *" L'avenir de l'Algérie, parce que c'est la nature des choses, sera bâti sur une double base, sa personnalité et sa solidarité étroite avec la métropole française. "*

L'Algérie conserve sa personnalité, elle demeure un fait propre, un cas sui generis différent d'une province métropolitaine, elle sera donc susceptible d'une très large autonomie, mais elle demeure aussi étroitement solidaire de la métropole française. Quant à l'avenir, il n'est à personne, comme dit le poète, *" il est à Dieu "*.

Tout en maintenant l'Algérie intégrée dans la communauté française, comme l'ont volontairement décidé pour eux-mêmes lors

du référendum la plupart des pays d'Afrique Noire, la reconnaissance une nouvelle fois affirmée de sa personnalité conférerait à l'Algérie une très grande souplesse de gestion qui harmoniserait les conceptions intégrationnistes, c'est-à-dire de citoyenneté, d'égalité des droits et d'indissolubilité des liens avec la France, et celles de fédéralisme c'est-à-dire d'autonomie de gestion dans l'orbite, sous la protection et avec l'aide de la mère patrie. Certains secteurs demeureraient dans l'intérêt même de l'Algérie l'apanage exclusif de la communauté, c'est-à-dire de la France.

Quel nom donner à cela? Peu importe. L'Algérie est avant tout l'Algérie, cas unique, cas d'espèce, comme Porto Rico l'a été pour les États-Unis, et son régime créera peut-être une terminologie nouvelle.

À quoi bon se battre sur des mots? Nous en avons tellement dans notre langue si riche et les nuances qui en différencient le sens sont parfois tellement infimes que chacun suivant ses idées ou sa passion peut les interpréter à sa façon.

Laissons plutôt, pour l'Algérie, l'entreprise voulue par DE GAULLE, immense et humaine, soucieuse de la dignité et du bonheur de l'homme créer un mot nouveau.

Quel qu'il soit, il associera deux peuples dans une oeuvre grandiose et le mérite comme le profit en reviendront équitablement à tous deux. C'est l'esprit même de toute association. Au point où nous en sommes et sans préjuger de l'avenir, il ne peut y avoir en Algérie d'autre politique que celle-là.

Les représentants qui, suivant le désir du général DE GAULLE, auront été désignés par les Algériens pour u faire le reste " devraient avoir la sagesse de ne point figer leur comportement dans des mots.

Faisant abstraction de leurs idéologies ou de leurs rancunes, souhaitons qu'ils s'abstiennent de vouloir considérer la politique comme un but se suffisant à lui-même. Les grandes phrases, les grandes idées n'ont de valeur que par l'action humaine qu'elles suscitent, qui en constituent l'expression vivante perceptible pour chacun, sinon elles demeurent un rêve. Un pays comme l'Algérie intensément, prodigieusement vivant, n'a que faire des rêves. Ce sont des réalités qu'il lui faut. Elles seules font vivre l'homme.

Le mot d'indépendance me paraît être dans le moment présent le produit du rêve. Il ne signifie plus grand-chose, ce mot, dans le monde où nous vivons, car aucun peuple aujourd'hui n'est vraiment indépendant, le peuple français pas plus qu'un autre.

Aucun peuple ne peut désormais vivre seul sans appui économique, militaire ou financier, voire politique, du grand bloc de nations pour lequel il a opté, du camp auquel il appartient.

Rien n'est plus absurde que de voir tant d'hommes mourir, un pays se ruiner pour un mot qui ne confère d'autre bonheur et d'autre droit que celui de courtiser tour à tour, pour en obtenir subsides ou appui, l'un et l'autre des deux blocs qui divisent le monde et, au cas où ni l'un ni l'autre ne voudrait ou ne pourrait les lui accorder, finir par s'étioler glorieusement dans sa misère.

Prétendre vouloir être indépendant et voler de ses propres ailes implique aussi une sérieuse formation, des cadres, une stabilité, un équilibre politique, un esprit collectif, toutes choses qui ne s'acquièrent pas en un jour ni en une année.

Ce qui compte avant tout, ce n'est pas tant l'indépendance du pays, mais l'indépendance de l'individu, c'est-à-dire sa dignité d'homme. Cette valeur seule est vitale et je croirais volontiers que le sens du combat algérien a visé davantage à la conquérir plutôt qu'à arracher une illusoire et précaire indépendance algérienne.

Je crois aussi que cette conquête de la dignité humaine devrait être maintenant un fait acquis.

Reste un test ultime pour le prouver. Dans quelques semaines ou quelques jours viendra l'échéance électorale où tous les Algériens éliront leurs représentants pour " *faire le reste* ", comme le leur a promis le 5 juin 1958 le général DE GAULLE.

Cette épreuve sera celle de la dernière chance... L'Algérie musulmane tout entière l'attend avec curiosité et angoisse. On a dit au musulman qu'il était " à part entière ", qu'il votait en français avec le Français. Il ne le croit pas encore tout à fait. Il attend de voir si l'expression de sa pensée sera libre comme celle de tout autre Français de la métropole. C'est le test de sa dignité de citoyen d'un pays libre.

Si, par des élections préfabriquées comme celles que, dans le passé, on a hélas trop connues, sa dignité devait être une nouvelle fois bafouée, la confiance s'évanouirait d'un coup et sa déception serait d'autant plus grande qu'ayant mis sa foi en la parole de DE GAULLE qui, pour lui, identifie la France, il ne croira plus en lui ni, partant, en la France. À quoi donc et à qui donc s'accrocherait-il dorénavant chez nous?

Un élément nouveau et considérable intervient dans cette conjoncture : le vote de la femme musulmane.

Plus d'un million de femmes s'expriment à présent et apportent avec elles un potentiel déterminant car, contrairement à ce qu'on croit trop souvent, la femme musulmane a une influence très sensible dans la vie du pays.

Son premier contact avec les urnes au moment du référendum a été pour elle un peu comme de grandes manoeuvres. Mais on ne saurait méconnaître que, depuis quatre ans de guerre, la femme

musulmane ait le plus durement souffert du conflit, dans ses attaches et dans ses affections. Autant que l'homme et sinon plus, comme chez nous d'ailleurs, elle a un sens aigu de la justice et du bon droit. Introduite dans la vie publique, son intervention, dont on ne peut encore évaluer les conséquences, s'avère dans tous les cas déterminante, tant par le poids du nombre que par la passion qu'elle met en tout.

Dans l'opération électorale en perspective, chaque pas soulève l'occasion d'un parti. Le plus important me paraît être celui de la confiance. Là aussi, le général DE GAULLE vient de trancher. Dans les instructions qu'il a adressées au général

Salan le 13 octobre 1958, il déclare avec la plus grande netteté :
" J'attache une extrême importance à ce qu'il y ait une véritable compétition, c'est-à-dire qu'il puisse exister des listes concurrentes. Le pire écueil serait la constitution de listes uniques favorisées par l'autorité officielle. Le but à atteindre consiste à obtenir que se révèle librement une élite politique algérienne. C'est ainsi que pourra être comblé le vide politique qui a ouvert la voie aux meneurs de la rébellion. "

En tenant ce langage, le général DE GAULLE se montre fidèle aux engagements souscrits par les foules du forum et avalisés par l'armée et par lui au nom de la France.

Que certaines individualités n'aient accordé à ces engagements qu'une valeur tactique sans souci de les voir respectés par la suite ne saurait surprendre.

Il en va différemment de l'armée, du général DE GAULLE et partant de la France. On ne badine pas avec leur honneur ni avec le voeu exprimé dans l'enthousiasme par les foules algériennes.

J'en suis convaincu, la masse musulmane, après quatre ans de guerre et de souffrance, a acquis plus de maturité politique et d'entendement qu'on ne lui en prête généralement. Abstraction faite de toute sentimentalité, elle a un sens précis de son intérêt immédiat, qui n'est pas éloigné du nôtre

L'heure est venue où peuvent s'exprimer librement, dans la dignité retrouvée et dans la paix, un esprit de concorde et une solidarité qui surprendront les incrédules.

Que le " vieil homme " qui maintenant doit mourir en nous ne gâche pas cet instant historique.

Dans la confiance retrouvée, un monde nouveau peut naître où chacun aura sa place en Algérie, sur cette terre qui est notre terre.

Ne compromettons pas son avènement.

De mon vieux Bordj, en chrétien, en Français et en Algérien, c'est ce que je souhaite. Inch'Allah.

Au Bordj, 18 octobre 1958.



Lire en complément le livre captivant de José-Alain FRALON qui retrace le destin de cet homme exceptionnel au grand coeur

Quatrième de couverture

Juin 1962 : l'Algérie française vit ses derniers instants dans une violence crépusculaire. L'OAS menace de détruire Alger et le FLN se prépare à lancer un millier d'hommes sur les quartiers européens. Jacques Chevallier va réussir à éviter le pire en permettant un compromis entre les ennemis irréductibles.

Destin exceptionnel que celui de cet homme qui, à onze ans, débarque à Alger avec sa mère, américaine de Louisiane, et son père, descendant de Français installés en Algérie depuis deux générations. Plus jeune maire de France en 1941, honorable correspondant des services secrets du général de Gaulle à Washington en 1944, il est élu triomphalement député, puis maire d'Alger, avant d'être appelé au gouvernement par Pierre Mendès France.

Très vite, il comprend que la politique coloniale n'a plus d'avenir et prône un nouveau dialogue entre Européens et musulmans, tout en menant une politique ambitieuse de construction qui va remodeler la ville.

S'il a toute la confiance de la communauté musulmane, il devient la cible des ultras de l'Algérie française, qui le font éjecter de sa mairie en 1958 par le général Salan. En juillet 1962, il sera l'un des rares Européens d'Algérie à ne pas choisir l'exil.

Ce livre raconte, à partir d'archives inédites et d'entretiens avec des acteurs de ce drame, l'histoire d'un homme qui fut, avec Albert Camus, l'une des figures tutélaires des « libéraux » – ceux-là mêmes qui, si on les avait écoutés, auraient pu empêcher la guerre d'Algérie.